

Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

1. b) Suivi du budget d'Action Sociale Retraite 2026

Le tableau suivant détaille notre prévision de dépenses, qui reste approximative à fin septembre 2026. A partir des données disponibles, nous estimons la dépense prévisionnelle totale proche des 11M d'€.

	Dotation budgétaire 2026	Projection de dépenses
Aide au maintien à domicile	9 676 300	9 530 505
Aides Individuelles	8 206 900	9 207 505
Subventions et Aides Collectives	1 469 400	323 000
Habitat et cadre de vie	842 070	265 000
Actions collectives de prévention	800 660	859 160
TOTAL	11 319 030	10 654 665

Le taux prévisionnel de consommation au 1^{er} octobre 2026 est de 89%.

ANALYSE ET MESURES POUR 2026

Cette prévision reste évaluative, le nombre de paramètres rentrant en compte dans les calculs étant important (taux de consommation, montant moyen des OSCAR, nombre de demandes reçues, nombre de sorties de dispositif, nombre de demandes ADH, volumétrie des appels en lien avec le parcours ADH, nombre de commandes d'évaluations des besoins réalisées ...).

D'autres paramètres interviennent également :

- Le nombre d'actions collectives de prévention déployées sur le territoire.
- Le déploiement de l'expérimentation nationale des évaluations pour tous.
- Les campagnes de contacts sortants visant à inciter les assurés à déposer une nouvelle demande, réalisées au cours des mois de juin et d'août 2026.

Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

1. c) Déploiement du parcours d'accompagnement en prévention – Dispositif « Évaluation pour tous »

1) Le contexte de l'expérimentation

Dans un contexte de vieillissement démographique et d'augmentation attendue du nombre de retraités âgés, l'Assurance retraite souhaite renforcer son offre de prévention afin de mieux accompagner le bien vieillir à domicile et la préservation de l'autonomie. Elle a donc fait évoluer son offre de services à travers la mise en œuvre d'un parcours d'accompagnement en prévention, appelé « évaluation pour tous ».

Jusqu'à présent, la visite d'évaluation à domicile était principalement proposée aux demandeurs identifiés comme les plus fragiles et susceptibles de bénéficier d'un plan d'aides individuel. À l'inverse, certains assurés dont la demande ne répondait pas aux critères d'éligibilité pouvaient recevoir une décision de rejet sans bénéficier d'une évaluation à domicile.

L'expérimentation vise à faire de la visite à domicile une offre de service à part entière. Elle permet de proposer un bilan personnalisé, des conseils de prévention et une orientation vers les ressources adaptées, même lorsque la situation ne conduit pas à l'attribution d'une aide financière. Elle contribue ainsi à apporter une première réponse aux assurés et à limiter les situations de non-recours.

Le cadrage national prévoit un déploiement progressif afin d'accompagner la montée en charge, d'adapter les outils et de capitaliser sur les retours d'expérience. À ce stade, il s'agit donc d'une expérimentation et non d'un dispositif généralisé au niveau national.

2) L'objectif de ce dispositif

Le déploiement de cette expérimentation a pour objectifs principaux de :

- Mieux accompagner le bien vieillir à domicile,
- Soutenir l'autonomie des retraités,
- Faire de la visite d'évaluation un véritable rendez-vous d'accompagnement et une offre de service à part entière.

3) Le public concerné

Le parcours concerne les retraités du régime général qui déposent une demande d'aides à l'autonomie à domicile auprès de leur caisse régionale d'Assurance retraite.

4) Le descriptif de ce parcours

Ce parcours doit permettre à tous les retraités éligibles à l'action sociale retraite de bénéficier, à leur domicile, d'un bilan personnalisé réalisé par un professionnel de l'action sociale.

Cette visite permet de **sensibiliser, conseiller et simplifier le parcours des retraités, en garantissant un accès équitable à l'information aux droits et aux services disponibles localement.**

Elle permet également de détecter des personnes dont l'autonomie relève du Conseil Départemental.

Cette évaluation se distingue d'une évaluation réalisée en vue d'une aide individuelle :

- elle ne conduit pas à l'attribution d'un plan d'aides OSCAR (Offre de service coordonnée d'accompagnement à la retraite) ;
- elle peut déboucher sur des conseils, des actions de prévention ou une orientation vers des services et partenaires locaux ;
- si l'évaluation met en évidence une situation nécessitant une prise en charge différente, l'assuré peut être orienté vers le dispositif compétent ;

La visite est financée par l'Assurance retraite, sans reste à charge pour l'assuré.

5) Déroulement du parcours proposé à l'assuré

1. **Dépôt et étude de la demande** : Le retraité transmet une demande d'aides à l'autonomie. La caisse vérifie sa situation administrative et détermine l'orientation du dossier.
2. **Information et prise de rendez-vous** : Lorsque l'assuré est orienté vers une évaluation-conseil, il est informé qu'une structure évaluatrice prendra contact avec lui pour organiser une visite à domicile.
3. **Visite d'évaluation** : Le professionnel réalise un bilan personnalisé. Il informe, conseille et oriente le retraité en fonction de ses besoins, sans présumer de l'attribution d'une aide financière.
4. **Conseils et solutions proposées** : L'évaluateur peut remettre des fiches conseils sur sept thèmes : équilibre de vie, santé, vie sociale, adaptation et entretien du logement, mobilité et aide aux aidants. Il s'appuie également sur un catalogue de dispositifs nationaux et locaux.
5. **Traçabilité et suivi** : Un bilan de visite recensant les conseils et orientations est laissé à l'assuré.

Les structures évaluatrices occupent ainsi une place centrale : elles réalisent la visite, formulent les conseils, orientent vers les ressources du territoire et assurent, lorsque cela est pertinent, le suivi de l'assuré. Des outils nationaux ont été conçus pour harmoniser les pratiques et accompagner les structures dans le déploiement de cette offre de service.

6) Le déploiement de l'expérimentation en Auvergne :

La Carsat Auvergne déploie progressivement ce dispositif depuis la mi-septembre 2025, selon le calendrier suivant :

- **Mi-septembre 2025 :**

- Département de l'Allier avec notre structure évaluatrice AFD 03 (Accompagner les Familles à Domicile),

- Secteur de Clermont-Ferrand avec notre structure évaluatrice AFD 63,
- Les territoires de Billom et Riom, territoires couverts par les structures évaluatrices du Clic de Billom et du Clic de Riom.

- Fin décembre 2025 :

- Le département de la Haute-Loire avec notre structure évaluatrice Présence Verte (PVAS 43)
- Le territoire d'Issoire, couvert par la structure évaluatrice Pôle autonomie Issoire.

- Mi-juin 2026 :

- Les territoires d'Ambert et Thiers couverts par les structures évaluatrices du Clic d'Ambert et du Clic de Thiers,
- Une partie du département du Cantal, avec les structures évaluatrices du Clic Haut-Cantal et du Clic du Bassin d'Aurillac.

- Début septembre 2026 : Le reste du département du Cantal, couvert par la structure évaluatrice Présence Verte (PVAS 15).

Depuis septembre 2026, l'expérimentation des évaluations pour tous couvre l'ensemble du territoire auvergnat.

7) Les premiers éléments du bilan

Les données disponibles portent à ce stade sur le nombre de retraités repérés pour bénéficier du dispositif :

- 156 retraités entre septembre et décembre 2025 ;
- 466 retraités entre janvier et septembre 2026.

Ces volumes traduisent la montée en charge progressive de l'expérimentation, mais ne permettent pas, à eux seuls, d'en apprécier les effets. Le cadrage national prévoit qu'un bilan soit présenté à la Commission d'action sanitaire et sociale, puis au Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, afin d'ajuster si nécessaire le parcours et les outils. La date de présentation de ce bilan n'est pas connue à ce jour.

Maladie

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

2. Financement des associations d'aide aux malades et aux personnes handicapées

RAPPEL :

*La CNAM attribue des dotations d'Action Sanitaire et Sociale aux Carsat et aux Cnam.
Les Cnam financent les associations ayant un impact départemental et les Carsat financent les associations ayant un impact régional.*

a) Demande de subvention de l'association FRANCE PARKINSON pour l'accompagnement de personnes touchées par la maladie de parkinson et leur aidant au travers d'activité physique adaptée et d'activité de bien être

Présentation de l'association France Parkinson :

L'association FRANCE PARKINSON, reconnue d'intérêt général, agit depuis plusieurs décennies en faveur des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et de leurs proches. Elle a pour mission d'informer, d'accompagner, de soutenir les malades et leurs aidants, ainsi que de contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie. En Auvergne, l'association s'appuie sur un réseau de bénévoles et de partenaires locaux afin de proposer des actions répondant aux besoins spécifiques des personnes concernées.

Association FRANCE PARKINSON

18 rue des Terres au Curé – PARIS (75)

Représentant légal : Jean-Louis DUFLOUX, Président.

Contexte :

La maladie de Parkinson est une affection neurodégénérative chronique qui entraîne une altération progressive des capacités motrices et fonctionnelles. Les personnes touchées peuvent présenter des troubles de l'équilibre, de la marche, de la coordination, une fatigabilité importante ainsi que des répercussions psychologiques et sociales susceptibles de conduire à une perte d'autonomie et à un isolement progressif.

Les recommandations médicales soulignent aujourd'hui l'importance d'une activité physique régulière et adaptée dans la prise en charge de la maladie. Celle-ci contribue au maintien des capacités fonctionnelles, à la préservation de l'autonomie et à l'amélioration de la qualité de vie. Elle est fréquemment présentée comme un « second médicament » venant compléter les traitements médicamenteux. Par ailleurs, les activités de bien-être participent à la gestion du stress et des conséquences psychologiques liées à la maladie.

Objectif de l'association :

L'action proposée vise à développer une offre de proximité d'activités physiques adaptées et d'activités de bien-être à destination des personnes atteintes de la maladie de Parkinson ainsi que de leurs proches aidants.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- maintenir et développer les capacités motrices ;
- améliorer l'équilibre, la coordination et les déplacements ;
- prévenir la sédentarité ;
- stimuler les fonctions cognitives ;
- renforcer la confiance en soi ;
- favoriser les échanges entre personnes confrontées à la maladie ;
- soutenir la relation aidant-aidé ;
- offrir des temps de répit aux proches ;
- lutter contre l'isolement social.

Public cible :

L'action s'adresse aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson résidant en Auvergne ainsi qu'à leurs proches aidants.

Selon les estimations présentées par l'association, environ 5 350 personnes seraient concernées par la maladie sur le territoire auvergnat, dont près de 2 400 dans le Puy-de-Dôme.

L'association compte actuellement 284 adhérents sur ce territoire (46 dans l'Allier, 17 dans le Cantal, 68 dans Haute-Loire et 153 dans le Puy-de-Dôme).

Description des actions du projets :

Afin de garantir une accessibilité territoriale et une réponse adaptée aux besoins des personnes concernées, plusieurs activités seront déployées :

Allier

- 40 séances d'activité physique adaptée à Montluçon, animées par le Centre de Médecine du Sport.
- Effectif prévisionnel : 12 participants.

Cantal

- 18 séances de sophrologie à Aurillac.
- Effectif prévisionnel : 6 à 15 participants.

Haute-Loire

- 40 séances de Ping-Parkinson à Chadrac, encadrées par un entraîneur agréé de la Fédération Française de Tennis de Table.
- Effectif prévisionnel : 12 à 20 participants.

Puy-de-Dôme

- 20 séances de sophrologie à Clermont-Ferrand.
- Effectif prévisionnel : 6 à 15 participants.

Ancrage territorial et partenariats

L'association assure la coordination de l'action grâce à la mobilisation de ses bénévoles qui :

- assurent le lien avec les participants ;
- facilitent l'organisation des séances ;
- développent les relations avec les professionnels de santé et les structures médico-sociales ;

- favorisent le repérage et l'orientation des personnes concernées vers les activités proposées.

Cette organisation contribue à la proximité du dispositif et à son accessibilité au plus près des lieux de vie des bénéficiaires.

Intérêt du projet :

Cette action répond à plusieurs enjeux majeurs de l'Assurance Maladie :

- prévention de la perte d'autonomie ;
- maintien des capacités fonctionnelles des personnes malades ;
- soutien aux aidants ;
- réduction des situations d'isolement ;
- amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'une maladie chronique évolutive ;
- développement d'une offre de proximité sur l'ensemble du territoire auvergnat.

Ce projet présente également l'intérêt de proposer des interventions collectives permettant de créer du lien social tout en favorisant l'engagement durable des participants dans une pratique régulière.

Budget du projet

Le coût global du projet est de 8991.6€

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION					
Dépenses spécifiques à l'action	Montant en euros	%	Recettes spécifiques à l'action	Montant en euros	%
Achats	68,60 €	1%	Ressources propres	2247.90 €	25%
Total					
divers achats					
Petit matériel : trousse de secours ping-parkinson au Puy-en-Velay	68.60 €	1%			
Fournitures de bureau : préciser					
Services extérieurs	803 €	9%	Subventions	4495,80 €	50%
Total					
location (local, salle, matériel ...) : location d'une salle pour le ping-parkinson au Puy-en-Velay (533 €) et pour la sophrologie à Aurillac (270 €)	803 €	9%	CARSAT		
entretien et réparations			Etat		
assurance			Région		
formation : préciser			Département		
documentation : préciser			Communes		
			Entreprises publiques		
Autres services extérieurs	8120 €	90%	Entreprises et organismes privés		
Total					
honoraires : préciser			Entreprises et organismes privés		

information			Autres (préciser : ...)		
publicité					
déplacements					
missions					
réceptions					
téléphone, frais postaux					
diverses prestations extérieures : le coût des intervenants tennis de table sophrologie et activité physique	8120 €	90%			
Charges de personnel			Produits de gestion courante		
rémunération du personnel			Cotisations des adhérents	2247.90 €	25%
charges sociales			Dons		
			Autres		
Autres charges de gestion courante					
Total	8991,60 €	100	Total		100

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 4 495,80 € de l'association FRANCE PARKINSON pour leur projet d'accompagnement de personnes touchées par la maladie de parkinson.

Maladie

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

2. Financement des associations d'aide aux malades et aux personnes handicapées

RAPPEL :

La CNAM attribue des dotations d'Action Sanitaire et Sociale aux Carsat et aux Cnam.
Les Cnam financent les associations ayant un impact départemental et les Carsat financent les associations ayant un impact régional.

b) Demande de subvention de l'association LES MUTILES DE LA VOIX RHONE-ALPES pour le développement d'un programme d'accompagnement de personnes laryngectomisés en Auvergne

Présentation de l'association :

L'association LES MUTILÉS DE LA VOIX RHÔNE-ALPES (MVRA) accompagne les personnes ayant subi une laryngectomie consécutive à un cancer du larynx ou des voies aérodigestives supérieures ainsi que leurs proches. Affiliée à l'Union des Associations Françaises des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix, elle intervient principalement à travers un accompagnement par les pairs assuré par d'anciens patients ayant eux-mêmes traversé ce parcours de soins.

Association LES MUTILES DE LA VOIX RHONE-ALPES
3 rue Grillet - 69007 LYON
Représentant légal : Frédéric JAMIN, Président.

Contexte :

Le cancer du larynx et les interventions chirurgicales, qu'il peut nécessiter, ont des conséquences particulièrement importantes sur la vie quotidienne des personnes concernées. La perte de la voix naturelle, les difficultés de communication, l'altération de l'image de soi, les contraintes respiratoires ainsi que les risques de repli social constituent autant de facteurs susceptibles d'entraîner une perte d'autonomie et un isolement durable.

Dans ce contexte, l'accompagnement proposé par des pairs ayant vécu la même expérience représente un levier particulièrement pertinent. Il facilite l'acceptation de la maladie, favorise l'appropriation des techniques de rééducation vocale et permet aux patients ainsi qu'à leurs proches de bénéficier d'un soutien concret tout au long du parcours de soins et du retour à domicile.

Objectif de l'association :

L'association sollicite une subvention FNASS afin de renforcer et structurer durablement son intervention sur le territoire auvergnat, aujourd'hui principalement portée par un bénévole référent intervenant auprès des patients suivis par le CHU de Clermont-Ferrand.

L'objectif n'est pas de financer le fonctionnement général de l'association à l'échelle Rhône-Alpes mais de soutenir le développement de son réseau d'intervention en Auvergne afin :

- d'accroître la présence de l'association auprès des patients auvergnats ;
- de développer les visites en milieu hospitalier et à domicile ;
- d'améliorer l'accompagnement des proches aidants ;
- de renforcer les partenariats avec les établissements de santé des quatre départements auvergnats ;
- de favoriser l'accès aux ressources spécialisées (orthophonie, rééducation, accompagnement social) ;
- de rechercher et former de nouveaux bénévoles sur le territoire afin de sécuriser le développement de l'activité régionale.

En parallèle, elle participe à la sensibilisation des futurs professionnels de santé à travers des interventions dans les instituts de formation et développe un réseau de professionnels ressources spécialisés.

Elle met à disposition du matériel issu de dons pour les personnes rencontrant des difficultés financières et renforce ses actions d'information grâce à son site internet, sa revue trimestrielle et ses supports de communication.

Enfin, l'association poursuit le développement de nouveaux projets destinés à améliorer la rééducation à la voix, renforcer la confiance en soi et favoriser la réinsertion sociale des personnes laryngectomisées, en s'appuyant sur des partenariats avec les professionnels de santé.

Public cible :

L'action s'adresse aux personnes opérées d'un cancer du larynx ou d'autres pathologies nécessitant une laryngectomie, majoritairement retraitées, ainsi qu'à leurs proches aidants.

Ces bénéficiaires sont confrontés à des difficultés particulières liées à la communication orale, à la réadaptation à la vie quotidienne et à la préservation du lien social. L'accompagnement proposé vise à sécuriser leur parcours de rétablissement et à prévenir les situations d'isolement.

Déploiement de l'action en Auvergne

L'association a déjà engagé une activité concrète en Auvergne autour du CHU de Clermont-Ferrand grâce à l'intervention de son délégué bénévole régional, Philippe Bayle.

Activités réalisées :

En 2025 :

- 6 visites ont été réalisées auprès de patients laryngectomisés au CHU de Clermont-Ferrand ;
- une visite à domicile a été effectuée à Augerolles dans le Puy-de-Dôme.

Au cours du premier semestre 2026 :

- 4 visites ont été réalisées au CHU de Clermont-Ferrand au premier trimestre ;
- 8 patients ont été accompagnés au premier trimestre ;
- 5 patients supplémentaires ont bénéficié d'un accompagnement au deuxième trimestre

soit un total de 13 patients accompagnés en six mois, représentant déjà un doublement de l'activité observée l'année précédente.

Par ailleurs, en février 2026, le représentant auvergnat de l'association a participé aux travaux d'élaboration de la nouvelle politique handicap du CHU de Clermont-Ferrand, témoignant d'une reconnaissance croissante de l'expertise développée par l'association auprès des acteurs de santé locaux.

L'action conduite en Auvergne s'appuie déjà sur des partenariats établis avec :

- le CHU de Clermont-Ferrand ;
- la Ligue contre le cancer du Puy-de-Dôme ;
- la Ligue contre le cancer de l'Allier.

A partir du deuxième semestre 2026 :

L'association souhaite désormais élargir son réseau aux établissements de santé de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire afin de garantir un accès plus équitable à cet accompagnement spécialisé sur l'ensemble du territoire auvergnat.

Elle prévoit également la mobilisation d'un second bénévole afin de conforter sa capacité d'intervention et d'assurer une meilleure couverture géographique des besoins identifiés sur des actions spécifiques telles que les interventions dans les écoles, la participation aux forums, aux réunions locales et aux actions partenariales

Le projet présente plusieurs intérêts au regard des orientations de l'Action Sanitaire et Sociale de l'Assurance Maladie :

- soutien à des personnes atteintes d'une pathologie lourde entraînant un risque élevé de perte d'autonomie ;
- accompagnement des aidants confrontés aux conséquences de la maladie ;
- intervention complémentaire aux soins médicaux et à la rééducation ;
- promotion du maintien du lien social et de la participation sociale ;
- développement d'une réponse associative spécialisée aujourd'hui peu présente en Auvergne ;
- mobilisation de l'expertise du patient partenaire au bénéfice des personnes nouvellement opérées.

Le projet répond ainsi à un besoin spécifique difficilement couvert par les dispositifs de droit commun, en apportant un accompagnement reposant sur l'expérience vécue des anciens patients, particulièrement apprécié dans les parcours de réadaptation post-cancer.

Budget prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION				
Dépenses spécifiques à l'action	Montant en euros	Recettes spécifiques à l'action	Montant en euros	
Achats Total		Ressources propres Total		
divers achats				
Petit matériel : préciser				
Fournitures de bureau et petit matériel	2000			
Services extérieurs Total		Subventions Totales		
location et frais liés aux manifestations	6000	CARSAT AUVERGNE	4000	8,9%
entretien et réparations	1500	Etat		
assurance	600	Région		
formation : organisation des réunions et interventions	3500	Département		
documentation : communication, impression de support et sensibilisation	2000	Communes (ville de Lyon)	1000	2,23%
		Collectivités publiques		
		Entreprises publiques		
Autres services extérieurs Total		Entreprises et organismes privés		
honoraires : préciser		Entreprises et organismes privés		
information		Autres (préciser : ...)		
publicité	2000	CPAM RHONE	5500	12,3%
Déplacements des bénévoles	5000	CARSAT RHONE	5000	11%
missions		LIGUE CANCER AUVERGNE RA	7500	16,7%
réceptions		LIGUES CANCER DEPARTEMENTALES (Allier, Puy-De-Dôme...)	8000	17,8%
téléphone, frais postaux	2300			
divers prestations extérieures : préciser				
Charges de personnel		Produits de gestion courante Total		
rémunération du personnel	10000	Cotisations des adhérents	2000	4,5%
charges sociales	5000	Dons	4000	8,9%
Dotation aux amortissements	2000	Aide privées	3300	6,7%
Autres charges de fonctionnement directement liés à l'action	2900	Produits divers et financiers	4500	10%
Tota	44800 €	Total	44800 €	100%

Budget prévisionnel association : 44 800 €

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 4 000 € de l'association Les MUTILES DE LA VOIX RHONE-ALPES pour le développement de leur programme en Auvergne

Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

3. a) Demande de subvention pour l'organisation de la Semaine Bleue du CCAS de Lezoux

La Semaine Bleue est un évènement national ayant pour but de renouer le lien social et renforcer l'estime de soi des personnes âgées retraitées par le biais de diverses actions organisées au niveau local. L'édition 2026 est programmée du 5 au 10 octobre et est dédiée à la valorisation de la place de nos aînés dans la société et à la promotion du bien-vieillir.

Objectifs de l'action :

- Permettre aux seniors de découvrir de nouvelles activités sportives, culturelles, ... des lieux proches de chez eux, des services utiles,
- Favoriser les liens sociaux et intergénérationnels,
- Initier un travail collectif pour développer des actions régulières entre partenaires, pour les seniors.

Descriptif du projet :

Il s'agit de proposer aux personnes âgées et retraités une découverte d'activités, de services, des lieux favorisant le lien social et intergénérationnel.

Cette action prendra la forme d'animations et d'ateliers organisés tout au long de la Semaine Bleue. Elle sera complétée par un Salon Seniors, prévu le 6 octobre, qui réunira près de 40 exposants. Une exposition photographique, réalisée dans plusieurs EHPAD en partenariat avec une école primaire, constituera le fil conducteur de la manifestation. Valorisant la parole et l'expérience des résidents, elle sera animée par la personne ayant conduit les entretiens et recueilli leurs témoignages.

L'accent cette année est mis sur le partage, le lien social, le loisir avec pour embellir cette journée un défilé de mode en milieu de journée avec des personnes retraités du territoire en modèle et en partenariat avec les boutiques locales.

Lieu et animations :

- Commune de Lezoux
- Atelier moulage figurines terre blanche + visite musée Céramique
- Après-midi Quizz Musical
- Atelier bricolage intergénérationnel
- Après-midi chantant « La Santé à tout bout de chant »
- Atelier poterie
- Ciné débat
- Après-midi Jeux

Partenaires :

- Clic de Thiers,
- EHPAD Mon Repos,
- EHPAD Saint-Joseph,
- Ecole de Musique,

France Services,
Médiathèque,
musée de la Céramique.

Communication :

- Affiche « Semaine bleue » + affiche « Salon Seniors »,
- Mailing, site internet, magazine du département, ...

Evaluation :

- Quantitative : Nombre de participants,
- Qualitative : questionnaires de satisfaction (séances d'animation + visiteurs du salon)

Budget prévisionnel :

ANIMATION SEMAINE BLEUE				
DEPENSES	Montants	PRODUITS	Montants	
Charges		Subventions		
▪ Repas des exposants	960€	▪ - Etat		
▪ Impressions photos	150€	▪ - Région		
▪ Encadrement photos carton plume	450€	▪ - Département		
		▪ - Communes		
▪ Atelier poterie	100€	▪ - Conférence des Financeurs	2550€	40,5%
▪ Communication (impression programme, flyers, affiches, plan, encart date bâches	645€	▪ - Autres		
▪ Décoration salle	200€	▪ -		
▪ Boisson convivialité	400€	▪ - CARSAT Auvergne	800€	13%
▪ Jeux en bois	350€	▪ Participation des usagers		
▪ Intervention EPE63 (animation ciné débat)	150€	▪ Participation des adhérents		
		Subventions d'investissement :		
		▪		
		▪		
		▪		
		▪		
Frais de personnel		Autres recettes :		
▪ Salaires	2300€	▪ Fonds propres		
▪ charges sociales	580€	▪	2 935€	46,5%
▪ Autres (Stagiaire 3 à 4 mois)				
Frais de structures				
▪ Déplacement / restauration équipe / hébergement				
▪				
▪				
Frais d'investissement				
▪ Dotation vestimentaire / habillage (PLV)				
▪ Investissement plateforme vidéo dédiée				
TOTAL (*)	6 285€	TOTAL (*)	6 285€	100%

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la proposition de subvention de 800 € pour l'organisation de la Semaine Bleue présentée par le CCAS DE LEZOUX

Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

3. b) Demande de subvention pour l'organisation de la Semaine Bleue du CCAS de Puy Guillaume

La Semaine Bleue est un évènement national ayant pour but de renouer le lien social et renforcer l'estime de soi des personnes âgées retraitées par le biais de diverses actions organisées au niveau local. L'édition 2026 est programmée du 5 au 10 octobre et est dédiée à la valorisation de la place de nos aînés dans la société et à la promotion du bien-vieillir.

Objectifs de l'action :

- Permettre aux seniors de découvrir de nouvelles activités sportives, culturelles, ... des lieux proches de chez eux, des services utiles,
- Favoriser les liens sociaux et intergénérationnels,
- Initier un travail collectif pour développer des actions régulières entre partenaires, pour les seniors.

Descriptif du projet :

Des professionnels de santé du territoire vont proposer ensemble dans le cadre de cette semaine bleue des animations variées autour de l'intergénérationnel.

- Fabrication d'une fresque mosaïque avec les seniors et les enfants de grande section et CP,
- Atelier photos et exposition photos
- Relaxation sonore
- Balade gourmande,
- Conférence Stimulation cognitive
- Salon des seniors

Lieu :

- Puy Guillaume & Lezoux pour le salon des seniors

Partenaires :

- Professionnels de santé du territoire,
- EHPAD Michel Charasse,
- Communauté de communes Thiers Dore Montagne

Communication :

- Affiche et programme « Semaine bleue »,
- Réseaux sociaux, radio locale, bulletin municipal

Evaluation :

- Quantitative : Nombre de participants,
- Qualitative : questionnaires de satisfaction (séances d'animation + visiteurs du salon)

Budget prévisionnel :

ANIMATION SEMAINE BLEUE				
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	
MOSAIQUE CONFERENCE	440 € 150 €	Autofinancement	760 €	50%
RELAXATION SONORE BALADE GOURMANDE VERNISSAGE PHOTO	200 € 230 € 300 €	Subvention sollicitée : ↗ CARSAT ↗ Autre Financier ↗ ... ↗ ...	600 €	40%
COMMUNICATION Salon Senior	200 €		160 €	10%
Montant Total	1 520 €		1 520 €	100%

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la proposition de subvention de 600 € pour l'organisation de la Semaine Bleue présentée par le CCAS DE PUY GUILLAUME

Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

4. Demande de budget complémentaire pour l'Appel à Projet 2026 « Séniors en vacances ANCV »

1 - PRESENTATION DU DISPOSITIF

Le programme « Seniors en vacances » de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances s'adresse à tous les retraités, âgés de 60 ans et plus (ou 55 ans en situation d'handicap).

Il propose des séjours de 8 jours ou 5 jours, hors vacances scolaires d'été sur plus de 200 destinations en France et en Europe, dans des villages de vacances ou hôtels conventionnés par l'ANCV.

Les séjours comprennent la pension complète, les excursions, les animations pour un coût maximum de 484 € pour un séjour de 8 jours et 404 € pour un séjour de 5 jours.

Le transport jusqu'au lieu de vacances n'est pas compris.

Une aide financière de l'ANCV est attribuée à tout retraité de plus de 60 ans non imposable avant défiscalisation : 212 € pour un séjour de 8 jours / 7 nuits et 176 € pour un séjour de 5 jours / 4 nuits.

Le coût restant à la charge des personnes éligibles à cette aide s'établit donc à :

- **272 € pour un séjour de 8 jours**
- **228 € pour un séjour de 5 jours.**

Les seniors peuvent s'inscrire :

- soit en tant que participant d'un groupe constitué par un porteur de projet local (CCAS, Clubs du 3^{ème} âge, Centre Social, ...),
- soit à titre individuel.

2 - PARTENARIAT

La CNAV est partenaire du programme depuis 2011.

Depuis 2014, la CARSAT Auvergne et l'ANCV sont liées par une convention régionale déclinant l'accord national et permettant d'adapter les modalités de mise en œuvre du programme sur le territoire auvergnat.

3 – APPEL A PROJET 2026

Lors de la commission du 3 mars 2026, les membres de la commission ont validé l'attribution d'une enveloppe de 30.000€ pour l'appel à projet « Séniors en vacances 2026 » réalisé conjointement avec l'ANCV.

A ce jour, l'enveloppe initiale de 30 000 € est intégralement mobilisée au bénéfice des 26 projets réalisés ou programmés sur le territoire.

Neuf nouvelles demandes ont été réceptionnées et répondent à l'ensemble des critères de l'appel à projets. Leur financement permettrait de poursuivre la dynamique engagée en faveur du départ en vacances des retraités les plus fragilisés, tout en soutenant les acteurs locaux mobilisés dans la lutte contre l'isolement social.

Les neuf projets complémentaires permettront à près de 302 retraités auvergnats de bénéficier d'un départ en vacances accompagné, dont 46% éligibles au critère de fragilité économique.

Un budget complémentaire de 10 500€ serait nécessaire pour permettre à ces nouveaux porteurs de projets de bénéficier de l'aide de la Carsat tel que défini dans l'appel à projet.

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur l'attribution d'un budget complémentaire de 10 500 € pour le financement des neufs projets éligibles de l'appel à projet Séniors en Vacances 2026.

Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. a) Demande de subvention pour le projet « Tisser des Chemins » de l'Association Le Vers à Soi

Association le Vers à soi

890 Route du sabotier, 43200 ARAULES

Représentant légal : Richard TIVRIER, co-président

L'association Le Vers à Soi agit en milieu rural auprès de personnes confrontées à l'isolement, à la précarité et/ou à l'absence de solution de mobilité. L'association va vers les personnes, notamment à domicile, crée un lien de confiance, facilite l'accès aux droits, aux soins, aux services et à la vie locale, puis mobilise les ressources du territoire afin de favoriser des relais durables. L'accompagnement associe rendez-vous individuels, mobilité, sorties et actions collectives, avec une attention particulière au pouvoir d'agir, à la participation sociale et à la valorisation des capacités de chacun.

L'exercice 2025 correspond à l'année de création et d'expérimentation de l'association. L'année 2026 marque son passage au déploiement opérationnel.

Le projet s'inscrit pleinement dans les orientations de prévention de la perte d'autonomie portées par la CARSAT. En intervenant auprès de retraités confrontés à l'isolement social, à des difficultés de mobilité ou à une situation de précarité, il vise à maintenir leur participation à la vie sociale, à favoriser l'accès aux droits, aux soins et aux actions collectives de prévention, et à renforcer leur capacité à mobiliser les ressources de proximité.

Résultat de l'étude des besoins :

La démarche repose sur une logique d'expérimentation et d'amélioration continue, initiée dans le cadre de l'accompagnement **CoCoShaker en 2025** : entretiens avec les personnes concernées et les acteurs du territoire, rencontres partenariales, observation des situations, expérimentation auprès des premiers bénéficiaires, suivi des accompagnements, analyse des freins rencontrés et recueil régulier des retours.

L'étude et l'expérimentation ont montré que le territoire dispose de nombreuses ressources, mais que les personnes les plus isolées n'y accèdent pas nécessairement. Pour certains retraités, **l'existence d'un service ou d'une activité ne suffit pas à le rendre réellement accessible** : isolement, précarité, absence de mobilité, perte de confiance ou difficulté à effectuer seul les premiers pas vers l'extérieur peuvent se cumuler.

L'expérimentation a ainsi confirmé la nécessité d'un **maillon intermédiaire de proximité** : aller vers la personne, créer une relation de confiance, accompagner concrètement les premiers pas, lever les freins de mobilité puis faciliter progressivement l'accès aux services, aux soins, aux activités collectives et aux relations sociales existantes.

Elle a également montré l'intérêt de ne pas créer systématiquement de nouvelles réponses, mais de **mieux relier les personnes aux nombreuses ressources déjà présentes sur le territoire**, en travaillant étroitement avec les acteurs locaux.

Projet « Tisser des chemins »

« Tisser des chemins » est né d'un constat partagé avec des travailleurs sociaux de Haute-Loire intervenant auprès de personnes vivant à domicile : malgré les accompagnements existants, certaines situations d'isolement restent particulièrement difficiles à faire évoluer dans la durée. Les professionnels peuvent repérer ces situations et y répondre dans le cadre de leurs missions, sans toujours disposer du temps ou des moyens nécessaires pour accompagner progressivement les premiers pas vers l'extérieur et soutenir la création de liens durables.

Tisser des chemins intervient dans cet espace, en complémentarité avec l'existant.

Le projet part de la personne, de ses envies, de ses possibilités et de son rythme pour aller vers elle, créer une relation de confiance, lever certains freins, rendre possibles de premières expériences à l'extérieur puis faciliter progressivement les rencontres, l'accès aux activités collectives et la mise en relation avec les ressources du territoire.

Selon la situation, l'association peut présenter une activité, organiser le déplacement, aller chercher la personne à son domicile, l'accompagner lors d'une première participation, faciliter les premières rencontres puis maintenir une présence rassurante le temps nécessaire.

Les actions menées sur l'année 2026 sont plurielles :

- des rencontres et accompagnements individuels, au domicile ou à l'extérieur, pour travailler les freins liés à l'isolement, à la précarité et à la mobilité et faciliter l'accès aux droits, soins et services
- un accompagnement progressif vers les activités collectives : sorties, ateliers, Baraques à Frat', Guinguette du Vers à Soi, rencontres intergénérationnelles et activités proposées par les partenaires
- une aide concrète à la mobilité : transport, accompagnement aux premiers rendez-vous ou aux premières activités, recherche de solutions de relais et de mobilité solidaire
- une mise en relation avec les acteurs locaux afin que la personne puisse progressivement identifier et mobiliser elle-même les ressources utiles
- des temps collectifs ouverts à différents âges, favorisant rencontres, entraide, transmission et participation

Objectif général : contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des retraités vivant à domicile en agissant sur trois facteurs de fragilité particulièrement présents sur le territoire : isolement social, précarité et mobilité.

Objectifs opérationnels :

- Repérer et remobiliser les personnes de plus de 60 ans isolées ou socialement fragilisées ;
- Recréer un lien de confiance et favoriser la sortie du domicile ;
- Faciliter l'accès aux droits, aux soins, aux services de proximité et aux solutions de mobilité ;
- Accompagner progressivement vers des activités collectives de prévention et de maintien du lien social ;
- Enrichir le réseau social de proximité et encourager participation, entraide et pouvoir d'agir ;
- Construire des relais durables avec les ressources du territoire afin de diversifier les appuis de la personne et de renforcer son autonomie.

L'originalité du projet réside dans sa fonction de relais de proximité entre les retraités les plus fragilisés et les dispositifs déjà présents sur le territoire. L'association n'a pas vocation à créer une offre supplémentaire mais à rendre accessibles les ressources existantes à des publics qui ne les mobilisent pas spontanément.

Zone d'intervention : Sud-Est de la Haute-Loire, entre Yssingeaux, Le Chambon sur Lignon et St Julien Chapteuil

Public cible : Personnes retraitées de 60 ans et plus vivant à domicile, confrontées prioritairement à l'isolement social, à la précarité, à des difficultés de mobilité ou à un éloignement des ressources et de la vie sociale.

Elles représentent environ 30 % des personnes accompagnées par l'association en 2026. **Le projet s'adresse particulièrement aux personnes pour lesquelles une orientation vers une activité ou un service ne suffit pas et qui nécessitent un accompagnement progressif vers l'extérieur.**

Au 31 août 2026, plus de 40 retraités ont bénéficié d'un contact, d'une information ou d'une participation à une action proposée par l'association. Parmi eux, 7 personnes bénéficient d'un accompagnement régulier individualisé, nombre qui devrait atteindre 9 personnes d'ici la fin de l'année.

Moyens humains consacrés à l'action :

	SALARIES	BENEVOLES	AUTRES : personnels mis à disposition...
Nombre de personnes	1	20 bénévoles	Intervenants partenaires ponctuels (environ 30)
ETP ou nombre d'heures mensuelles dédiées au projet par salarié	0.3 ETP	Variable selon les actions	Réguliers ou occasionnels selon actions
Qualifications	Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé – Licence de sociologie	Profils et compétences variées	Qualifications diverses : animateurs, professionnels du bien-être, travailleurs sociaux, artistes, etc.

Partenaires associés :

Repérage, accompagnement et santé : travailleurs sociaux, communes, Hôpital Sainte-Marie/CMP, Hôpital Jacques Barrot, professionnels de santé, ADMR, portage de repas, services de tutelle/curatelle.

Mobilité : Maison de la Mobilité Solidaire, Les Jeudis du Sauzet.

Lien social, activités et participation : Petits Frères des Pauvres, Les Pieds à Terre, Citoyens Solidaires, Dis-Moi, Café des Sucs et autres acteurs locaux.

Moyens matériels :

Deux véhicules mobilisables pour l'aller-vers et les déplacements.

Calendrier prévisionnel :

Janvier à août 2026 – réalisé

- Déploiement des accompagnements individuels et de l'aller-vers auprès des personnes repérées ou orientées par les partenaires.
- Accompagnements vers les droits, les soins, les services et les activités ; transports et recherche de solutions de mobilité.
- Développement des actions collectives et partenariales : sorties, ateliers, Baraques à Frat', Guinguette du Vers à Soi, Journée Rencontre, Jeudis du Sauzet, couture, Papotons et projets intergénérationnels ou environnementaux.
- **Au 31 août** : plus de 40 personnes de 60 ans et plus ont été touchées. Parmi elles, 7 bénéficient d'un accompagnement régulier, à raison d'une à plusieurs rencontres par mois selon les besoins.

Septembre à décembre 2026 – prévisionnel

- Deux rendez-vous d'accueil de personnes de plus de 60 ans sont programmés en septembre. Sous réserve de leur entrée effective dans l'accompagnement, 9 personnes devraient être suivies régulièrement d'ici la fin de l'année.
- Poursuite des accompagnements individuels, de l'accès aux droits et aux soins, des transports et de la recherche de relais de mobilité.
- Poursuite des rendez-vous collectifs, sorties, ateliers et actions menées avec les partenaires.
- Temps forts de fin d'année : projets collectifs, fabrication et valorisation des Boules Carrées, marchés de Noël et actions solidaires.
- Environ 5 nouvelles personnes de plus de 60 ans devraient encore être accueillies, informées ou orientées ponctuellement d'ici décembre.

Evaluation :

- Évaluation quantitative : nombre de retraités de 60 ans et plus accompagnés ; nombre de rendez-vous individuels ; sorties du domicile ; accompagnements vers droits, soins, services et activités ; nombre de participations à des actions collectives ; solutions de mobilité mobilisées ; partenaires et relais activés.
- Évaluation qualitative : évolution du sentiment d'isolement et de la participation sociale ; reprise de sorties et d'activités ; création ou maintien de relations ; capacité à identifier et contacter une ressource ; retours des personnes et des partenaires ; signes d'autonomisation (participation sans accompagnement, prise d'initiative, entraide ou bénévolat).

Suivi via tableau de bord, logiciel Mon Suivi Social et bilans réguliers.

Budget prévisionnel :

Le budget global du projet s'élève à **16 340 €**

DEPENSES	Montants	PRODUITS	Montants	
Charges ▪ Achat d'études Prestations de service ▪ Achats non stockés ▪ Publicité ▪ Locations ▪ ▪ ▪ ▪	1200 500 1360 1000	Subventions ▪ - Conférence des Financeurs (obtenus) ▪ - Autres ▪ Malakoff Humanis (obtenus) ▪ AG2R (obtenus) ▪ - CARSAT ▪ Participation des usagers	800 2000 5000 8170 200	4,9% 12,2% 30,6% 50% 1,22%
Frais de personnel ▪ salaires ▪ charges sociales ▪ Autres (Stagiaire 3 à 4 mois)	7466 2090	Subventions d'investissement : ▪ ▪	170	1%
Frais de structures ▪ Déplacement ▪ Restauration équipe / hébergement ▪ ▪	2300 344	Autres recettes : ▪ Fonds propres ▪		
Frais d'investissement ▪ Dotation vestimentaire / habillement (PLV) ▪ Investissement plateforme vidéo dédiée				
TOTAL (*)	16340	TOTAL (*)	16340	100%

Afin d'éviter tout financement de publics ne relevant pas des missions de l'Action sociale retraite de la CARSAT, l'association a procédé à une proratisation des coûts du projet au regard de la part estimée de retraités bénéficiaires (30 % des personnes accompagnées). La participation sollicitée auprès de la CARSAT représente ensuite 50 % de cette quote-part, le complément étant assuré par les autres financeurs mobilisés par l'association.

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la proposition de subvention de 8 170 € pour l'organisation du projet « Tisser des chemins » présentée par l'association Le Vers à Soi de Araules (Haute-Loire).

5. b) Demande de subvention pour le parcours d'accompagnement à l'animation et à la participation à la vie culturelle pour les personnes retraitées de l'association La Plume de ma Tante

Association La Plume de ma Tante

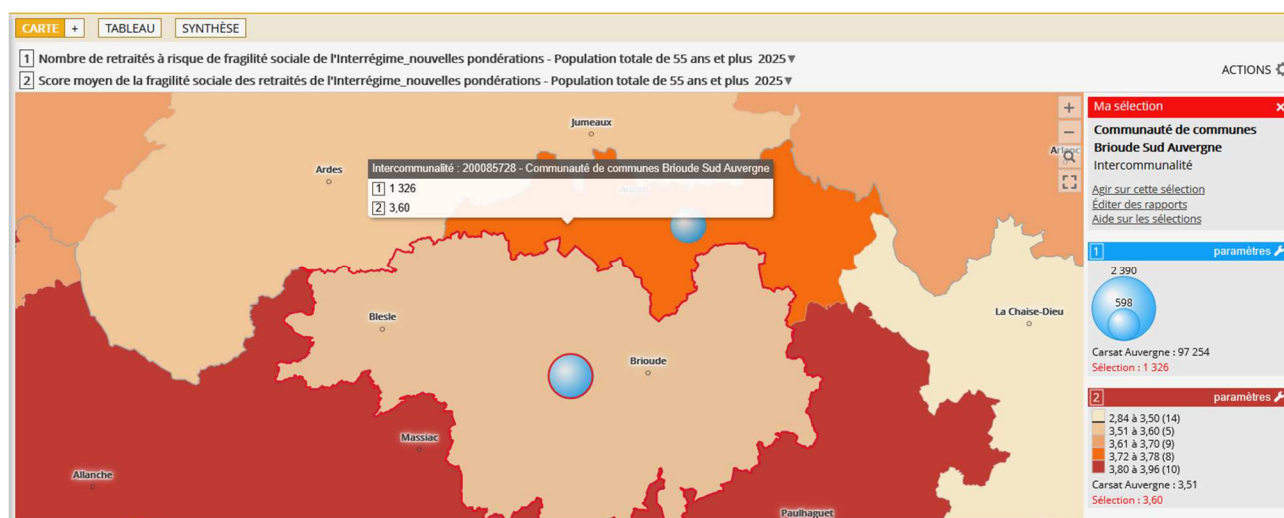
53 rue de la Pardige

Brioude 43100

Représentant légal : Frank SITZIA

L'association La Plume de ma Tante est l'association qui porte les activités culturelles du café associatif La Clef à Brioude. Depuis 17 ans, l'association développe des actions de proximité visant à favoriser le lien social, la participation citoyenne et l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants du territoire.

L'association s'inscrit dans une dynamique partenariale locale forte. Elle travaille en lien avec plusieurs Espaces de Vie Sociale du territoire, notamment Helmouth à Chilhac et La Loco à Saint-Beauzire, avec lesquels elle mène ponctuellement des actions communes. Elle échange également avec le Centre social Déclic, dont l'offre est complémentaire de la sienne. L'association n'est pas labellisée Espace de Vie Sociale en raison de sa proximité géographique avec le centre social du territoire. Sa situation centrale sur la commune lui permet par ailleurs de toucher des publics qui ne fréquenteraient pas nécessairement les autres structures du territoire.



Population Brioude Auvergne	CC Sud	Nombre retraités	de	Nombre retraités fragilité	de en	Score fragilité CC Brioude Auvergne	CC Sud	Score fragilité moyenne régionale
16 745		4643		1326		3,6		3,51

Parcours d'accompagnement à l'animation et à la participation à la vie culturelle :

Le projet vise à favoriser l'engagement progressif des retraités au sein de La Clef, en leur permettant de devenir, à terme, de véritables acteurs de la vie associative.

L'accompagnement débute par la **constitution de binômes** associant une personne retraitée à une personne bénévole expérimentée. Ce système de parrainage facilite l'intégration, permet une meilleure compréhension du fonctionnement de la structure et favorise la création de liens sociaux entre pairs.

Des temps de **rencontres collectives** seront organisés chaque mois afin de présenter le projet, recueillir les attentes et les idées des participants, et ajuster les activités proposées en fonction des besoins identifiés.

En parallèle, des **modules de formation** adaptés seront mis en place pour développer les compétences nécessaires à l'animation d'activités. Ces formations aborderont notamment la gestion de groupe, la communication, l'organisation logistique et l'utilisation d'outils d'animation.

Le parcours d'engagement reposera sur une montée en compétence progressive en trois étapes :

- découverte et participation aux ateliers existants ;
- coanimation avec des bénévoles expérimentés ;
- animation autonome d'ateliers ou d'événements.

Cette démarche sécurisante permet aux retraités de gagner en confiance, de valoriser leurs expériences et leurs savoir-faire, tout en contribuant activement à la dynamique du lieu. L'objectif est de créer les conditions favorables à une participation durable et à l'émergence de nouvelles initiatives portées directement par les retraités eux-mêmes.

À l'issue de l'accompagnement, un temps de restitution sera organisé sous différentes formes (atelier, exposition, projection ou événement convivial) afin de mettre en lumière les réalisations, les compétences développées et la contribution des participants à la vie de La Clef.

Par ailleurs, les retraités seront pleinement intégrés à la dynamique de la structure. Selon leurs envies et leur niveau d'implication, ils pourront progressivement accéder à davantage de responsabilités, notamment en rejoignant les instances d'organisation, en devenant référents d'une activité ou en participant à la coordination et à l'animation de la vie du lieu.

Au-delà de la participation aux activités culturelles, le projet vise à favoriser l'engagement citoyen des retraités en leur permettant de devenir progressivement acteurs de la vie associative. Cette démarche contribue à renforcer leur pouvoir d'agir, à valoriser leurs compétences et à soutenir leur participation à la vie locale.

Le projet s'appuie également sur une démarche d'aller-vers permettant de toucher des retraités éloignés des lieux traditionnels d'animation sociale et culturelle.

Objectif général : Prévenir l'isolement et maintenir le lien social chez les personnes retraitées

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la visibilité de l'action auprès de ce public et favoriser leur mobilisation
- Structurer un parcours d'accompagnement à l'animation et à la vie culturelle
- Renforcer le lien social et la participation citoyenne
- Développer une dimension intergénérationnelle
- Faciliter l'accès à la culture et aux loisirs pour toutes et tous
- Coordonner les acteurs locaux pour proposer une offre globale

Zone d'intervention : Territoire de Brioude, commune rurale de 6500 habitants et les villages alentours notamment de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne.

Public cible : Personnes retraitées de 60 ans et plus de Brioude et alentours.

Le nombre d'accompagnement concernera 50 personnes

Moyens humains consacrés à l'action :

Personnels salariés de l'association			
Nom et Fonction	Rôle dans l'action	Nombre d'heures consacrées à l'action	Coût prévisionnel
Boucher Anaëlle	Accompagnement des retraités, rencontre des partenaires, création des outils de communication, gestion administrative du projet	700 h	12 000 €
Prestataires/Vacataires			
Nom et Fonction	Rôle dans l'action	Nombre d'heures consacrées à l'action	Coût prévisionnel
Volontaires en services civique	Accompagnement des retraités	700h	2000 €

Bénévoles		
Nom et Fonction	Rôle dans l'action	Nombre d'heures consacrées à l'action
Bénévoles animateurs au sein de la CLef	Accompagnement des retraités	400 h

Calendrier prévisionnel :

- **Septembre 2026** : communication et mobilisation autour du projet et finalisation de la définition du parcours d'accompagnement
- **Octobre 2026 à juin 2027** : Accompagnement des retraités en individuel et en collectif
- **Novembre 2026 à juin 2027** : Implication progressive dans l'animation à la Clef

- **Janvier 2027** : Développement de la dimension intergénérationnelle
- **Mars 2027** : Coordination des actions avec les partenaires du territoire
- **Juillet 2027** : Valorisation de l'engagement des retraités accompagnés

Evaluation :

- Indicateurs quantitatifs :
 - o Nombre de retraités accueillis
 - o Nombre de retraités accompagnés
 - o Nombre d'ateliers intergénérationnels réalisés
 - o Nombre de participants aux animations
 - o Nombre de rencontres avec les acteurs du territoire
- Indicateurs qualitatifs
 - o Avoir un parcours formalisé
 - o Satisfaction des personnes accompagnées, des participants, des élus locaux et de la population.

Budget prévisionnel :

Le budget global du projet s'élève à **18 215 €**

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION					
Dépenses spécifiques à l'action			Recettes spécifiques à l'action		
	Montant en euros	%		Montant en euros	%
Achats	500	3	Ressources propres		
divers achats	500				
Petit matériel : préciser					
Fournitures de bureau : préciser					
Services extérieurs	1765	10	Subventions	18215	100
location (local, salle, matériel ...) : préciser	900		CARSAT	9000	49
entretien et réparations			Etat		
assurance	65		Région		
formation : préciser			Département	500	3
documentation : préciser	200		Communes	500	3
Gestion de paie	600		Collectivités publiques		
			Entreprises publiques		
Autres services extérieurs	1950	10	Entreprises et organismes privés		
honoraires : préciser			Entreprises et organismes privés		
information			Autres (préciser : ...)		
publicité	1500		FONJEP	2915	16
déplacements	350		Fondation Harmonie Mutuelle	3500	19
missions			Aide pour le Service Civique	1800	10
réceptions					
téléphone, frais postaux	100				
divers prestations extérieures : préciser					
Charges de personnel	14000	77	Produits de gestion courante	Total	
rémunération du personnel	10000		Cotisations des adhérents		
charges sociales	2000		Dons		
Indemnités Service Civique	2000		Autres		
Autres charges de gestion courante					
Total	18215	100	Total		100

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la proposition de subvention de 9 000 € pour l'organisation du parcours d'accompagnement à l'animation et à la participation à la vie culturelle présentée par l'association La Plume de ma Tante de Brioude.

5. c) Demande de budget pour le déploiement d'un Appel à Projet en faveur des retraités aidants

Situation des retraités aidants, un enjeu majeur de prévention et de bien vieillir

Le vieillissement de la population s'accompagne d'une augmentation constante du nombre de personnes apportant une aide régulière à un proche en situation de handicap, de maladie ou de perte d'autonomie. Selon la DREES, 9,3 millions de Français se déclarent proches aidants en 2021, soit près d'une personne sur six. La proportion d'aidants est particulièrement élevée parmi les personnes âgées de 55 à 64 ans où près d'une personne sur quatre déclare accompagner régulièrement un proche.

Si le rôle des aidants est aujourd'hui reconnu comme essentiel au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, une part importante d'entre eux ne se reconnaît pas spontanément comme aidante. Cette situation limite leur accès aux dispositifs d'information, de soutien et de répit existants.

L'engagement des aidants contribue pourtant directement aux objectifs poursuivis par l'Assurance retraite en matière de prévention de la perte d'autonomie et de maintien à domicile. En accompagnant quotidiennement leur conjoint, un parent ou un proche, les aidants jouent un rôle déterminant dans la préservation de l'autonomie des personnes fragilisées et dans le retardement de l'entrée en établissement.

Cependant, cette implication n'est pas sans conséquence. Les études montrent que les aidants déclarent plus fréquemment un état de santé dégradé que le reste de la population, conséquence d'une charge physique, psychologique et émotionnelle souvent importante. Fatigue, isolement social, difficultés à concilier les différents temps de vie, méconnaissance des droits et insuffisance des solutions de répit constituent des facteurs de fragilisation susceptibles d'entraîner des répercussions durables sur leur propre santé et leur qualité de vie.

En Auvergne, le benchmark réalisé par les services met en évidence l'existence d'un écosystème particulièrement riche d'acteurs engagés auprès des aidants : plateformes d'accompagnement et de répit, associations spécialisées, France Alzheimer, UDAF, CLIC, conseils départementaux ou encore CCAS. Toutefois, l'analyse révèle également une offre parfois difficilement lisible pour les usagers, des disparités territoriales liées à la ruralité et surtout des difficultés persistantes de repérage des aidants.

Dans ce contexte, la Carsat Auvergne dispose de plusieurs leviers d'action complémentaires. D'une part, les évaluations réalisées au domicile des retraités constituent une opportunité privilégiée pour identifier les situations d'aidance, notamment lorsque le retraité accompagne son conjoint en perte d'autonomie. D'autre part, l'action collective permet de proposer des réponses adaptées favorisant à la fois l'information, la prévention de l'épuisement, le maintien du lien social et l'orientation vers les ressources existantes du territoire.

Le développement d'une offre régionale structurée à destination des retraités aidants s'inscrit ainsi pleinement dans les missions de l'Action sociale retraite. Elle répond à un double objectif : préserver la santé et la qualité de vie des aidants tout en contribuant au maintien à domicile et au bien vieillir des personnes accompagnées.

1. Rappel du contexte

En octobre 2025, lors des travaux conduits avec les membres de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale autour des orientations stratégiques de l'Action Sociale Retraite, un atelier spécifique consacré aux aidants a permis d'identifier plusieurs axes de développement à destination des retraités confrontés à une situation d'aidance.

Les échanges ont notamment mis en évidence plusieurs constats partagés :

- le nombre important de retraités accompagnant quotidiennement un proche en perte d'autonomie ;
- les difficultés persistantes de repérage des aidants ;
- la nécessité de développer des réponses de proximité favorisant à la fois l'information, le soutien, le répit et le maintien du lien avec la personne aidée ;
- l'importance de s'appuyer sur les réseaux et dispositifs existants afin d'éviter les doublons et de garantir une complémentarité des interventions.

À l'issue des travaux, plusieurs orientations ont été validées à l'unanimité par les administrateurs, parmi lesquelles :

- la création d'un outil de repérage de type « Aidantomètre » ;
- le développement d'ateliers à destination des aidants ;
- la mise en place d'actions favorisant des temps partagés aidants-aidés.

La présente proposition vise à concrétiser ces orientations en un projet global.

2. Appel à projet en faveur des retraités aidants

Afin de répondre aux enjeux identifiés par les administrateurs lors des travaux consacrés aux aidants et de traduire ces orientations en actions concrètes, il est proposé de lancer un appel à projets régional.

L'objectif de cet appel à projets est de concevoir et d'expérimenter une offre globale et cohérente à destination des retraités aidants familiaux. Cette offre reposera sur trois composantes étroitement articulées entre elles et constituera un véritable parcours d'accompagnement, depuis le repérage des aidants jusqu'à leur accompagnement et au renforcement de la relation avec leur proche aidé.

A : Développer un outil de repérage de type « Aidantomètre »

La première étape consiste à permettre aux retraités concernés de se reconnaître comme aidants. En effet, de nombreuses personnes accompagnent quotidiennement leur conjoint, un parent ou un proche sans s'identifier elles-mêmes comme aidantes. Cette méconnaissance constitue souvent un frein à l'accès aux dispositifs de soutien existants.

L'appel à projets devra ainsi prévoir la conception d'un outil de repérage de type « Aidantomètre », inspiré des démarches déjà développées sur certains territoires, permettant à chacun d'évaluer simplement sa situation.

Cet outil devra être accessible, facilement diffusable et mobilisable aussi bien dans les actions de communication de la Carsat que par les partenaires locaux ou les professionnels intervenant auprès des retraités. Il pourra notamment être utilisé par les évaluatrices réalisant les visites à domicile afin de faciliter le repérage précoce des situations d'aidance, particulièrement fréquentes au sein des couples âgés.

B : Conception et animation de l'atelier Mieux vivre son rôle d'aidant

Le deuxième volet de l'appel à projets vise la création d'un atelier clé en main intitulé « Mieux vivre son rôle d'aidant à la retraite ».

Au-delà de la simple animation de séances, l'ambition est de construire une offre complète comprenant l'ingénierie pédagogique, les outils d'animation, les supports destinés aux participants, les outils d'évaluation ainsi que les supports de communication nécessaires à son déploiement sur les territoires.

L'atelier devra permettre aux participants de mieux comprendre leur rôle d'aidant et ses impacts, de prévenir les risques d'épuisement, de préserver leur santé, d'acquérir des connaissances sur leurs droits et les dispositifs existants, mais également de renforcer leur confiance et leur capacité à mobiliser les ressources disponibles autour d'eux.

Une attention particulière sera portée à la dimension collective de l'action, favorisant les échanges d'expériences, la création de liens entre participants et la lutte contre l'isolement. Le « Journal des aidants » développé par l'Assurance retraite pourra utilement être intégré aux supports proposés.

C : Module complémentaire « temps partagé Aidant-aidé »

Enfin, conformément aux orientations exprimées par les administrateurs, le projet devra intégrer une troisième composante venant compléter les ateliers : la mise en place de modules aidant-aidé. Ces temps partagés auront pour vocation de soutenir et renforcer la relation entre l'aidant et son proche accompagné.

L'expérience montre en effet que l'entrée dans une relation d'aide peut parfois générer des tensions, de l'incompréhension ou une modification des rôles au sein de la famille. Ces modules devront permettre de recréer des espaces de convivialité, de favoriser une meilleure compréhension mutuelle, de redonner du sens à la relation et de valoriser les moments positifs vécus ensemble. Ils pourront prendre différentes formes selon les territoires et les publics concernés : ateliers partagés, activités culturelles, sorties, actions de bien-être ou temps conviviaux.

Ainsi, loin de constituer trois actions indépendantes, l'Aidantomètre, l'atelier « Mieux vivre son rôle d'aidant à la retraite » et les modules aidant-aidé formeront un dispositif intégré. L'Aidantomètre permettra d'identifier et d'orienter les retraités aidants ; les ateliers constitueront le cœur de l'accompagnement proposé ; les modules aidant-aidé viendront prolonger cette dynamique en agissant sur la qualité de la relation et le maintien du lien entre l'aidant et son proche.

L'appel à projets devra ainsi permettre la conception, l'expérimentation et l'animation de cette offre globale, en lien étroit avec les services de l'Action sociale retraite de la Carsat Auvergne

3. Une démarche partenariale

La thématique des aidants bénéficie aujourd'hui d'une mobilisation de certains acteurs publics, associatifs et médico-sociaux.

Le travail de benchmark réalisé par les services de l'Action sociale retraite a permis d'identifier près de 25 structures, intervenant à des degrés divers, auprès des aidants sur les territoires auvergnats : plateformes d'accompagnement et de répit, associations spécialisées, accueils de jour, structures de soutien psychologique, associations de patients, acteurs du répit, organismes de protection sociale ou encore collectivités territoriales.

Cette richesse constitue une véritable opportunité pour la construction de l'offre proposée. Elle confirme que la Carsat n'a pas vocation à se substituer aux acteurs déjà engagés auprès des aidants, mais à contribuer à une meilleure lisibilité de l'offre existante, à renforcer les complémentarités entre intervenants et à favoriser l'accès des retraités aux ressources déjà disponibles sur leur territoire.

L'appel à projets devra ainsi s'inscrire dans une logique partenariale forte. Les opérateurs candidats seront invités à démontrer leur capacité à travailler en réseau avec les structures locales afin de garantir un ancrage territorial des actions proposées.

Cette coopération apparaît d'autant plus importante que les besoins des aidants, comme les réponses existantes, peuvent varier sensiblement d'un territoire à l'autre, notamment entre les secteurs urbains et les zones rurales.

La mobilisation des partenaires sera également un facteur clé de réussite pour le repérage des retraités aidants.

Les associations, les plateformes de répit, les accueils de jour, les professionnels de santé, les services d'aide à domicile ou encore les collectivités locales constituent à cet égard des relais essentiels pour diffuser l'Aidantomètre, orienter les personnes vers les ateliers et faire connaître les solutions de soutien disponibles.

Plusieurs structures disposent déjà d'une expertise reconnue dans l'organisation d'activités favorisant le maintien du lien entre les aidants et leurs proches.

L'appel à projets devra permettre de s'appuyer sur ces compétences afin de capitaliser sur les initiatives existantes plutôt que de créer de nouveaux dispositifs isolés.

Enfin, compte tenu des enjeux partagés autour du soutien aux aidants et de la prévention de la perte d'autonomie, il est proposé d'engager des échanges avec les Conférences des financeurs afin d'étudier les conditions d'un éventuel coportage de l'appel à projets. Une telle démarche permettrait non seulement de renforcer l'effet levier financier du projet, mais également d'inscrire cette initiative dans les stratégies départementales de prévention menées en faveur des personnes âgées et de leurs proches aidants.

Cette approche partenariale doit permettre à la Carsat Auvergne de jouer pleinement son rôle de fédérateur et de facilitateur, en contribuant à structurer un parcours lisible et coordonné pour les retraités aidants, tout en valorisant les compétences et les ressources déjà présentes sur les territoires.

4. Grandes orientations du cahier des charges de l'appel à projets

L'appel à projets visera à sélectionner un opérateur ou un groupement d'opérateurs capable de concevoir, expérimenter et déployer une offre globale à destination des retraités aidants du territoire auvergnat.

Le projet attendu devra répondre à plusieurs objectifs complémentaires :

Repérer les retraités aidants

Le porteur de projet devra concevoir un outil de type « Aidantomètre » permettant aux retraités de prendre conscience de leur rôle d'aidant et d'identifier leurs besoins. Cet outil devra être simple d'utilisation, facilement diffusable et mobilisable par les différents acteurs de proximité. Il devra permettre une orientation vers les dispositifs de soutien existants ainsi que vers les ateliers développés dans le cadre du projet.

Une attention particulière sera portée à son utilisation par les évaluateurs intervenant au domicile des retraités, afin de favoriser un repérage précoce des situations d'aidance.

Construire l'atelier « Mieux vivre son rôle d'aidant à la retraite »

Le porteur de projet devra élaborer un programme complet comprenant :

- l'ingénierie pédagogique ;
- le déroulé des séances ;
- les supports d'animation ;
- les outils destinés aux participants ;
- les outils d'évaluation ;
- les supports de communication.

L'atelier devra permettre aux participants :

- de mieux comprendre leur rôle d'aidant ;
- d'identifier les impacts de l'aidance sur leur santé et leur qualité de vie ;
- de prévenir les risques d'épuisement ;
- de mieux connaître leurs droits et les ressources existantes ;
- de renforcer leur capacité à solliciter de l'aide ;
- de rompre l'isolement grâce à une dynamique collective.

Le contenu devra être adapté aux spécificités des retraités aidants et valoriser les ressources développées par l'Assurance retraite, notamment le Journal des aidants.

Expérimenter et animer les ateliers

Au-delà de la phase de conception, l'appel à projets devra permettre la mise en œuvre concrète de plusieurs sessions d'ateliers sur le territoire auvergnat.

Cette phase expérimentale devra permettre :

- de tester le programme ;
- d'évaluer son impact auprès des participants ;
- d'identifier les éventuelles adaptations nécessaires ;
- de disposer d'un dispositif stabilisé pouvant ensuite être déployé plus largement.

Développer des modules complémentaires « Aidant-Aidé »

L'accompagnement proposé ne devra pas se limiter au seul soutien de l'aidant. Le projet devra également intégrer des temps partagés permettant de renforcer la relation entre l'aidant et son proche accompagné.

Ces modules devront contribuer à :

- maintenir et renforcer le lien affectif ;
- favoriser une meilleure compréhension mutuelle ;
- apaiser certaines tensions liées à la relation d'aide ;
- préserver la place de chacun au sein de la relation ;
- partager des moments positifs et conviviaux.

Ils pourront prendre la forme d'ateliers, d'activités culturelles, de sorties ou de toute autre action favorisant le bien-être des deux participants.

S'appuyer sur les partenaires locaux

Le porteur de projet devra démontrer sa capacité à mobiliser et coordonner les acteurs locaux intervenant auprès des aidants.

Les actions devront être construites en complémentarité avec les dispositifs existants afin de favoriser les orientations réciproques, d'éviter les doublons et de garantir la continuité du parcours des aidants après leur participation aux ateliers.

Produire des outils réutilisables par la Carsat

Les productions réalisées dans le cadre de l'appel à projets auront vocation à devenir des ressources mobilisables par la Carsat Auvergne et ses partenaires.

À ce titre, le porteur devra remettre l'ensemble des livrables produits :

- « Aidantomètre » ;
- guide d'animation ;
- supports pédagogiques ;
- supports de communication ;
- outils d'évaluation ;
- recommandations de déploiement.

L'objectif est de permettre à la Carsat de disposer, à l'issue du projet, d'une offre structurée, éprouvée et facilement reproductible sur l'ensemble du territoire régional.
Cette offre pourra à terme intégrer l'offre de service de l'interregime ARSEPT.

5. Budget

Afin de répondre à ces enjeux et de traduire en actions concrètes les orientations validées par les administrateurs lors des travaux consacrés aux aidants, il est proposé de lancer un appel à projets doté d'une enveloppe de 50 000 € visant à développer une offre structurée à destination des retraités aidants

Les membres de la Commission sont invités à se prononcer sur le lancement d'un appel à projets en faveur des retraités aidants ainsi que sur l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 50 000 € destinée à financer la conception et la mise en œuvre des actions présentées dans la présente note.

Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. d) Demande de budget pour le déploiement d'un Appel à Projet favorisant la mobilité des seniors

La mobilité, un déterminant essentiel du bien vieillir

La mobilité constitue aujourd'hui l'un des déterminants majeurs du vieillissement en bonne santé. Au-delà de la simple capacité à se déplacer, elle conditionne l'accès aux soins, aux commerces, aux services publics, aux loisirs et aux activités favorisant le maintien du lien social. Elle participe ainsi directement à la prévention de la perte d'autonomie et à la qualité de vie des retraités.

Cette question revêt une importance croissante dans un contexte de vieillissement démographique marqué. Selon les projections de l'INSEE reprises par les acteurs nationaux de la mobilité, les personnes âgées de plus de 60 ans représenteront près d'un tiers de la population française à l'horizon 2060. Parallèlement, la part des personnes âgées de 75 ans et plus devrait fortement progresser dans les prochaines décennies.

Or, l'avancée en âge s'accompagne bien souvent d'une réduction progressive des déplacements. L'étude « Mobilité des seniors en France », réalisée par le cabinet Auxilia pour le Laboratoire de la Mobilité Inclusive, montre qu'alors qu'une personne réalise plus de quatre déplacements quotidiens vers l'âge de 55 ans, ce nombre passe à moins de trois après 75 ans. L'étude souligne également que près de 30 % des personnes âgées de plus de 65 ans ne sortent pas de leur domicile un jour donné.

Les conséquences de cette diminution de la mobilité sont importantes. Les difficultés de déplacement constituent aujourd'hui un facteur reconnu d'isolement social, de renoncement aux soins et de fragilisation des personnes âgées. Les travaux récents de l'association Les Petits Frères des Pauvres estiment ainsi qu'environ un million de personnes de plus de 60 ans peuvent être considérées comme « assignées à résidence », tandis que 2,5 millions déclarent avoir déjà renoncé à rendre visite à leurs proches, faute de solution de déplacement adaptée.

Plus de 3 millions de personnes âgées indiquent se sentir isolées en raison de leurs difficultés de mobilité.

Face à ces enjeux, de nombreux acteurs se mobilisent. Les associations spécialisées telles que Wimoov, Ecov, La Croix-Rouge Mobilités ou encore le Laboratoire de la Mobilité Inclusive développent des solutions d'accompagnement visant à sécuriser les déplacements ou à favoriser l'accès aux services de proximité. Les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale et les structures de l'économie sociale et solidaire contribuent également au développement d'une offre adaptée aux besoins des seniors.

Les pouvoirs publics ont progressivement intégré cette problématique dans plusieurs textes majeurs. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ainsi que la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 reconnaissent toutes l'importance d'une mobilité accessible et adaptée pour favoriser l'autonomie des personnes âgées.

Sur le plan institutionnel, la mobilité repose sur une responsabilité partagée. La Région organise les transports régionaux et interurbains, les intercommunalités et les communes assurent la gestion de nombreux services de proximité, tandis que les départements contribuent à l'accompagnement des publics fragiles. Les associations et structures de l'économie sociale et solidaire complètent cette offre par des dispositifs de transport solidaire, d'accompagnement à la mobilité et de médiation territoriale.

Dans ce contexte, la légitimité de la Carsat Auvergne réside dans sa mission de prévention de la perte d'autonomie. Sans se substituer aux autorités organisatrices de la mobilité, elle peut contribuer à lever les freins qui limitent les déplacements des retraités et soutenir des initiatives favorisant leur participation à la vie sociale et leur accès aux services.

Les enjeux sont particulièrement marqués en Auvergne. Le vieillissement démographique y est plus prononcé que dans de nombreux territoires français et une part importante des retraités réside dans des territoires ruraux à faible densité de population. L'analyse réalisée en 2025 sur les dispositifs de mobilité existants met en évidence une offre hétérogène, des difficultés d'accès aux services pour certains publics et des écarts significatifs entre territoires. Elle souligne également la nécessité de mieux identifier les solutions existantes, de renforcer leur visibilité et d'accompagner l'émergence de réponses adaptées dans les zones insuffisamment couvertes.

Ces constats invitent la Carsat Auvergne à poursuivre la réflexion engagée avec les membres de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale afin d'identifier les leviers les plus pertinents pour favoriser la mobilité des seniors auvergnats et ainsi contribuer à leur bien vieillir.

1. Les orientations retenues en matière de mobilité des seniors

En octobre 2025, les membres de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale ont été associés à une réflexion collective destinée à identifier des actions innovantes susceptibles de renforcer l'offre de prévention en direction des retraités auvergnats.

Les travaux ont mis en évidence la mobilité comme l'un des facteurs majeurs conditionnant l'accès effectif des retraités aux actions de prévention, aux services de proximité et plus largement à la vie sociale.

Les échanges ont notamment permis de partager plusieurs constats :

- l'existence d'offres de mobilité diversifiées sur certains territoires, mais souvent insuffisamment connues des retraités ;
- des disparités importantes entre territoires urbains et ruraux ;
- l'existence probable de territoires sous-dotés ou dépourvus de réponses adaptées aux besoins des seniors ;
- la nécessité de mieux coordonner les initiatives portées par les collectivités, les acteurs associatifs et les opérateurs de mobilité ;
- l'importance de développer des solutions permettant aux retraités les plus fragiles de maintenir leur autonomie de déplacement ;

- la nécessité d'identifier précisément les besoins avant d'engager des financements pérennes.

Afin de répondre à ces constats, les administrateurs ont retenu deux orientations complémentaires.

- La première vise à mieux connaître, structurer et promouvoir l'offre de mobilité à destination des retraités, tout en expérimentant de nouvelles solutions adaptées aux besoins des seniors.
- La seconde repose sur une démarche d'« aller vers » destinée à identifier les territoires insuffisamment couverts, à analyser les causes de cette situation et à favoriser l'émergence de réponses locales adaptées.
- Les membres du groupe ont également souligné l'importance d'associer les collectivités territoriales à cette réflexion et de prendre en compte les enjeux de mobilité tant en milieu rural qu'en milieu urbain

Ainsi, à l'issue des travaux, les administrateurs ont validé le principe d'un programme d'actions associant une phase préalable d'analyse territoriale à un soutien aux initiatives locales favorisant la mobilité des seniors.

La présente note vise à proposer les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ces orientations.

2. Les propositions du service ASR pour répondre aux orientations de la Commission

- Axe 1 : Réaliser un diagnostic régional des mobilités des seniors et identifier les territoires prioritaires d'intervention

Le service ASR propose de confier à un organisme spécialisé une mission d'ingénierie territoriale portant sur les mobilités des seniors en Auvergne.

Cette mission poursuivrait plusieurs objectifs complémentaires.

- a) Dans un premier temps, la structure retenue réaliserait un état des lieux régional des problématiques de mobilité rencontrées par les retraités. Cette analyse devrait permettre d'identifier les besoins, les difficultés rencontrées et les spécificités territoriales propres aux quatre départements auvergnats.
- b) Parallèlement, la structure établirait un recensement exhaustif des dispositifs existants. Ce référencement aurait vocation à constituer un véritable outil d'information permettant à la Carsat Auvergne de promouvoir les solutions déjà disponibles auprès des retraités et de ses partenaires.
- c) La mission devrait également permettre d'identifier les territoires pouvant être qualifiés de « zones blanches » de la mobilité des seniors. Cette analyse devra toutefois dépasser la seule absence d'offre. Les territoires retenus devront présenter simultanément :
 - une population retraitée significative ;
 - des difficultés objectivées de mobilité ;
 - une insuffisance ou une absence de réponse adaptée ;
 - des impacts potentiels sur l'accès aux soins, aux services ou aux actions de prévention.

Les résultats du diagnostic seraient présentés à la Commission d'Action Sanitaire et Sociale afin de permettre aux administrateurs de sélectionner deux territoires prioritaires.

Dans un second temps, la structure retenue conduira une démarche d'analyse approfondie axée sur les freins à la mobilité des seniors et de concertation sur les deux territoires retenus par la CASS afin de rencontrer les collectivités, associations et acteurs locaux concernés.

Cette démarche devra permettre de vérifier l'existence d'une volonté locale de se mobiliser autour des enjeux de mobilité des seniors et d'identifier les partenaires susceptibles de porter ou de contribuer à de futures solutions.

Cette phase permettra notamment d'associer :

- les collectivités locales ;
- les acteurs du champ du vieillissement ;
- les associations locales ;
- les opérateurs de mobilité ;
- les organismes de protection sociale.

Au terme de cette démarche, un bilan serait présenté à la Commission. Si une dynamique partenariale locale apparaît suffisamment structurée, il pourrait alors être pertinent d'envisager un soutien financier destiné à accompagner la mise en œuvre des solutions identifiées par un cofinancement.

L'objectif est de permettre à la Commission d'éclairer ses décisions futures en disposant d'une connaissance partagée des besoins des retraités, des ressources existantes sur les deux territoires sélectionnés et de l'engagement potentiel des partenaires locaux dans la construction de réponses adaptées.

Axe 2 : Lancer un appel à projets « Mobilité des seniors »

En complément du diagnostic territorial, le service ASR propose le lancement d'un appel à projets régional visant à soutenir des initiatives locales favorisant la mobilité des retraités.

Cet appel à projets s'inscrira dans la continuité de la démarche engagée par la Carsat Auvergne en 2024 tout en tenant compte des orientations formulées par les administrateurs.

L'objectif sera d'encourager l'émergence ou le développement de solutions concrètes permettant aux retraités de préserver leur autonomie de déplacement et leur participation à la vie sociale.

Contrairement à l'appel à projets 2024, le financement de véhicules ne sera pas retenu. La Carsat dispose déjà, dans le cadre de ses modalités d'intervention habituelles, d'outils permettant de soutenir les projets de transport accompagné.

Les financements seraient prioritairement orientés vers :

- les actions d'information et de sensibilisation aux enjeux de mobilité ;
- les démarches d'apprentissage et d'accompagnement à l'utilisation des solutions existantes ;
- les actions favorisant le recours aux mobilités solidaires ;
- les projets de mobilité inversée consistant à rapprocher les services des retraités ;

- les dispositifs de transport à la demande spécifiquement conçus pour favoriser l'accès aux actions collectives et aux services ;
- les démarches d'expérimentation locale répondant à des problématiques identifiées.

Une attention particulière pourrait être portée aux projets développés dans les territoires ruraux ou auprès des retraités particulièrement exposés aux risques d'isolement.

3. Grandes orientations des cahiers des charges

Cahier des charges du diagnostic territorial des mobilités des seniors

La consultation devra permettre de sélectionner une structure disposant de compétences reconnues en matière de mobilité, de vieillissement et d'ingénierie territoriale.

Le prestataire retenu devra notamment :

- réaliser un diagnostic régional des besoins de mobilité des seniors ;
- analyser les spécificités des différents territoires auvergnats ;
- recenser et qualifier les dispositifs existants ;
- produire un référentiel des solutions mobilisables et des acteurs concernés ;
- identifier et hiérarchiser les zones blanches ;
- proposer des critères d'aide à la décision pour le choix des territoires prioritaires ;
- conduire une démarche de mobilisation des acteurs locaux sur les deux territoires retenus ;
- produire un rapport final assorti de recommandations opérationnelles.

Une attention particulière sera accordée à la qualité de la concertation territoriale et à la capacité du prestataire à mobiliser les collectivités locales.

Cahier des charges de l'appel à projets « Mobilité des seniors »

L'appel à projets devra soutenir des initiatives relevant du champ de la prévention de la perte d'autonomie.

Les projets soutenus devront :

- répondre à un besoin identifié sur le territoire ;
- contribuer au maintien de l'autonomie des retraités ;
- favoriser l'accès aux services, aux soins ou aux actions de prévention ;
- rechercher des partenariats locaux ;
- présenter des modalités d'évaluation adaptées.

La priorité pourrait être accordée aux projets :

- intervenant en territoires ruraux ou insuffisamment couverts ;
- favorisant l'aller-vers ;
- proposant des démarches innovantes ou expérimentales ;
- mobilisant plusieurs acteurs du territoire ;
- visant les retraités les plus exposés à l'isolement géographique ou social.

Les structures éligibles pourraient être les associations, structures de l'économie sociale et solidaire, collectivités ou groupements d'acteurs intervenant dans le champ du bien vieillir et de la mobilité.

4. Proposition budgétaire

Afin de mettre en œuvre cette démarche, il est proposé de mobiliser une enveloppe globale de 60 000 €, pour le projet global qui pourrait être réparti comme suit :

Axe 1 : Diagnostic territorial et mobilisation des acteurs locaux

30 000 €

Cette enveloppe permettra de financer :

- le diagnostic régional ;
- le recensement des dispositifs ;
- l'identification des zones blanches ;
- la concertation territoriale ;
- l'étude de faisabilité sur les deux territoires retenus.

Axe 2 : Appel à projets « Mobilité des seniors »

30 000 €

Pour rappel : l'Appel à projets mobilité des seniors de 2024 a mobilisé une enveloppe de 20 000 € qui a permis le soutien de 4 projets.

Cette enveloppe permettra de soutenir plusieurs projets locaux favorisant la mobilité des retraités dans une logique de prévention de la perte d'autonomie.

Les membres de la Commission sont invités à se prononcer sur l'affectation d'une enveloppe budgétaire de 60 000 € destinée à financer le lancement d'une consultation visant à sélectionner une structure chargée de mettre en œuvre l'axe 1 et le lancement de l'appel à projets « mobilité des seniors » de l'axe 2.

Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. e) Demande de budget pour le déploiement du dispositif « Connect Et Vous ? » porté par la CARSAT

Rappel :

La transformation numérique de la société constitue aujourd'hui un levier majeur du bien vieillir. Elle favorise le maintien du lien social, l'accès à l'information, la communication à distance avec les proches, l'accès aux services en ligne ainsi qu'aux actions de prévention proposées à domicile. Elle contribue également à faciliter l'accès aux droits dans un contexte de dématérialisation croissante des démarches administratives.

Malgré cette évolution, de nombreuses personnes âgées demeurent éloignées des usages numériques. Les données nationales montrent que 40 % des personnes âgées de 70 ans et plus n'utilisent pas Internet et que les retraités représentent près des trois quarts des personnes disposant du plus faible accès à Internet à domicile. Dès 60 ans, une personne sur deux se déclare inquiète face aux démarches administratives en ligne. Cette situation concerne plus particulièrement les personnes âgées les plus avancées en âge et les plus fragiles économiquement, pour lesquelles l'exclusion numérique constitue un facteur aggravant d'isolement social.

À l'échelle de l'Auvergne, le Baromètre Action sociale de 2019 met également en évidence la persistance de difficultés importantes liées à l'utilisation du numérique. Parmi les retraités disposant d'une connexion Internet, celle-ci demeure peu ou pas utilisée dans près de 44 % des situations. Les principales difficultés rencontrées concernent l'appropriation des outils numériques et la réalisation autonome des démarches administratives en ligne.

Face à ces constats, la Carsat Auvergne a déployé depuis 2021 le dispositif « Connect... Et Vous ? », destiné à favoriser l'inclusion numérique des retraités en situation de fragilité économique. Cette offre repose sur un accompagnement individualisé à domicile, associé au prêt d'une tablette connectée à Internet pour les personnes non équipées. Elle vise à permettre aux bénéficiaires d'acquérir les compétences numériques de base nécessaires à leur autonomie et à leur accès aux services en ligne.

En janvier 2025, un marché public à commande a été passé pour un montant de 49 846€. Durant cette année, 928 retraités en situation de fragilité économique (bénéficiaires de l'Allocation Solidarité Personne Agée, d'une pension de réversion ou exonérés de la Cotisation Sociale Généralisée) ont été contactés afin d'évaluer leur niveau d'autonomie numérique et de les orienter vers les solutions les plus adaptées :

- les personnes équipées et autonomes ont été orientées vers les offres numériques de prévention (HappyVisio, Arsept, Pourbienvieillir.fr, etc.) ;
- les personnes équipées mais rencontrant des difficultés d'usage ont été orientées vers les ateliers collectifs proposés localement ;

- les personnes non équipées, non autonomes et peu enclines à participer à une action collective se sont vu proposer le dispositif « Connect... Et Vous ? ».

Dans ce cadre, 92 retraités ont bénéficié de deux à trois séances d'accompagnement individuel à domicile, leur permettant de découvrir les outils numériques, Internet, les applications de communication ou encore les services en ligne.

Par ailleurs, 36 personnes non équipées ont bénéficié du prêt d'une tablette connectée, leur offrant un accès concret aux usages numériques du quotidien.

Au regard des besoins persistants observés sur les territoires et des résultats obtenus depuis 2021, l'Action sociale retraite a souhaité engager une évaluation approfondie du dispositif afin d'en mesurer l'impact et d'identifier ses perspectives d'évolution. Cette mission a été confiée au GÉrontopôle Auvergne-Rhône-Alpes, dont les conclusions sont présentées ci-après.

1. Contexte

L'inclusion numérique constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les retraités. L'accès aux droits, aux services publics, à l'information ou encore le maintien du lien social reposent de plus en plus sur l'utilisation d'outils numériques.

Afin de prévenir les situations de fracture numérique et de favoriser l'autonomie des retraités les plus fragiles, l'Action Sociale Retraite a déployé depuis 2021 le dispositif Connect & Vous sur les quatre départements auvergnats.

Celui-ci repose sur un accompagnement individuel à domicile permettant aux bénéficiaires :

- de disposer d'une tablette lorsqu'ils ne sont pas équipés ;
- de bénéficier d'une connexion internet ;
- d'être accompagnés dans la prise en main des outils numériques par un intervenant qualifié.

Le dispositif vise prioritairement les retraités les plus éloignés du numérique et pour lesquels les formats collectifs apparaissent insuffisamment adaptés.

2. Les principaux enseignements de l'évaluation conduite par le GÉrontopôle

Afin d'évaluer l'impact du dispositif et sa complémentarité avec l'offre existante sur les territoires, l'ASR a confié au GÉrontopôle la réalisation d'une étude évaluative.

Les conclusions de cette évaluation soulignent la pertinence du dispositif et sa plus-value au sein de l'écosystème local d'inclusion numérique.

Le rapport met notamment en évidence :

- la forte adéquation du format individuel aux besoins des retraités accompagnés ;
- l'intérêt d'un accompagnement réalisé au domicile, permettant de s'adapter au rythme et aux capacités de chaque personne ;
- l'amélioration des compétences numériques des bénéficiaires ;
- la complémentarité du dispositif avec l'offre collective existante.

Les retours recueillis auprès des bénéficiaires confirment ces constats. Trois mois après l'accompagnement, la quasi-totalité des répondants déclarent se sentir plus à l'aise avec les outils numériques et poursuivre leur utilisation régulière. Plusieurs bénéficiaires indiquent toutefois qu'un accompagnement plus soutenu ou davantage de séances leur permettraient de consolider leurs acquis.

L'étude souligne également plusieurs points de vigilance :

- une couverture territoriale parfois inégale ;
- un manque de visibilité du dispositif auprès des professionnels et des publics ;
- une coordination entre acteurs insuffisamment structurée ;
- des difficultés de repérage des retraités les plus éloignés du numérique ;
- la nécessité, pour certains bénéficiaires, de bénéficier d'un accompagnement renforcé afin de sécuriser durablement leurs usages.

Au regard de ces constats, le GÉrontopôle préconise non seulement la poursuite du dispositif mais également son renforcement.

3. Une évolution du dispositif pour répondre aux recommandations du GÉrontopôle

Afin de tenir compte des enseignements de l'évaluation, le futur marché ne portera plus uniquement sur l'accompagnement individuel des retraités.

Il intégrera trois dimensions complémentaires.

A. Accompagner les retraités dans leurs usages numériques

Le dispositif conservera son principe fondateur :

- prêt de tablette pour les personnes non équipées ;
- mise à disposition d'une connexion internet ;
- accompagnement individuel à domicile adapté au niveau et aux besoins de chaque bénéficiaire.

Conformément aux préconisations du GÉrontopôle, le volume d'accompagnement pourra être renforcé afin de sécuriser davantage l'acquisition des compétences et de limiter les risques de décrochage après l'intervention.

B. Développer le repérage des publics les plus éloignés du numérique

L'étude souligne que les personnes les plus fragiles ne sont pas nécessairement celles qui sollicitent spontanément les offres d'accompagnement.

Le futur opérateur devra donc développer une démarche "d'aller-vers" en s'appuyant sur les acteurs de proximité :

- Centre Communal Action Sociale;
- communes ;
- Maisons France Services ;
- associations ;
- services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- acteurs sociaux et médico-sociaux ;
- autres

Dans cette perspective, un kit de repérage et d'orientation sera élaboré afin d'aider les professionnels à identifier les situations de fragilité numérique et à orienter les retraités vers Connect & Vous.

C. Renforcer la coordination territoriale

L'évaluation met également en évidence la nécessité de mieux articuler les interventions des différents acteurs présents sur les territoires.

Le futur marché intégrera ainsi des missions de coordination visant à :

- recenser les acteurs locaux ;
- favoriser leur interconnaissance ;
- organiser des temps d'échanges territoriaux ;
- améliorer les circuits d'orientation ;
- éviter les doublons entre dispositifs.

Le titulaire du marché contribuera également à l'identification des territoires prioritaires en mobilisant les cartographies de fragilité et les données disponibles localement.

Cette approche permettra de concentrer les interventions sur les zones où les besoins apparaissent les plus importants et les territoires bénéficiant d'ateliers numérique collectif permettant une continuité post accompagnement individuel.

4. Modalités de mise en œuvre

Compte tenu de la nature des prestations attendues et de la nécessité d'adapter les interventions aux besoins observés sur les territoires, il est proposé de recourir, comme précédemment, à un marché public à bons de commande.

Le marché sera attribué à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Sa durée maximale sera fixée à deux ans.

Les prestations seront commandées au fur et à mesure des besoins exprimés par l'Action Sociale Retraite, dans la limite d'un montant maximal de 60 000 €.

Cette formule présente l'avantage de garantir une grande souplesse d'intervention tout en maîtrisant l'engagement financier de la CARSAT.

Cette enveloppe permettra de financer :

- l'accompagnement individuel des retraités ;
- le prêt des équipements numériques ;
- les solutions de connexion internet ;
- les actions de repérage ;
- l'animation et la coordination territoriale ;
- la production d'outils facilitant l'orientation des publics.

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la proposition d'allouer un budget permettant la publication d'un marché public à bons de commande d'un montant maximal de 60 000 € afin de poursuivre le déploiement de l'offre de service Connect Et Vous ? intégrant les évolutions recommandées par l'évaluation du dispositif par le Gérontopôle AURA.

RESTITUTION

Évaluation de la démarche « Connect et vous » de la Carsat Auvergne

2 septembre 2026



Sommaire

3

CONTEXTE

4

OBJECTIF

5

MÉTHODOLOGIE

6

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

15

SYNTHÈSE

18

PRÉCONISATIONS

32

PERSPECTIVES

34

TEMPS D'ÉCHANGES ET QUESTIONS

CONTEXTE

Le numérique occupe une place centrale dans la vie quotidienne et l'accès aux services.

Une fracture numérique importante persiste chez les personnes âgées** :

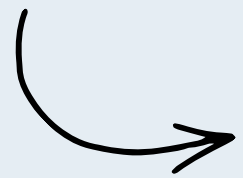
27%

des 60 ans et plus n'utilisent
jamais Internet

62%

des plus de 75 ans sont en
situation d'illectronisme*

Ces difficultés peuvent limiter l'accès aux droits, aux soins et renforcer l'isolement social.



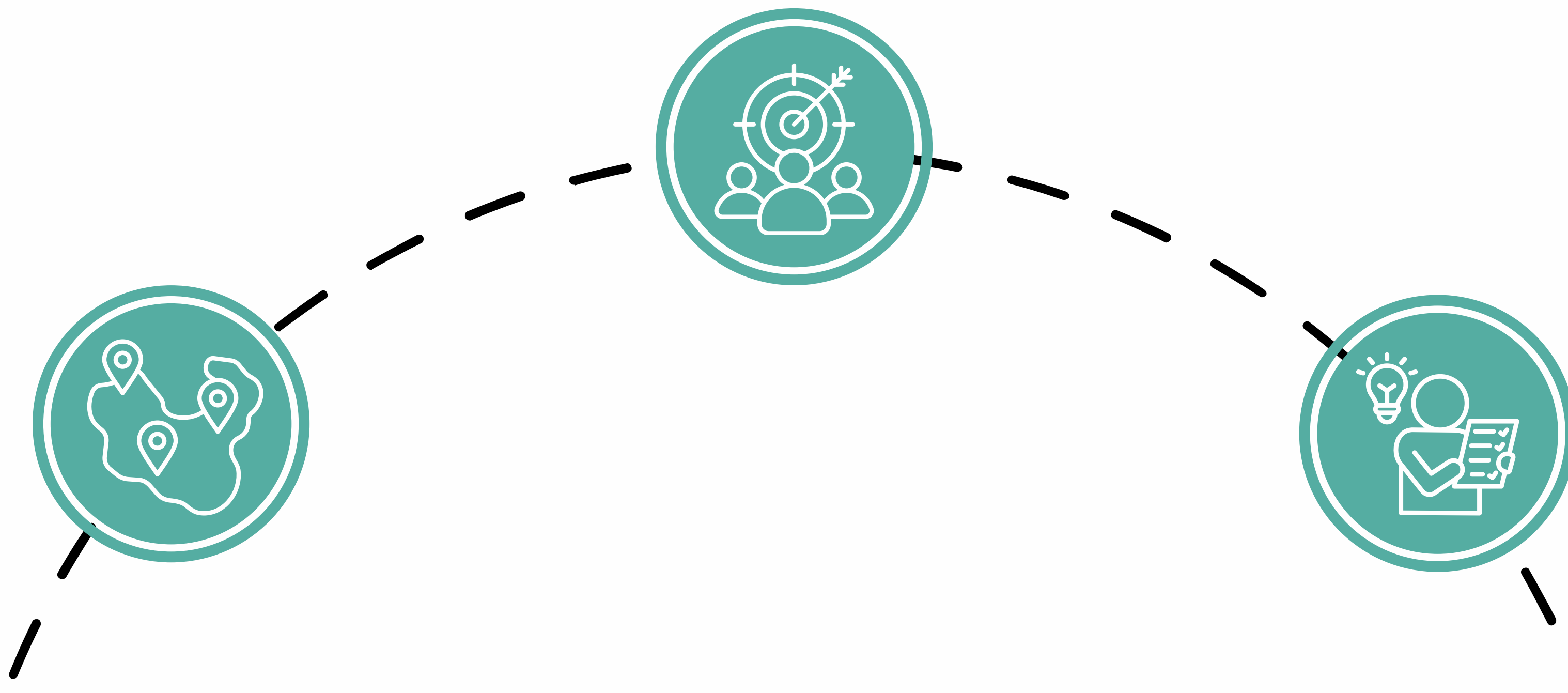
L'accompagnement au numérique constitue donc un enjeu majeur pour favoriser l'autonomie et l'inclusion des seniors.

** INSEE, 2023 et 2026

*Il s'agit de la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. Source

OBJECTIF

Réaliser une évaluation de la démarche « Connect et vous » de la Carsat Auvergne afin d'analyser plus finement son déploiement, son ciblage et son adéquation aux besoins des publics.



MÉTHODOLOGIE

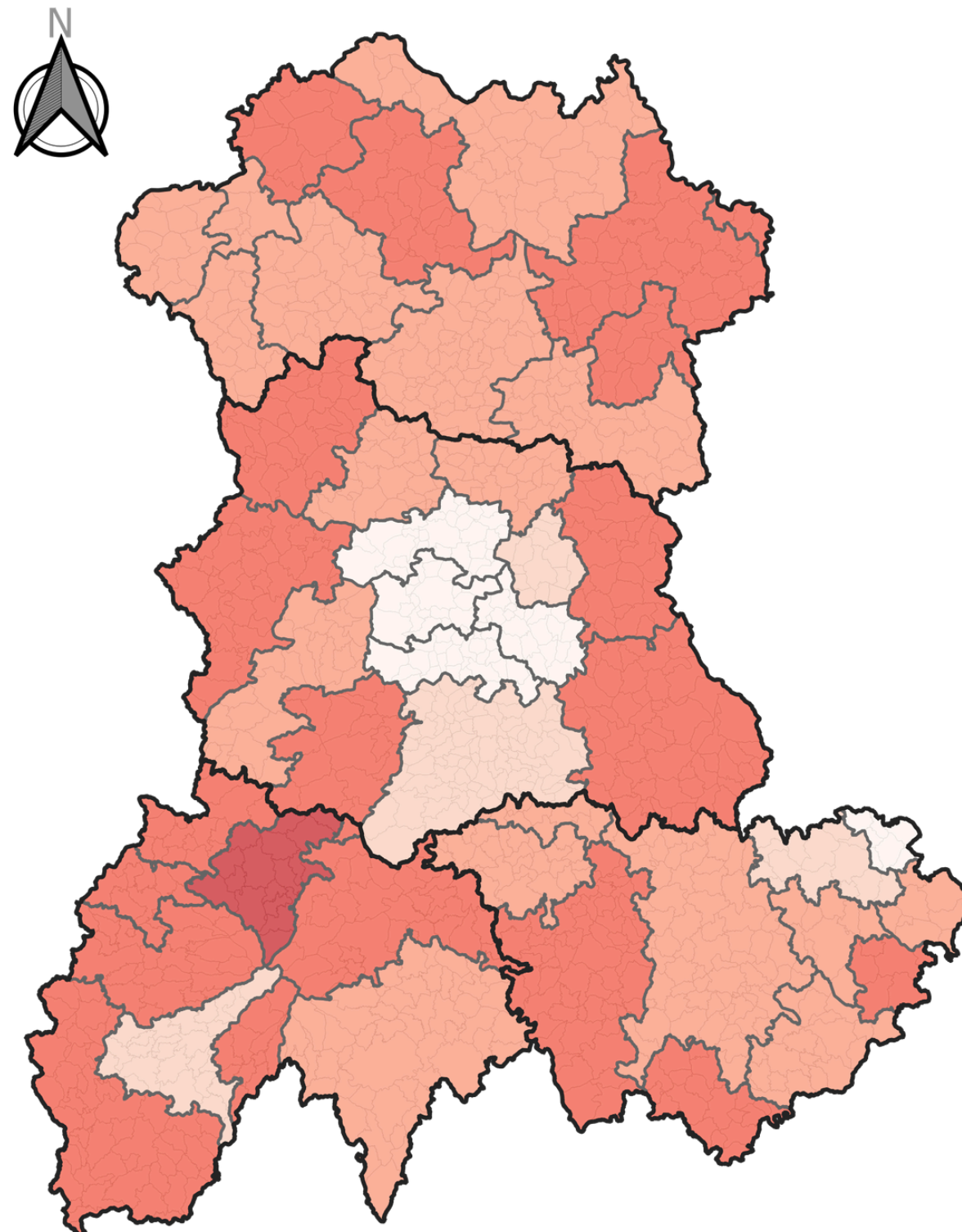
- ① **Mise en place d'un benchmark/revue documentaire sur l'offre existante**
- ② **Étude qualitative auprès des parties prenantes pour revenir sur la démarche**
 - Les acteurs de l'écosystème
 - Le prestataire
 - Les bénéficiaires de la démarche
- ③ **Mise en place de préconisations afin de pérenniser et/ou faire évoluer l'action, au sein de l'offre territoriale autour du numérique**

RÉSULTATS

de l'étude

RÉSULTATS

BENCHMARK DE L'OFFRE EXISTANTE



Un indice de fragilité numérique très élevé sur l'ensemble du territoire

Limite administrative :

- Commune
- EPCI
- Département

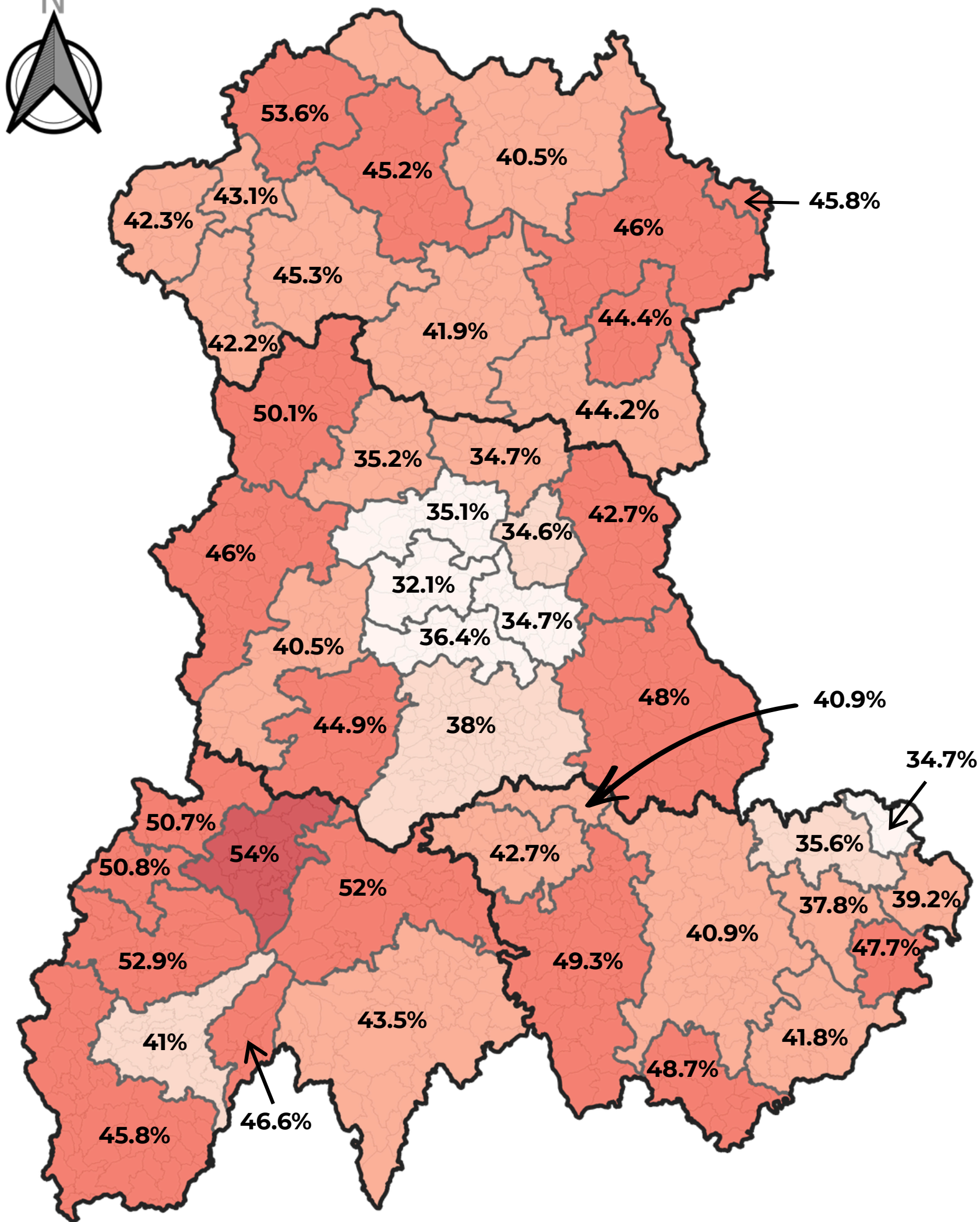
Un territoire en difficulté :

Indice de fragilité

- 4-5
- 5-6
- 6-7
- 7-8
- 8

0 100 000 m

Sources données :
@Mednum et @IGN



Limite administrative :

- Commune
- EPCI
- Département

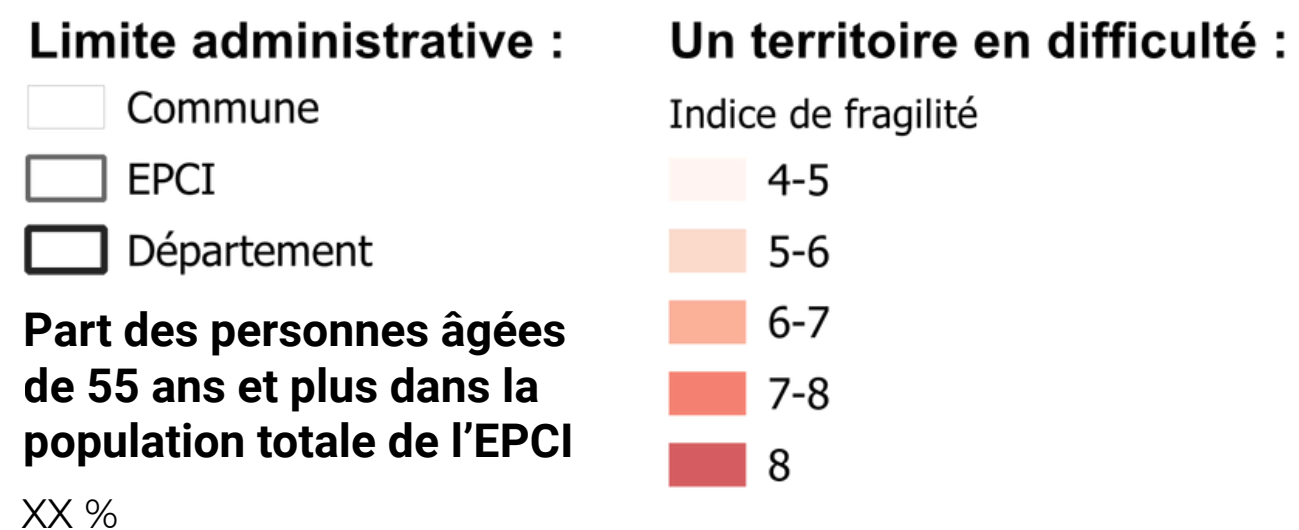
Part des personnes âgées de 55 ans et plus dans la population totale de l'EPCI

XX %

Un territoire en difficulté :

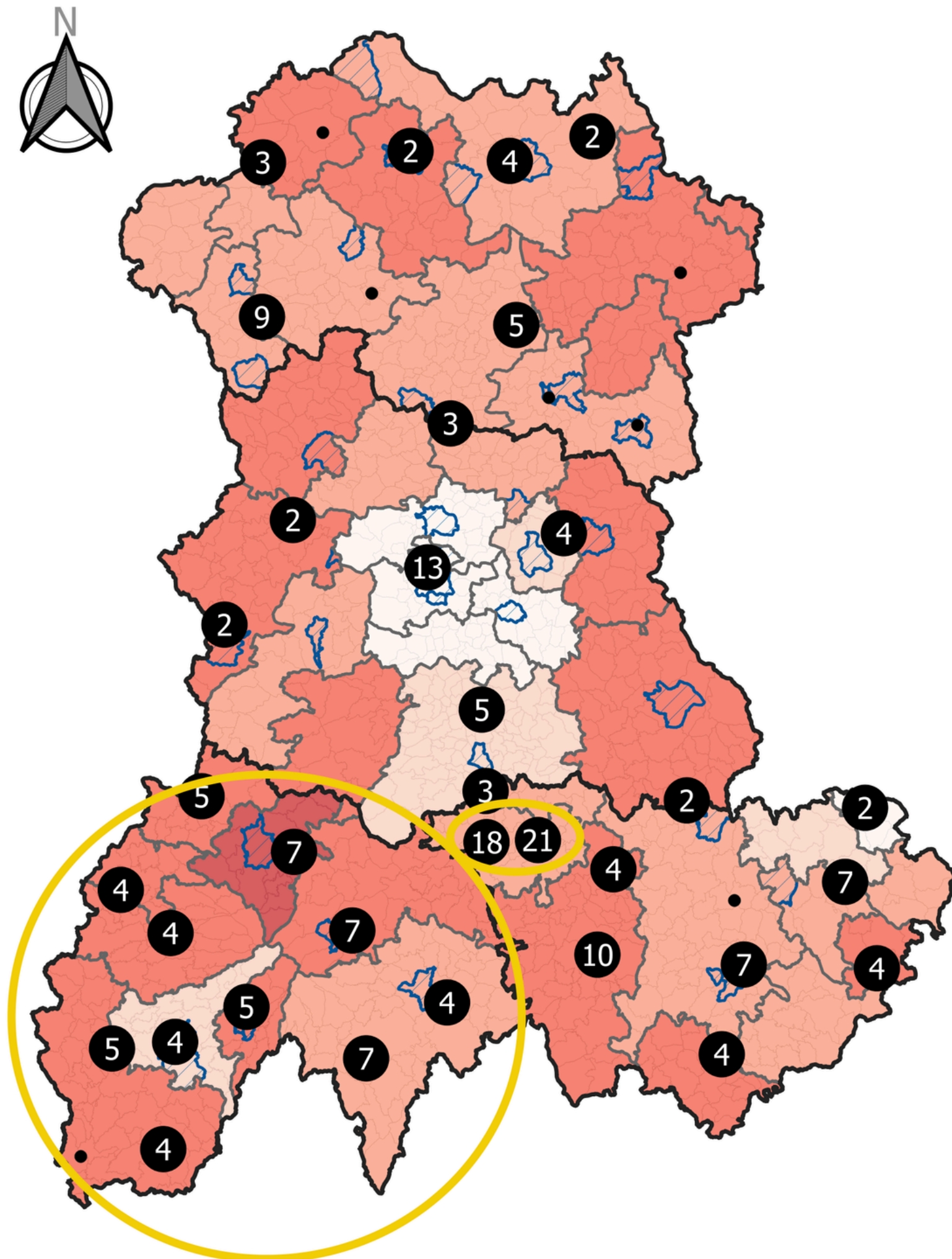
Indice de fragilité

- 4-5
- 5-6
- 6-7
- 7-8
- 8



0 100 000 m

Sources données :
@Mednum, @IGN et @INSEE



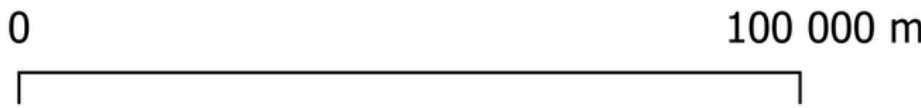
Une répartition inégale des offres de médiations numériques

Limite administrative : Offre en faveur de l'inclusion numérique :

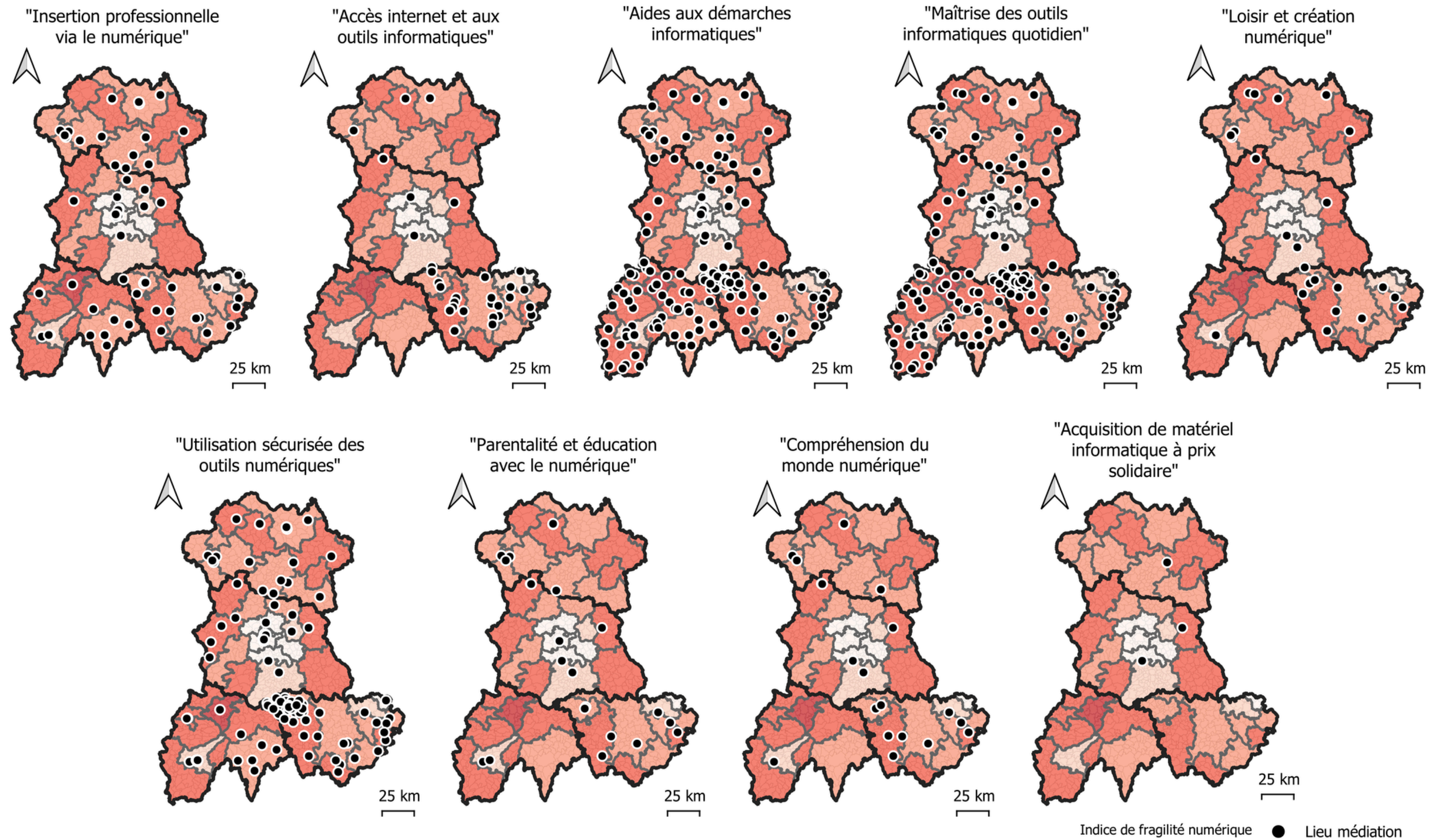
- Commune
- EPCI
- Département
- Cluster de lieu de médiation
- Lieu médiation numérique
- Ville Connect et vous

Un territoire en difficulté :

- Indice de fragilité
- 4-5
 - 5-6
 - 6-7
 - 7-8

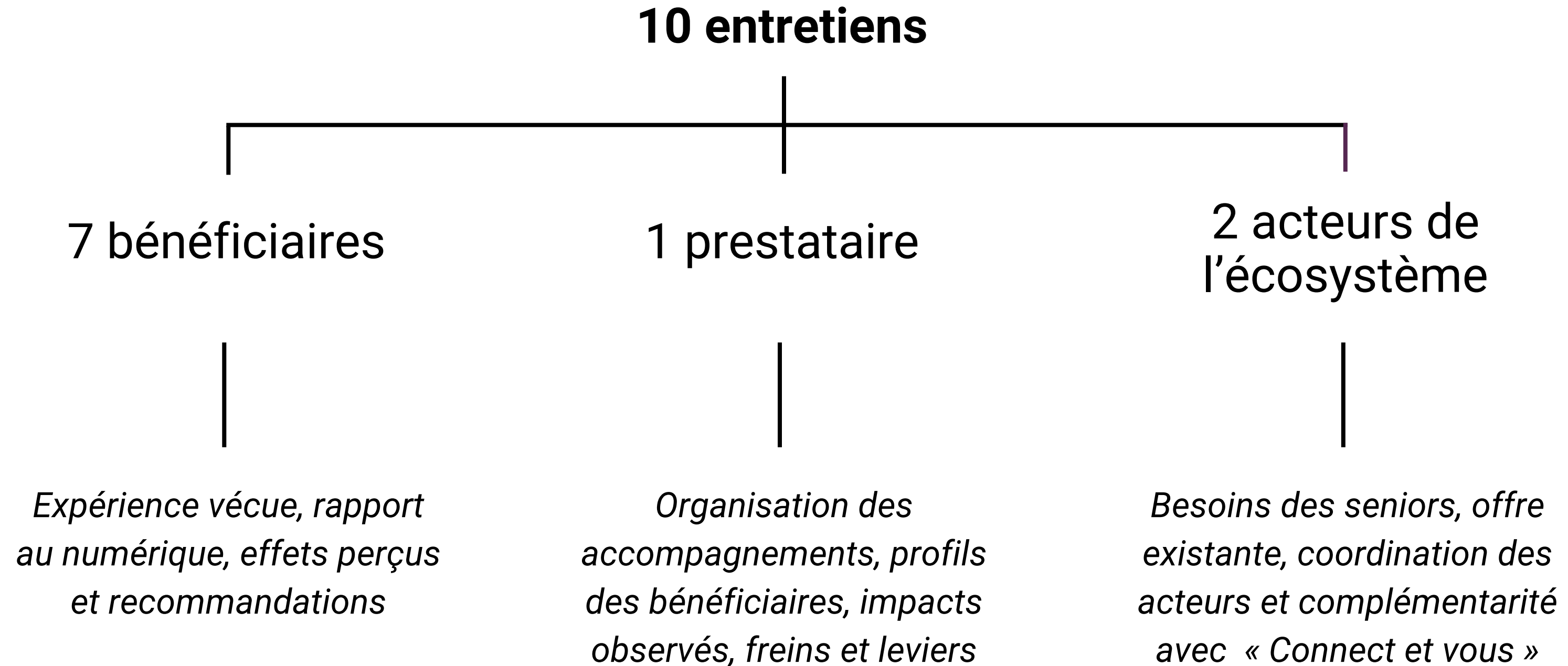


Sources données :
@Mednum, @Hinaura,
@Département du Cantal et @IGN



Une répartition disparate des thématiques

RÉSULTATS



RÉSULTATS

ENQUÊTE QUALITATIVE



Rapport au numérique des bénéficiaires

- Les bénéficiaires présentent une faible aisance avec les outils numériques, malgré la possession d'équipements.

« Je ne suis pas très à l'aise avec ça. Je ne m'en sers pas beaucoup. » (M. B., bénéficiaire)

- Les usages restent principalement fonctionnels : démarches administratives, bancaires ou besoin du quotidien.
- Les personnes interrogées perçoivent le numérique comme utile mais souvent contraint par la dématérialisation des services.
- L'utilisation du numérique relève davantage d'une nécessité d'adaptation que d'une réelle appropriation.

« J'ai accepté parce que c'est tout sur Internet, tout se passe dessus maintenant. Il faut bien qu'on essaie de s'y mettre à un moment ou à un autre. » (M. Y., bénéficiaire)

RÉSULTATS

ENQUÊTE QUALITATIVE



Une expérience d'accompagnement valorisée

- Les bénéficiaires valorisent la qualité relationnelle des intervenants : écoute, bienveillance et absence de jugement.
- L'accompagnement est perçu comme personnalisé et adapté aux besoins, au rythme et aux attentes de chacun.

« C'était très bien, franchement. Le monsieur était très gentil, très professionnel. Il s'est adapté à chacune de nos questions, il ne s'est jamais moqué, alors qu'il aurait pu. » (Mme T., bénéficiaire)

- Le format individuel à domicile favorise la confiance et permet de répondre concrètement aux difficultés rencontrées.
- Les ateliers collectifs sont vus comme utiles pour sensibiliser, mais moins adaptés à un apprentissage approfondi.

« Faire du collectif pour sensibiliser [...] Comme une première porte pour motiver les personnes à ensuite avoir des temps individuels » (Prestataire Busiclic)

- Le rôle de la Carsat est central : sa légitimité institutionnelle et le travail de réassurance ont favorisé l'adhésion au dispositif.

RÉSULTATS

ENQUÊTE QUALITATIVE



Freins persistants malgré l'accompagnement

- Malgré l'accompagnement, des freins psychologiques persistent : peur de l'erreur, manque de confiance et appréhension face aux outils numériques.

« On a un peu peur aussi, c'est pour ça qu'on n'est pas dessus tout le temps. Parce qu'on ne connaît pas à 100%, on a peur de faire une connerie. » (M. Y., bénéficiaire)

- La crainte des arnaques reste très forte et limite les usages, entraînant une autorestriction des pratiques numériques.

« Ça fait peur... Encore récemment, on vient de voir passer une arnaque à la carte bancaire. [...] Et c'est dommage parce que du coup on est méfiant et on ne fait plus confiance. On est H24 sur la défensive. » (Mme T., bénéficiaire)

- Des difficultés matérielles (tablettes lentes, connexion instable) freinent également l'usage et peuvent décourager les bénéficiaires.

RÉSULTATS

ENQUÊTE QUALITATIVE



Freins persistants malgré l'accompagnement

- Le format court des accompagnements est jugé insuffisant pour permettre une réelle autonomie et consolider les apprentissages.

« Il faudrait que j'en fasse tous les jours, assez souvent. Mais je n'ai personne pour m'aider. [...] Il faudrait quelqu'un, si je fais de bêtises, qu'il puisse me le remettre comme il faut, qu'il me l'explique. » (Mme B., bénéficiaire)

- Ces freins combinés montrent que l'inclusion numérique nécessite un accompagnement dans la durée et des conditions techniques adaptées.

SYNTHÈSE

des résultats

SYNTHÈSE



Points forts

①

Une approche centrée sur les besoins des publics

Le dispositif s'appuie sur une logique d'accompagnement individualisé, permettant d'adapter les réponses au niveau, aux attentes et aux freins de chaque personne.

②

Une relation de confiance avec les usagers

Le dispositif fonctionne d'autant mieux qu'un lien de confiance s'installe. L'accompagnement humain, bienveillant et sans jugement est souvent déterminant pour des publics en difficulté avec le numérique.

③

Une contribution à la montée en compétences numériques

Connect & Vous permet de développer l'autonomie des usagers, notamment à travers des accompagnements progressifs.

④

Une réponse à un enjeu sociétal majeur

Dans un contexte de dématérialisation croissante, le dispositif répond à un besoin fort et durable, en particulier pour les publics les plus fragiles (personnes âgées, publics précaires, éloignés du numérique).

⑤

Un accompagnement vers des usages numériques personnalisés

Connect & Vous favorise l'appropriation d'outils numériques pour des usages variés du quotidien : allant de l'accès aux droits aux loisirs, à la culture, au lien social et aux besoins du quotidien.

SYNTHÈSE



Points de vigilance

①

Une couverture territoriale parfois inégale

Certaines zones peuvent rester insuffisamment couvertes, ce qui limite l'accès au dispositif pour une partie des publics.

②

Un manque de lisibilité de l'offre

Le dispositif peut être peu identifié par les publics ou les professionnels, notamment car il s'inscrit dans un paysage d'acteurs déjà dense et peu coordonné.

③

Des difficultés de coordination entre acteurs

Même si les acteurs existent, le manque de coordination opérationnelle (qui fait quoi, quand, comment orienter) peut freiner l'efficacité globale ; et les initiatives peuvent être redondantes ou peu articulées avec les dispositifs existants.

④

Des publics difficiles à mobiliser

Les personnes les plus éloignées du numérique ne sont pas toujours celles qui sollicitent spontanément ce type d'accompagnement, nécessitant des démarches d'aller-vers.

⑤

Un suivi limité dans le temps

Sans possibilité de suivi régulier ou de davantage de séances d'accompagnement, certains usagers peuvent retrouver des difficultés après l'accompagnement, craignant de devoir faire « seuls » par la suite.

RECOMMANDATIONS

à partir des résultats

Poursuivre et consolider Connect & Vous

Les résultats de l'étude mettent en évidence la pertinence de la démarche Connect & Vous et de son format d'accompagnement individuel, adapté aux besoins, aux rythmes et aux attentes des personnes accompagnées.



Ces résultats invitent ainsi à **poursuivre et consolider la démarche Connect & Vous**, en s'appuyant sur **certains leviers d'amélioration** identifiés au cours de l'étude pour améliorer sa visibilité, son accessibilité et son déploiement sur les territoires.

①

Mieux repérer et orienter les publics

→ Créer un kit de repérage et d'orientation à destination des professionnels

②

Renforcer la dynamique partenariale

→ Organiser des rencontres territoriales entre acteurs

③

Mieux cibler les territoires prioritaires

→ Mobiliser les cartographies existantes comme outil d'aide à la décision

Plus de détails sur les préconisations et les outils associés



PRÉCONISATIONS

Constat n°1 Manque de visibilité des personnes-cibles ainsi que de l'offre existante par les partenaires/professionnels

→ Objectifs

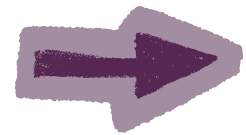
→ Faciliter l'identification des besoins et l'orientation des publics

→ S'adresser aux personnes-cibles

→ Améliorer la mobilisation des publics

→ Poursuivre et outiller l'accompagnement personnalisé adapté aux besoins du public-cible

→ Améliorer la lisibilité des dispositifs existants



Créer un kit de repérage et d'orientation à destination des professionnels

PRÉCONISATIONS

MISE EN OEUVRE

Créer un kit de repérage et d'orientation à destination des professionnels

Objectifs → Faciliter l'identification des besoins et l'orientation des publics



Élaborer un **kit simple** (grille de repérage, annuaire, fiche pratique...) et le diffuser aux professionnels de terrains (travailleurs sociaux, partenaires locaux...)

→ Améliorer la mobilisation des publics



Transmettre et fournir des **outils de communication prêts à l'emploi** (affiches, mails, flyers...) diffusables par les professionnels/partenaires et/ou structures locales

PRÉCONISATIONS

MISE EN OEUVRE

Créer un kit de repérage et d'orientation à destination des professionnels

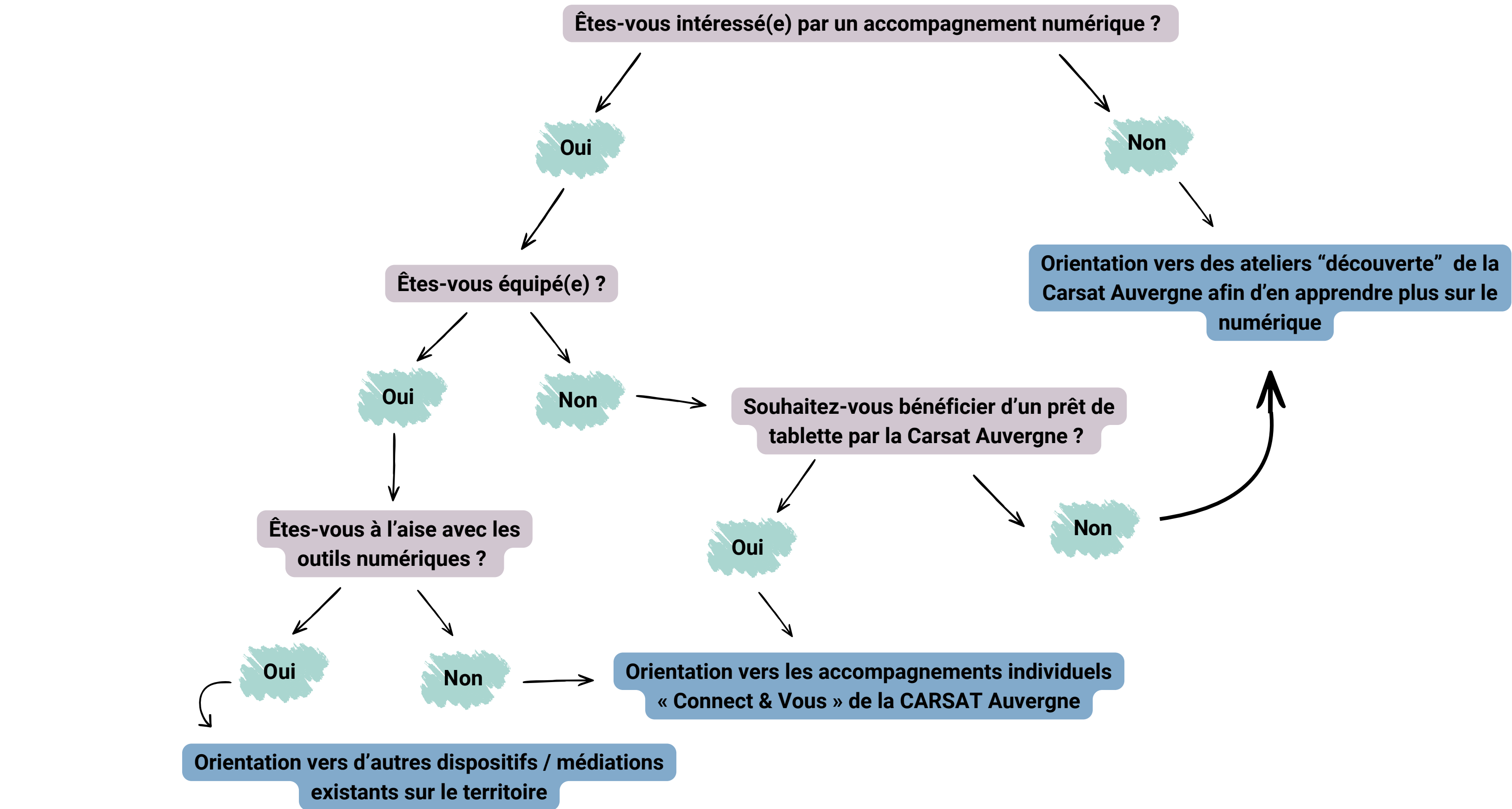
Objectifs → S'adresser aux personnes-cibles



Le critère de fragilité économique n'étant pas le seul pertinent, fournir un **arbre décisionnel de repérage** afin d'aider les professionnels à identifier les personnes-cibles

ARBRE DÉCISIONNEL

Cet arbre décisionnel est un outil de repérage destiné aux professionnels pour identifier les personnes âgées pouvant bénéficier d'un accompagnement au numérique. Il permet, à partir de quelques questions simples, d'évaluer leur intérêt et leurs besoins, afin de les orienter vers le dispositif le plus adapté : accompagnements individuels « Connect & Vous » de la Carsat Auvergne ou ateliers découvertes.



PRÉCONISATIONS

MISE EN OEUVRE

Créer un kit de repérage et d'orientation à destination des professionnels

Objectifs → Poursuivre et outiller l'accompagnement personnalisé adapté aux besoins du public-cible



Fournir des **fiches actions précisant les éléments clés des accompagnements** (accompagnement individuel ou atelier découverte).

S'appuyer également sur des fiches déjà existantes sur le sujet, telles que le référentiel de l'Assurance Retraite.

PRÉCONISATIONS

MISE EN OEUVRE

Poursuite des accompagnements individuels

Proposer des ateliers découvertes en collectif

Accompagnements individuels

Ateliers découvertes collectifs

Ces accompagnements, **personnalisés et adaptés**, visent à :

- Renforcer l'autonomie numérique des bénéficiaires
- Répondre à leurs besoins
- Les mettre en confiance
- Prévenir les risques liés au numérique

Possibilité de proposer des **ateliers découvertes en collectif**, en amont des accompagnements individuels, afin de :

- Permettre une première découverte
- Susciter leur intérêt
- Familiariser les participants avec les outils numériques

FICHE ACTION

Accompagnement individuel à domicile



RAPPEL DES CONSTATS IDENTIFIÉS

- Craintes liées aux arnaques et à la sécurité en ligne
- Freins psychologiques : peur de se tromper, manque de confiance
- Sentiment de complexité des outils numériques

INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE

- Répondre aux situations de **fragilité numérique les plus importantes**, notamment chez les personnes très éloignées du numérique
- Proposer un **accompagnement personnalisé et rassurant**, adapté au rythme et aux besoins de chacun
- Favoriser le **maintien à domicile et l'autonomie** dans les démarches du quotidien
- Compléter l'offre existante, souvent collective, en touchant des publics qui ne s'y rendent pas

OBJECTIFS

- Acquérir les bases essentielles
- Répondre aux besoins du quotidien
- Favoriser l'autonomie progressivement
- Mettre en confiance face au numérique
- Prévenir les risques numériques

PUBLIC CIBLE

- Personnes de **60 ans et plus**, en situation de **fragilité numérique**
- Bénéficiaires de minima sociaux (dont ASPA)
- Personnes **exonérées CSG**
- Bénéficiaires de la **pension de réversion**
- Personnes **isolées**, peu mobiles ou non équipées
- Publics **ne fréquentant pas** les ateliers collectifs

DURÉE ET FRÉQUENCE

2 à 3 séances de 1 heure 30

À adapter selon les besoins de la personne



CONTENU POSSIBLE

- Évaluation des besoins et du niveau de la personne
- Prise en main de l'équipement (ordinateur, tablette, smartphone)
- Apprentissage des usages de base (navigation, mail...)
- Réalisation de démarches en ligne du quotidien
- Sensibilisation aux bonnes pratiques (sécurité, arnaques)

FICHE ACTION

Accompagnement individuel à domicile



PUBLICS CIBLES

• **Acteurs de proximité** : CCAS, services d'aide à domicile, caisses de retraite, CPTS, centres sociaux, Maisons France Num, lieux d'inclusion numérique, etc.

• **Contact avec l'Union des CCAS** pour présenter la démarche et aller vers des structures du territoire. Prévoir des outils simples et des canaux à repérer les personnes concernées et à les orienter vers des modalités d'orientation, critères de repérage, etc.)

• **Contact direct avec les publics** pour le repérage et l'orientation des publics : OSCAR qui réalise un bilan afin d'orienter les actions de prévention

• **Organisation de réunions de présentations**, des supports de présentation (s...)

• **Lieux** (communes, associations, partenaires)

FICHE ACTION

Atelier découverte en collectif



COMMENT TOUCHER LES PUBLICS CIBLES

- **S'appuyer sur les acteurs de proximité** : CCAS, centres sociaux, associations, caisses de retraite, communes (voir liste de préconisation)
- **Relayer l'information via les professionnels en contact avec les seniors** (aides à domicile, travailleurs sociaux, structures santé/social)
- **Diffuser une communication simple et accessible** : affiches, flyers, bulletins municipaux, réunions d'information
- **S'appuyer sur les partenaires locaux pour le repérage et l'orientation des publics**
- **Organiser les ateliers dans des lieux facilement accessibles et identifiés par les habitants**

LES POINTS DE VIGILANCE À AVOIR

- **Veiller à la complémentarité avec l'offre existante sur le territoire**
- **Cibler prioritairement les territoires peu couverts en médiation numérique**
→ En s'appuyant sur des cartographies existantes, telles que celle de [La MedNum](#).
- **Adapter les contenus** au niveau des participants pour éviter les écarts trop importants
- **Prévoir des groupes à taille adaptée** pour favoriser la participation
- **Maintenir une pédagogie progressive**, concrète et centrée sur les **besoins du quotidien**

CONTENU POSSIBLE

- **Présentation et prise en main des outils** (ordinateur, tablette, smartphone)
- **Découverte d'usages simples** (internet, mail, recherche d'information...)
- **Exercices pratiques guidés en groupe**
- **Échanges entre participants et valorisation des expériences**
- **Initiation à des thématiques du quotidien** (santé, démarches, loisirs...)

PUBLIC CIBLE

- Personnes de **60 ans et plus**, en situation de **fragilité numérique**
- Bénéficiaires de minima sociaux (dont ASPA)
- Personnes **exonérées CSG**
- Bénéficiaires de la **pension de réversion**
- Publics **autonomes** pouvant participer à des ateliers en groupe
- Personnes **isolées** recherchant le maintien du lien social

FRÉQUENCE

de 1 heure 30

selon les besoins et envies du groupe



[Lien vers les fiches actions](#)

PRÉCONISATIONS

MISE EN OEUVRE

Créer un kit de repérage et d'orientation à destination des professionnels

Objectifs → Améliorer la lisibilité des dispositifs existants



Produire un support type [annuaire des structures qui proposent des ateliers / offres sur le territoire ou qui peuvent orienter les personnes](#), et le diffuser aux et par les partenaires.

Sur la fiche de la Carsat Auvergne, il y a également la [cartographie « Pour bien vieillir »](#) afin de rendre plus lisible l'offre Carsat au sein des offres existantes.

Carsat Auvergne



1 Qu'est-ce que c'est ?

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) est un organisme de la Sécurité Sociale qui accompagne les assurés tout au long de leur vie professionnelle et à la retraite, notamment en matière de prévention et de maintien de l'autonomie.

2 Ce qu'elle propose

La Carsat gère les retraites du régime général et accompagne les assurés dans leur préparation à la retraite. Elle développe également des actions de prévention pour bien vieillir et soutient des dispositifs favorisant le maintien de l'autonomie. À ce titre, elle finance et appuie des actions collectives sur les territoires, en lien avec des partenaires locaux.

3 Aide au numérique

- » Finance et soutient des ateliers numériques à destination des seniors
- » Oriente vers des structures partenaires proposant de l'accompagnement numérique
- » Peut être mobilisée dans le cadre d'actions de prévention incluant le numérique

Afin de mieux visualiser l'offre existante sur les territoires, dont le dispositif Connect & Vous soutenu par la Carsat, une **cartographie nationale des actions de prévention** (numérique, bien-être, activité physique...) est disponible sur le site « Pour bien vieillir ».

<https://www.trouver-mon-activite.pourbienvieillir.fr/ppaspbvapp/>

Coordonnées

09.71.10.39.60
5 rue Entre les 2 Villes Entrée, Av. de la République, 63100 Clermont-Ferrand
<https://www.carsat-auvergne.fr/home.html>

Conseils départementaux

1 Qu'est-ce que c'est ?

Les Départements (Conseils départementaux) sont des collectivités territoriales chargées de l'action sociale et médico-sociale à l'échelle locale, notamment auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des publics fragiles.

2 Ce qu'ils proposent

Les Départements pilotent et financent de nombreuses aides sociales, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), et organisent les politiques de soutien au maintien à domicile. Ils assurent également l'accueil, l'information et l'accompagnement des usagers, notamment via des services territorialisés (Maisons des solidarités, centres médico-sociaux...), et orientent vers des dispositifs et professionnels adaptés.

Aide au numérique

- » Peuvent soutenir ou financer des actions d'inclusion numérique
- » Orientent vers des structures locales proposant un accompagnement numérique

Peuvent proposer des actions dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie

Coordonnées

Haute-Loire

04.71.07.43.43
1 place Monseigneur de Galard,
43009 Le Puy-en-Velay
Département - Haute-Loire

Cantal

04.71.46.20.20
28 avenue Gambetta,
15000 Aurillac
Département - Cantal

Maisons France Services



1 Qu'est-ce que c'est ?

Les Maisons France Services sont des lieux d'accueil de proximité permettant d'accéder à plusieurs services publics en un seul endroit, avec un accompagnement humain si besoin.

2 Ce qu'elles proposent

Les conseillers France Services accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives quotidiennes (retraite, santé, impôts, prestations sociales...) et les orientent vers les bons interlocuteurs. Les structures mettent également à disposition du matériel informatique et proposent un accompagnement personnalisé, avec parfois des ateliers collectifs selon les sites.

Aide au numérique

- » Accompagnement aux démarches en ligne
- » Initiation aux outils numériques (ordinateur, smartphone...)
- » Ateliers ou appui individuel selon les structures



Les nombreuses Maisons France Services sont présentes sur l'ensemble du territoire. Nous vous invitons à consulter l'annuaire en ligne afin d'identifier la plus proche de chez vous :

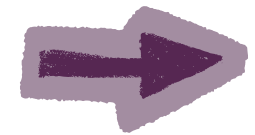
<https://www.france-services.gouv.fr/>
ou sur rendez-vous

[Lien vers l'annuaire](#)

PRÉCONISATIONS

Constat n°1 Manque de visibilité des personnes-cibles ainsi que de l'offre existante par les partenaires/professionnels

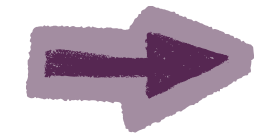
- Objectifs
- Faciliter l'identification des besoins et l'orientation des publics
 - S'adresser aux personnes-cibles
 - Améliorer la mobilisation des publics
 - Poursuivre et outiller l'accompagnement personnalisé adapté aux besoins du public-cible
 - Améliorer la lisibilité des dispositifs existants



Créer un kit de repérage et d'orientation à destination des professionnels

Constat n°2 Manque de coordination et de connaissance mutuelle entre les acteurs

- Objectif
- Renforcer la coordination, l'interconnaissance et la dynamique partenariale



Organiser des rencontres territoriales

PRÉCONISATIONS

MISE EN OEUVRE

Organiser des rencontres territoriales

Objectif → Renforcer la coordination, l'interconnaissance et la dynamique partenariale

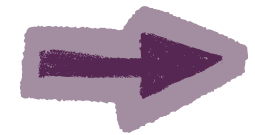


Mettre en place 1 à 2 temps d'échanges par an à l'échelle locale réunissant les différents acteurs concernés (CCAS, CFPPA, Maisons France Services, Conseils Départementaux, acteurs du numérique, associations, structures d'accompagnement, etc.), afin de favoriser l'interconnaissance, le partage d'informations sur les actions existantes, l'identification des besoins du territoire et le développement de partenariats et orientations entre structures.

PRÉCONISATIONS

Constat n°1 Manque de visibilité des personnes-cibles ainsi que de l'offre existante par les partenaires/professionnels

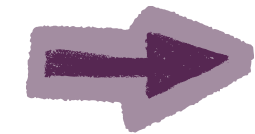
- Objectifs
- Faciliter l'identification des besoins et l'orientation des publics
 - S'adresser aux personnes-cibles
 - Améliorer la mobilisation des publics
 - Poursuivre et outiller l'accompagnement personnalisé adapté aux besoins du public-cible
 - Améliorer la lisibilité des dispositifs existants



Créer un kit de repérage et d'orientation à destination des professionnels

Constat n°2 Manque de coordination et de connaissance mutuelle entre les acteurs

- Objectif
- Renforcer la coordination, l'interconnaissance et la dynamique partenariale



Organiser des rencontres territoriales

Constat n°3 Des zones du territoire restent peu ou pas couvertes par des actions d'accompagnement numérique

- Objectif
- Cibler les territoires les plus fragiles numériquement



Mobiliser les cartographies existantes comme outil d'aide à la décision

PRÉCONISATIONS

MISE EN OEUVRE

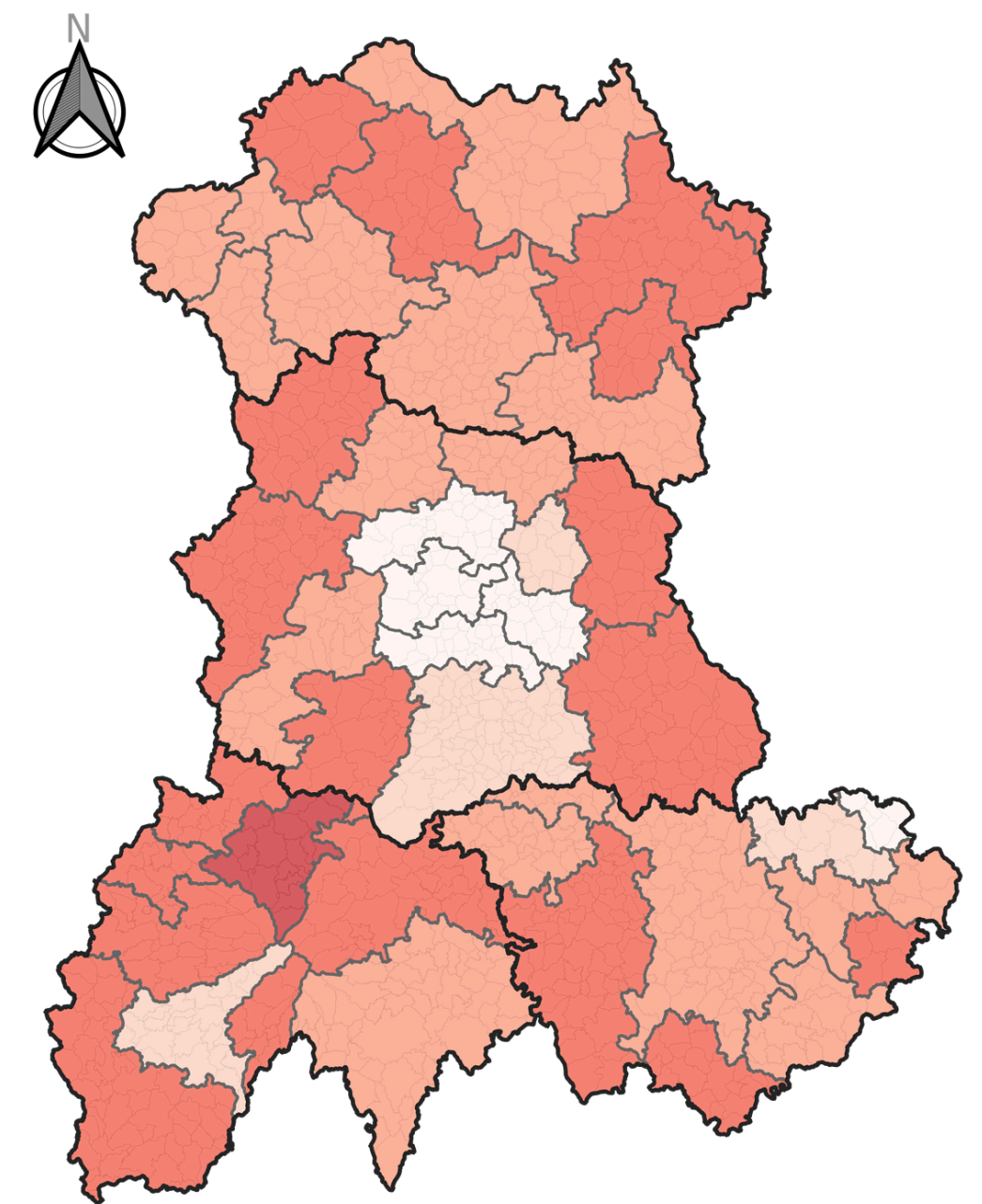
Mobiliser les cartographies existantes comme outil d'aide à la décision

Objectif → Cibler en priorité les territoires les plus fragiles numériquement



S'appuyer sur les cartographies existantes évoqués afin d'**identifier les zones peu couvertes en offres d'accompagnement numérique**.

Sur cette base, la Carsat pourra prioriser le déploiement des accompagnements « Connect et vous » sur les territoires les plus fragiles et les moins dotés. Cela pourra se traduire par la **mise en place d'intervention directes ou par le développement de partenariats avec des acteurs locaux**, afin de renforcer l'offre existante.



Limite administrative :

- Commune
- EPCI
- Département

Un territoire en difficulté :

Indice de fragilité

- 4-5
- 5-6
- 6-7
- 7-8
- 8

0 100 000 m

Sources données :
@Mednum et @IGN

PERSPECTIVES

de l'étude

PERSPECTIVES

-  **Poursuivre la dynamique engagée autour de l'inclusion numérique des personnes âgées**
en s'appuyant sur les besoins et constats identifiés dans l'évaluation.
-  **Approfondir la connaissance des publics les plus éloignés du numérique**
afin de mieux comprendre leurs freins et leurs conditions d'adhésion.
-  **Développer une observation dans le temps des effets du dispositif**
pour mieux évaluer l'impact durable sur l'autonomie et l'accès aux services.

Merci pour votre attention !



Temps d'échanges / questions



Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. f) Expérimentation par la Carsat du dispositif “ERNEST - CLIC et Moi” : service de prévention Cyber

CONTEXTE

Le numérique occupe aujourd'hui une place centrale dans les actes de la vie quotidienne : Accès aux droits et aux démarches administratives, prise de rendez-vous médicaux, information, communication avec les proches ou encore participation à la vie sociale : de nombreux services et interactions reposent désormais sur l'usage d'outils numériques.

Cette transformation rapide peut constituer un facteur d'exclusion pour les personnes rencontrant des difficultés d'accès, d'usage ou de compréhension du numérique. Dans ce contexte, l'accompagnement des publics les plus vulnérables, et en particulier des personnes âgées, apparaît comme un enjeu majeur

Plus que l'accès aux équipements, des enjeux d'usages, de compétences, de confiance dans le numérique et d'adaptation des outils sont à prendre en compte pour lutter contre la fracture numérique chez les retraités.

Face à ce constat, la Carsat Auvergne accompagne le développement d'ateliers numériques et d'autres dispositifs comme par exemple l'offre « Connect et Vous ? » expérimenté par la Carsat Auvergne depuis 2021.

Le dispositif repose sur le prêt gratuit d'une tablette numérique pour une durée de trois mois renouvelables, ainsi que sur la prise en charge des frais de connexion internet pendant 1 an. Passé ce délai, la personne peut ensuite conserver la tablette numérique si elle le souhaite. Afin de faciliter l'appropriation de cet équipement, les bénéficiaires bénéficient d'un accompagnement personnalisé à domicile, comprenant deux séances individuelles d'une durée d'1h30, adaptées aux besoins, aux usages et au niveau de familiarité de chaque personne avec le numérique.

Dans une optique d'efficience de son dispositif « Connect et Vous ? », la Carsat a confié au Gérontopole Aura la réalisation d'une évaluation de la démarche « Connect et vous », afin d'analyser plus finement son déploiement, son ciblage et son adéquation aux besoins des publics.

Parmi les constats identifiés comme potentiel frein à l'utilisation du numérique par les seniors, ressort très nettement la crainte des arnaques qui apparaît comme facteur d'auto-limitation.

Extrait du rapport d'évaluation :

« Parmi les freins identifiés, la crainte des arnaques occupe une place centrale dans les discours des bénéficiaires. Cette méfiance, fortement ancrée, dépasse la simple prudence et influence concrètement les pratiques numériques.

Les personnes interrogées évoquent régulièrement la peur d'être trompées, piratées ou sollicitées de manière frauduleuse. Cette inquiétude concerne aussi bien les démarches en ligne que les achats sur Internet ou la navigation sur certains sites. Le numérique est ainsi associé à un espace perçu comme potentiellement risqué, voire dangereux.

Si cette vigilance constitue en soi une stratégie de protection légitime, elle peut également produire des effets d'auto limitation. Par crainte de commettre une erreur ou d'être victimes d'une fraude, certains bénéficiaires restreignent volontairement leurs usages, évitent certaines fonctionnalités ou renoncent à explorer de nouveaux services en ligne. Cette prudence les conduit à limiter leurs usages au strict minimum.

« Parfois on ne répond pas toujours au téléphone. On est tellement harcelé par les faux numéros. Et puis ça fait peur... Encore récemment, on vient de voir passer une arnaque à la carte bancaire. [...] Et c'est dommage parce que du coup on est méfiant et on ne fait plus confiance. On est H24 sur la défensive. » (Mme T., bénéficiaire)

La crainte des arnaques agit donc comme un frein à l'élargissement des compétences et à l'autonomisation numérique. Elle renforce la logique d'usage contraint déjà observée : le numérique est utilisé lorsqu'il est jugé indispensable, mais rarement investi au-delà du strict nécessaire »

PROPOSITION D'EXPERIMENTATION :

« CLIC et MOI » est une entreprise qui fait partie de l'accélérateur VIVA Lab de la CNAV.

Elle propose des ateliers collectifs sur le numérique en présentiel ou en distanciel à destination des seniors animés par des étudiants.

« CLIC et MOI » propose depuis quelques mois ERNEST, un nouveau service de prévention cyber

Vidéo de présentation : <https://vimeo.com/1222115896/ee3e49f0ef>



Les fonctionnalités Ernest

Une solution complète de prévention cyber : pédagogie, alertes, contrôles et IA sécurisée

			
Formation & prévention Développer les bons réflexes • Diagnostic personnalisé • Modules pédagogiques • Suivi de progression • Webinaires experts	Veille & Alertes Rester informé • Alertes fraudes temps réel • Alertes fuites données • Articles quotidiens • Newsletters hebdo	Contrôler & signaler Vérification BDD • URL & numéro Tél • Signalement communautaire → Sans IA générative	Module IA encadré IA sécurisée & RGPD • Emails • SMS / WhatsApp • Captures d'écran • Chat Ernest → Aide à la décision avec un avis cyber augmenté

Ernest aide l'utilisateur à comprendre et progresser. **Ce n'est pas un outil de détection automatique.**

Au vu du constat par le G rontopole sur le frein que constitue la crainte des arnaques dans le d veloppement de l'utilisation du num rique, il est propos  d'exp rimer d'enrichir l'offre existante de pr vention de la fracture num rique avec le dispositif ERNEST.

ERNEST pourra  tre propos  en tant que service suppl mentaire   titre exp rimer :

- A nos partenaires locaux organisant des ateliers num riques collectifs,
- Directement aux retrait s lors des diverses actions Carsat (action   l'Agence de Moulins, Ateliers BAR, ...) et par des campagnes emailings ciblant prioritairement les populations pr sentant des caract res de fragilit  potentielle (ex :ASPA, pension de r version, plus de 70 ans)

Apr s  change avec « CLIC et MOI », il est propos  l'exp rimer suivante :

- 150 licences pendant 8 mois
- Usage illimit  des fonctionnalit s
- Bilans d'usage   1 mois, 4 mois et 8 mois
- Kit de communication

En option : le nouveau service « appel t l phonique 24/7 »

Co t financier : 8.640  

Avec option « Appel t l phonique 24/7 » pour 3500 minutes : 10.920  

Les membres de la Commission sont appel s   se prononcer sur la proposition d'exp rimer par la Carsat du dispositif "ERNEST - CLIC et Moi" : service de pr vention Cyber, en tant que service suppl mentaire dans la cadre de l'offre globale d'actions de pr vention num rique.

Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. g) Expérimentation par la Carsat du dispositif "COUCOU VISIO – UIM" : service de visiophonie familiale et d'animation

RAPPEL

Coucouvisio est un dispositif innovant de visiophonie familiale et d'animation développé par l'entreprise clermontoise UIM (Useful Innovation MindSet)

Créée fin 2022, UIM développe Coucouvisio, une nouvelle solution d'accès à la visio et d'animation, pour aider les personnes âgées à recréer du lien social et rompre l'isolement.

Coucouvisio lève les barrières technologiques grâce à l'optimisation d'équipements familiers :

- un téléphone fixe
- une télévision

Fonctionnement

Le téléphone

Personnalisation de la touche qui lancera la visio avec un sticker de couleur



+ branchement du boîtier AUDIO

Le téléviseur

Optimisation avec la webcam et l'émetteur infra rouge (Selon modèle TV)



+ branchement du boîtier VIDEO



Les 2 boîtiers gèrent :

- ✓ Le changement de source HDMI sur le canal coucouvisio selon si la TV est en veille ou allumée
- ✓ L'accès au salon de visio
- ✓ Le retour à l'état initial de la TV au moment où le combiné est raccroché.

Tout est automatisé pour la personne âgée

A partir d'un appel audio classique (peu importe qui passe l'appel), la personne équipée des deux boîtiers et de la webcam n'aura juste qu'à appuyer sur la touche # (dièse) de son téléphone fixe pour lancer l'appel vidéo sur sa télé. Pour l'autre correspondant, l'appel vidéo sera accessible à partir d'une webapp sur smartphone, tablette ou PC.

Coucouvisio comprend également une offre d'animation via des ateliers en direct de jeux et d'ateliers cognitifs.

A date 3 formules mensuelles sont proposées :

- Bienveillance : visio familiale / 19.90 €
- Evasion : visio familiale + 1 h d'animation / 39.90 €
- Loisir : visio familiale + 2 h d'animation / 59.90 €

Dépôt de garantie : 119 €

Frais de mis en service : 19.90 €

Frais d'envoi : 14.90 €

PROPOSITION D'EXPERIMENTATION :

La Carsat Auvergne a accompagné UIM dans le développement de la solution dans le cadre du soutien aux dispositifs innovants avec :

- une subvention de 5.657 € en 2023 pour tester le prototype auprès de 10 usagers pendant 3 mois
- une dotation de 10.000 € fin 2024 dans le cadre des 1ers Prix « Innovation Silver Autonomie » de la Carsat Auvergne pour procéder à l'embauche d'une personne au profil gérontopsychologue pour élaborer et animer les ateliers avec l'objectif de prévenir la perte de mémoire.

Après ces différentes phases de développement, Coucouvisio apparaît désormais suffisamment robuste et abouti pour pouvoir être proposé dans le cadre des actions collectives de prévention et de lien social comme une offre supplémentaire dans la liste des actions existantes.

Il est proposé d'expérimenter cette offre supplémentaire auprès des retraités sollicitant la CARSAT dans le cadre de l'aide au maintien à domicile.

Dans le cadre de l'instruction de ces demandes, et après vérification des critères administratifs d'éligibilité, la CARSAT missionne une structure évaluatrice conventionnée, un professionnel de l'évaluation se rend au domicile des personnes âgées pour réaliser :

- soit une évaluation globale permettant d'identifier les besoins de la personne à son domicile et d'élaborer une proposition de plans d'aide personnalisé comprenant à la fois des aides individuelles mais également des actions collectives de prévention et de lien social,
- soit une « évaluation pour tous », destinée aux retraités les moins fragiles, consistant en un accompagnement en prévention avec des conseils de prévention adaptés à leur situation à domicile et une orientation vers des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie et de lien social,

Il est proposé d'expérimenter cette offre complémentaire sur le département du Puy de Dôme à hauteur de 20 offres intermédiaires « Visio famille + 1 heure d'animation » par mois, pour 20 personnes pour 12 mois.

Enveloppe financière nécessaire :

Abonnement : $39.90 \times 12 \text{ mois} \times 20 \text{ personnes} = 9.576 \text{ €}$

Frais de mise en service : $19.90 \times 30 \text{ personnes} = 597 \text{ €}$

(base de 30 mises en service sur l'hypothèse que 50% de retraités pouvant arrêter en cours d'année permettant de representer l'offre à 10 autres personnes)

TOTAL : 10.173 €

Les membres de la Commission sont appelés à se prononcer sur la proposition d'expérimentation par la Carsat du dispositif "COUCOU VISIO – UIM" : service de visio familiale et d'animation dans la cadre des offres d'actions collectives et de lien social et l'affectation d'une enveloppe maximale de 10.173 €.

RETRAITE

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

6. Attribution d'Aides Financières

POUR INFORMATION

- Conformément aux décisions des CA du 05/02/2018 et du 27/03/2026 et des CASS du 27/11/2020 et du 20/06/2024 relatives à l'attribution d'aides financières aux retraités, il convient d'entériner :

Nom	Age	Dept	Situation familiale	Ressources		Motif de la demande	Montant accordé
				Avis d'imposition	Réelles si écart		
Mme A	68	63	CELIBATAIRE	1 043.59€		ACHAT EQUIPEMENT	354.99 €
M. I	89	63	MARIE(E)	1 540.25€		DEMENAGEMENT	870.00 €
M. R	73	03	CELIBATAIRE	1 043.59€		AUTRES MOTIFS	870,00 €
Mme A	63	63	CELIBATAIRE	1 257.90€		AUTRES MOTIFS	870,00 €
M. J	76	43	CELIBATAIRE	1 082.80€		DEMENAGEMENT	402.00 €
M. P	71	15	CELIBATAIRE	1 043.59€		DEMENAGEMENT	870,00 €

Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

7. Financement des lieux de vie collectifs

a) Demande de subvention du CCAS de Vic le Comte (63) pour l'équipement de la salle commune attenante à la future résidence senior "Bargoin"

CONTEXTE

Propriétaire des locaux de l'ancien EHPAD, la commune de Vic-le-Comte a souhaité transformer ces bâtiments à proximité du centre-bourg en résidence adaptée pour les personnes âgées. Après avoir sélectionné le bailleur social Polygone pour porter le projet, il a été acté l'aménagement de 34 logements locatifs sociaux (afin de proposer des loyers adaptés) et d'espaces communs



En parallèle de la rénovation de la partie dédiée à l'habitat, **la commune** procède à la **réhabilitation de la salle d'activité existante, attenante à la résidence**, dont elle conservera la maîtrise mais dont l'usage sera mutualisé avec la résidence afin de permettre la mise en œuvre d'un programme d'animation sociale

La CASS du 19 septembre 2024 de la CARSAT a accordé à la commune une subvention de 100.000 € pour la réhabilitation de la salle (sur un budget de 210.000 €)

Les travaux doivent se terminer au printemps 2027.

OBJET DE LA DEMANDE

Le CCAS de la commune va aménager et équiper la salle d'activité afin de pouvoir proposer un ensemble d'activités et d'animation à l'attention des retraités locataires de la résidence mais également à l'attention des seniors de la commune.

Il sollicite la CARSAT pour une subvention relative à ces équipements.

A l'heure actuelle, le programme d'animation, le personnel intervenant et les horaires ne sont pas encore définis.

Une première réunion a été toutefois initiée le 2 juillet 2026 par la commune à l'attention des éventuels futurs partenaires qui pourraient intervenir dans la salle d'activités

Extrait du compte-rendu :

« ...

□ **La salle est une salle communale**, utilisable comme tous les autres équipements de la commune, selon des conditions classiques. La demande sera faite en Mairie, avec réservation. À terme, horizon 2027, une coordination de la salle paraît indispensable. Les modalités et volumes horaires à affecter à la gestion de la salle, dès 2027, sont à l'étude.

□ **Un projet social est en cours d'élaboration, ainsi qu'un projet de charte partenariale, portés par le CCAS de la commune, en collaboration avec la Mairie.** Le projet est relayé en France services qui exerce actuellement le volet CCAS. Cette organisation permet le traitement des demandes des usagers dans leur intégralité, d'un point de vue de l'accompagnement administratif et social.

□ **Un règlement intérieur de la salle sera élaboré.** Même si l'entretien en reviendra à la commune, les usagers de la salle devront répondre aux traditionnelles obligations de rendre les lieux propres après leur utilisation, notamment.

Le projet social de la salle d'activités fixera de grands objectifs, la charte formalisera les engagements des partenaires. Le projet social, sur le terrain, sera déployé au fur et à mesure du temps, en collaboration avec les partenaires, les résidents, leurs proches aussi.

On ne peut pas connaître aujourd'hui la forme définitive du projet social car il sera coconstruit et évolutif. Néanmoins, il constitue un point de départ, développe l'esprit souhaité du projet. Il est rédigé dans un esprit de construction commune et de coopération volontaire. Il est évident par ailleurs que les résidents ne se verront pas imposer des activités. Ils devront être parties prenantes.

Les activités déjà dispensées par les associations ne seront aucunement remises en question dans leur fonctionnement actuel. Ce serait contre-productif. Il faut plutôt envisager ce nouvel espace comme un complément, une nouvelle opportunité pour la collectivité.

Du point de vue des financements d'activités proposées par les partenaires : cet aspect sera également étudié. Un modèle de fonctionnement sera décidé. Il s'agit de rendre les activités accessibles à tous les budgets résidents. Aussi, une participation financière du CCAS est envisageable, pour certains ateliers. Un budget sera dédié au fonctionnement de la salle. Des financements seront également recherchés auprès des partenaires institutionnels, notamment.
... »

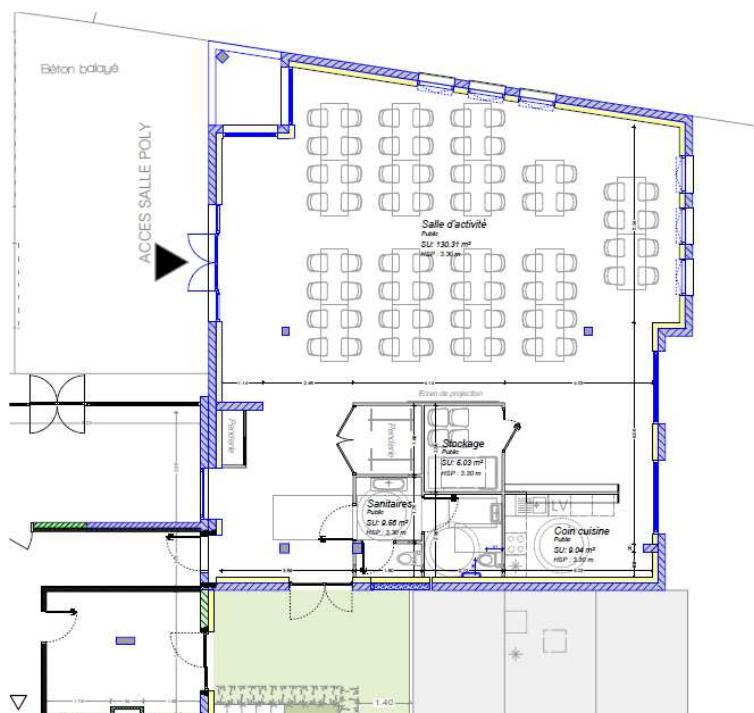
Le projet social pour la salle d'activités et le projet de charte partenariale seront proposés pour examen en COPIL (Commune et CCAS) le 24 septembre et proposés à l'approbation du Conseil d'Administration du CCAS le 6 octobre.

MOYENS MATERIELS :

La salle d'activité, d'une superficie de 156.64 m², sera pensée et équipée en fonction du projet d'activités. Il est envisagé de la doter d'un système de vidéoprojection afin de permettre la diffusion de films, de matchs...mais également comme outil de travail pour les associations qui en bénéficieraient.

L'aménagement d'un coin bar et / ou cuisine semble indispensable pour développer un climat convivial et de permettre aux résidents de recevoir des amis ou de la famille. Des coins jeux et lectures seront également réfléchis.

Le mobilier installé sera également un élément important pour le bien-être et la sécurité des Climatisation prévue.



BUDGET PREVISIONNEL H.T

EMPLOIS	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Electroménager	1.703,00 €	Commune	11.942,79 €
Vaisselle	2.427,30 €		
Mobilier (jauge 50 personnes)	18.258,29 €		
Matériel de projection – TV	1.265,00 €	Demande de subvention Carsat Auvergne	11.942,79 €
TOTAL	23.885,58 €	TOTAL	23.885,58 €

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 11.942,79 € présentée par le CCAS de Vic le Comte (63) pour l'équipement de la salle commune attenante à la future résidence senior "Bargoin".

7. Financement des lieux de vie collectifs

b) Demande de subvention de l'association "Chez Daddy" pour la création d'un Café "Chez Daddy" à Clermont-Ferrand

CONCEPT

Initié sur Lyon en 2020 dans le quartier de la Croix-Rousse, la genèse de projet part du constat suivant : « On le sait peu, mais les études le prouvent : l'isolement tue et touche déjà plus d'une personne âgée sur trois. À l'inverse, le lien social régulier renforce le bien-être et retarde la perte d'autonomie. Rester chez soi tout en gardant une vie sociale : un défi pour beaucoup de personnes âgées »

Chez Daddy s'engage à rompre leur isolement en créant des cafés intergénérationnels, en cœur de ville, conçus pour recréer du lien social.

En complément du café, le concept repose également sur :

- des logements - adaptés et abordables - pensés pour bien vivre chez soi, juste au-dessus du café,
- une communauté, vivante et ouverte, où se tissent des liens, où les générations se rapprochent et s'entraident. Quel que soit son âge et parcours, on y retrouve ses voisins, les enfants du quartier, des gens de passage... et l'envie de s'impliquer. On y partage son savoir, ses histoires, ses talents — ou simplement quelques mots.
- un ancrage dans les réalités locales, chaque Chez Daddy se construit avec et pour les villes et quartiers dans lequel il s'intègre

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=-YjsrVLBbXI>

6 CHEZ DADDY
OUVERTS

8 600 ADHÉRENTS
DEPUIS 2020

265
HABITANTS

200
BÉNÉVOLES

CHEZ DADDY OUVERT

- 📍 Chez Daddy Croix-Rousse - 2020
- 📍 Chez Daddy Thônes - 2024
- 📍 Chez Daddy Caluire - 2025
- 📍 Chez Daddy Sainte-Foy-Lès-Lyon - 2025

EN COURS D'OUVERTURE

- 📍 Chez Daddy Autun - 2026
- 📍 Chez Daddy La Madeleine - 2026
- 📍 Chez Daddy Douai - 2026
- 📍 Chez Daddy Clermont-Ferrand - 2026
- 📍 Chez Daddy Rillieux-La-Pape - 2028
- 📍 Chez Daddy Ambilly - 2028
- 📍 Chez Daddy Belleville-en-Beaujolais - 2028
- 📍 Chez Daddy Entraigues-sur-la-Sorgue - 2028
- 📍 Chez Daddy Annecy - 2029



Les cafés CHEZ DADDY s'adressent à tout type de population avec une vigilance accrue pour les personnes âgées isolées. Le café entend rompre l'isolement à travers une ambiance chaleureuse organisée autour de 2 temps conviviaux, « Comme à la maison » et temps « Bistrot », agrémentés d'une quarantaine d'activités par mois.

Les ambiances :

➤ “Comme à la Maison” : ouvert entre 9h30 et 18h du mardi au vendredi ainsi que les week-ends de 14h à 18h. Chaque adhérent peut se servir et servir son voisin au buffet libre-service, participer aux activités et venir sur les temps du midi avec son repas. Pour cela une adhésion annuelle à prix libre est demandée et les adhérents sont invités à faire vivre le lieu en participant à la bonne tenue du lieu et en faisant des dons réguliers à l'association

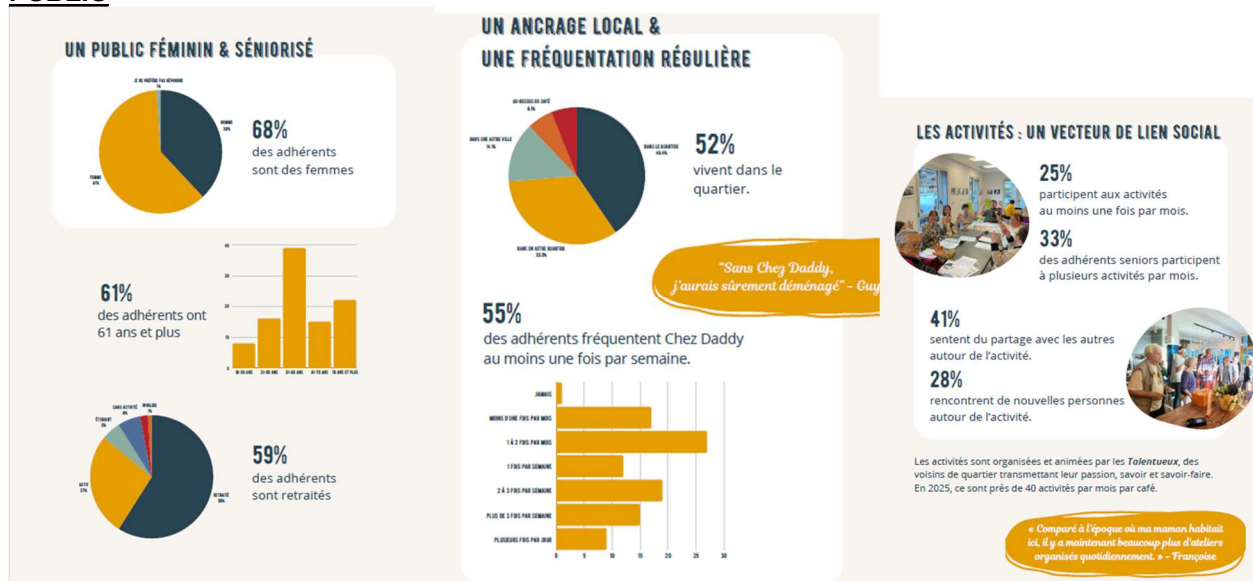
➤ “Temps Bistrot” : ouvert de 17h à 21h les jeudis. Les adhérents bénéficient toujours des activités et de l'ambiance du lieu avec leurs adhésions mais cette fois-ci ils se font servir à table et peuvent commander comme dans un café classique avec une offre plus large de boissons et de petites restaurations.

Ces programmations différentes donnent l'occasion de mélanger d'autres publics et de favoriser les nouvelles rencontres.

Le modèle repose sur 2 piliers :

- Les tisseurs de lien (service civique ou bénévoles) : ils sont présents en permanence dans le café pour accueillir les nouvelles personnes et faire en sorte que personne ne soit seule dans son coin par défaut
- Les talentueux (bénévoles) : Ils partagent leurs savoirs et savoir-faire (yoga, tricot, lecture de conte, voyages, réparation de vélo...). En moyenne nous réalisons 40 activités par mois par café dont 75% sont animées par des personnes à la retraite.

PUBLIC



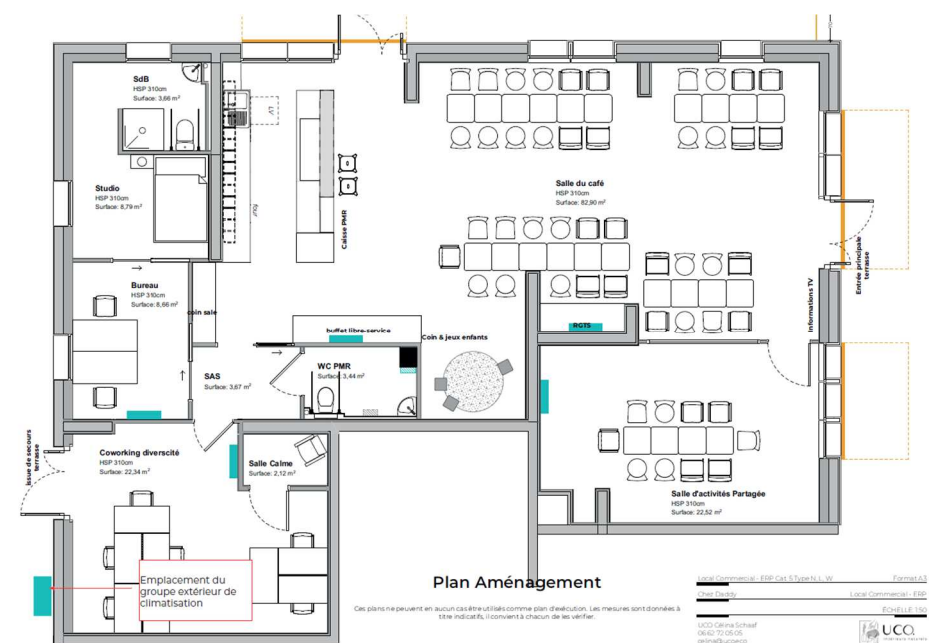
DESCRIPTIF DU PROJET

Un nouveau café Chez Daddy ouvrira à Clermont-Ferrand en septembre 2026 **rue du Clos du Four avec au-dessus** 85 logements géré par le bailleur social Auvergne-Habitat : 70 logements tout public et 15 logements pour des personnes autistes asperger.

Chez Daddy aura en charge de mettre en œuvre le projet social qui sera élaboré par les locataires des 85 logements.

Une association spécialisée accompagnera par ailleurs les personnes autistes asperger. Au sein du café une salle sera pensée pour accueillir les spécificités de ce public.

Des partenariats avec les structures d'aide à domicile, le CCAS, le CLIC et les associations locales sont également envisagés.



Fonctionnement

Une convention de mise à disposition et de partenariat est en cours de signature entre Auvergne Habitat et Café Daddy à la date de rédaction de la présente note.

La convention signée doit être transmise aux services administratifs de la Carsat avant la Commission du 20 octobre. En cas de retard dans la signature, le dossier sera reprogrammé pour présentation à une commission suivante

Elle prévoit pour une durée ferme de 7 ans :

- la mise à disposition gratuite du local
- une contribution annuelle de 40 000 € pour une mission d'animation sociale assurée par l'Association,

Il est prévu que l'association prenne à sa charge :

- le mobilier,
- les équipements,

- les aménagements intérieurs non structurels.

Fonctionnement annuel :

1 responsable salarié est présent de façon pérenne.

Pour faciliter la montée en charge et l'ouverture, il est secondé pendant la 1^{ère} année par un salarié en CDD.

Le budget de la 1^{ère} année s'établit à 120.000 €

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats		70 - Vente produits finis, prestations service, marchandises	
- Achats matières et fournitures	8 000 €	Boissons et petite restauration (bistrot)	10 000 €
- Autres fournitures	2 000 €	Auvergne Habitat	40 000 €
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation/mécénat	
- Location + charge	4 000 €	Malakoff Humanis	30 000 €
- Entretien et réparation	1 000 €	Conférence des financeurs	15 000 €
- Assurance	1 500 €		
- Divers	5 000 €		
62 - Autres services extérieurs divers			
- Rémunération intermédiaires et honoraires	4 000 €	75 - Autres produits de gestion courant	
- Publicité, publication	500 €	- Adhésions/cotisations (Comme à la Maison)	10 000 €
- Déplacements, missions	500 €	- Donation des adhérents (Comme à la Maison)	8 000 €
- Services bancaires, autres	700 €	- Adhésion structure	7 000 €
- Divers	5 000 €		
64 - Charges de personnel			
- Responsable du lieu	40 000 €		
- Chargé de communauté CDD 1 an	30 000 €		
- Coût réseau	10 000 €		
- Service Civique	800 €		
Excédent /Déficit	7 000 €		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	120 000 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	120 000 €

BUDGET PREVISIONNEL AMENAGEMENT / EQUIPEMENT TTC

EMPLOIS	MONTANT	PRODUITS	MONTANT	%
- Extérieur (stores, signalétique, chaises, tables...)	12.933,30 €	Fonds Propres	6 896.80 €	13,1
- Mobilier intérieur et extérieur (Chaises, tables, meubles comptoir, plantes...)	29.854,50 €	KLESIA	30.000,00 €	57,3
-Electroménager	9.609,00 €	CARSAT	15.500,00 €	29,6

TOTAL TTC	52.396.80 €	TOTAL TTC	52.396.80	100

DATES PREVISIONNELLES :

Travaux : automne 2026

Ouverture : fin 2026

AVIS TECHNIQUE :

Pour les projets intergénérationnels, la circulaire CNAV précise que le montant maximum de subvention allouable est de 50% au pro-rata du nombre de retraités ou du temps utilisés.

Au vu du profil moyen du public des autres Café Daddy (59% de retraités), le maximum théorique allouable est de $52.396,80 \times 0,59 \times 0,50 = \underline{\underline{15.457,05 \text{ €}}}$

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 15.500 € présentée par l'association "Chez Daddy" pour la création d'un Café "Chez Daddy" à Clermont-Ferrand

Retraite

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

7. Financement des lieux de vie collectifs

c) Demande de prêt sans intérêt pour la construction d'une résidence HABITAT INCLUSIF présentée par la commune de Montmarault (03) – 2 nd examen

RAPPEL DE LA CASS DU 11 SEPTEMBRE 2025 SUR CE PROJET

Capacité 14 T2 et 4 T1

Estimations 2025 des loyers avec un prêt CARSAT sur 20 ans

T2 : 1.715,98 €

T1 : 1.330,56 €

AVIS TECHNIQUE 2025

Appréciation générale

- AVIS réservé : le dossier est globalement bien construit et porté par une structure sérieuse, mais plusieurs incertitudes financières et stratégiques subsistent.
- Gestion financière : rigoureuse sur le plan comptable.
- Projet : bien documenté, mais reposant sur des hypothèses jugées très ambitieuses. On note dans l'étude de besoin l'absence de questionnement sur les montants des loyers. Le maire compte ajuster le budget prévisionnel à la baisse à réception des réponses à l'Appel d'offre et pouvoir diminuer les loyers mais rien ne l'assure à ce jour.

Points d'attention et incertitudes

1. Récupération de la TVA
 - o Le budget prévisionnel est équilibré hors taxes.
 - o La structure n'a pas la certitude de pouvoir récupérer la TVA, ce qui pourrait réduire sa marge de manœuvre financière en cas de non-récupération.
2. Fin de l'AVP - Aide à la vie partagée (versée par le département avec un financement CNSA) après 7 ans
 - o Cette échéance pourrait entraîner une hausse des loyers, prise en compte dans le business plan.
 - o Les tarifs actuels sont déjà élevés, ce qui pourrait accentuer les difficultés de remplissage à moyen terme.

Éléments positifs

- Le porteur de projet fait preuve de sérieux et de rigueur.
- Le business plan est cohérent et intègre les principaux risques.
- Si les hypothèses se concrétisent, l'équilibre financier est assuré

Avis CASS 2025 défavorable au motif du niveau relativement élevé des loyers prévisionnels et des incertitudes sur la viabilité financière d'exploitation du projet.

ACTUALISATION 2026

L'appel d'offre a été lancé en novembre 2025.

Les entreprises ont été retenues en juin 2026 (*sauf 1 lot restant à pourvoir*)

Les travaux de viabilisation ont commencé cet été.

Le coût du projet a diminué, il passe de 4.059.153,53 € à 3.750.000,00 € H.T

La demande de prêt CARSAT passe de 800.000 € à 750.000 €.

La commune a un accord bancaire de la banque des collectivités AFL pour un emprunt de 3 millions d'euros sur 42 ans au taux de 4,77 %.

La Sous-Préfecture a indiqué par mail que le projet était éligible au Fonds de Compensation de la TVA - Un prêt relai de 750.000 € sur 4 ans a été souscrit pour couvrir le délai de récupération.

Le prévisionnel annuel d'exploitation passe de 394.529,76 € à 359.834,11 €

Principales variations

- diminution des charges de personnel (-15.000 €) – hypothèse de pouvoir être exonéré de cotisations
- baisse du budget alimentation (il est prévu 1 repas hebdomadaire en commun) (-9.000€)
- baisse du remboursement d'emprunt (-10.000 €)

Les estimations de loyers passent à :

	<u>14 T2</u>	<u>4 T1</u>
<i>Rappel loyers dossier 2025</i>	<i>1.715,98 €</i>	<i>1.330,56 €</i>
Si uniquement prêt bancaire	1.623,98 €	1.259,86 €
Avec prêt Carsat <u>20 ans</u>	1.588,70 € (-35,28 €)	1231,86 € (-28€)

Ces estimations sont calculées avec un taux de remplissage de 90%

L'interrogation sur la poursuite de la recette de l'Aide à la Vie Partagée versée par le Conseil Départemental après les 7 années de financement à 50% de la CNSA est inchangée.

Avis Action sociale retraite - Direction comptable et financière :

Réservé au vu des montants des loyers et de l'équilibre financier.

NOTE DE PRESENTATION ACTUALISEE :

DEFINITION DE L'HABITAT INCLUSIF

L'Habitat Inclusif (HI) vise à créer une offre à destination des personnes âgées alternative à l'offre institutionnelle (EHPAD, résidences autonomie).

L'habitat inclusif est un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants associés à des espaces de vie partagés dans un environnement adapté, sécurisé et à proximité de services.

Ce mode d'habitat regroupé doit être assorti d'un projet de « vie sociale et partagée ». L'intervention régulière de professionnels chargés de l'animation, la coordination et la régulation du vivre ensemble est prévue.

L'article L 281 2 1 du code de l'Action Sociale et des Familles permet aux Départements volontaires de financer le personnel du projet de vie social de certains Habitats Inclusifs en versant une prestation dénommé « Aide à la Vie Partagée » (AVP).

DEMANDEUR

La Commune de Montmarault

Un comité de pilotage a été constitué pour mener le projet.

Référente : Madame Sylvie MERCIER, adjointe déléguée aux finances, membre élue du CCAS, et directrice de Résidence Autonomie (Marpa de Noyant d'Allier)

La gestion de la Résidence sera assurée par le Centre Communal d'Action Sociale, C.C.A.S. de Montmarault. Le C.C.A.S fait l'objet d'un budget autonome. La gestion de la Résidence fera l'objet de l'élaboration d'un budget annexe du C.C.A.S.

DONNEES GEOFRAGILITE (Observatoire des situations de fragilité de la Sécurité Sociale)

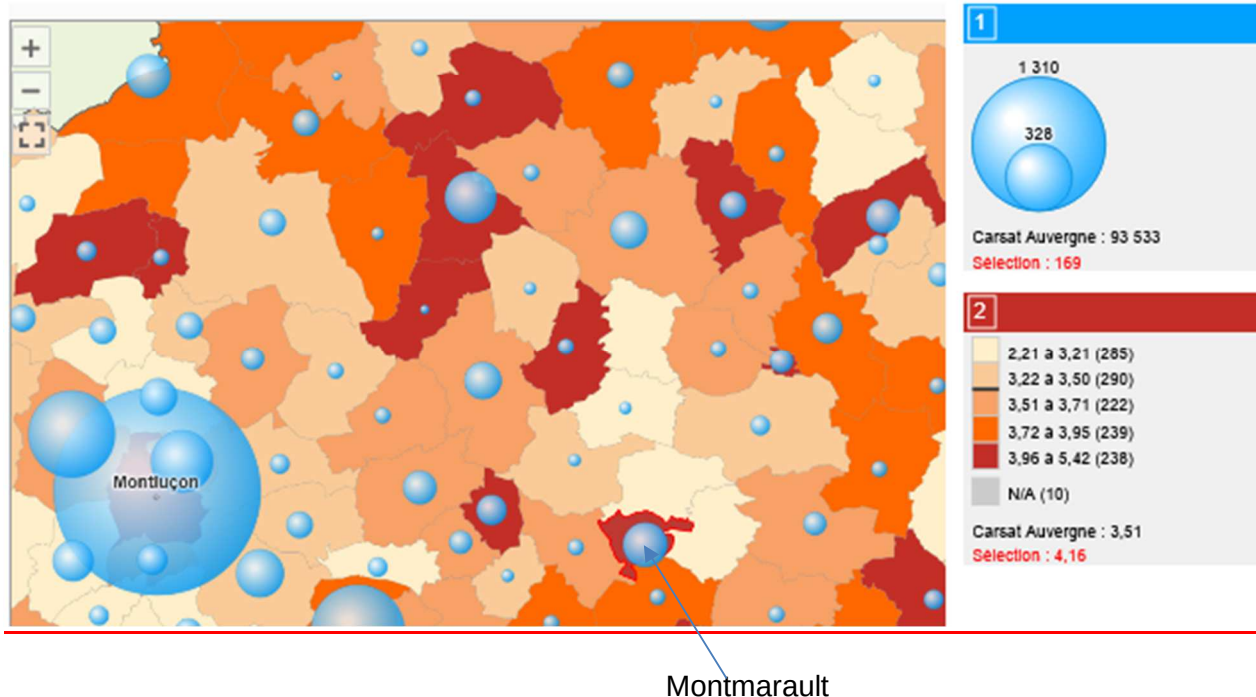
<i>Données 2025</i>	<i>Score de fragilité</i>	<i>Nb de retraités fragiles 80 ans et plus</i>	<i>Nb de retraités 75 ans/94 ans</i>	<i>Part des retraités exo CSG</i>
Commune de Montmarault	Très Fragile Score de 4,16 (moyenne auvergne 3,51)	106	213	35,88%
Canton de Commentry	Très Fragile Score de 3,78 (moyenne auvergne 3,57)	917	2284	30,66%

1 Nombre de retraités exonérés de la contribution sociale généralisée de l'Interrégime - Population totale de 55 ans et plus, 2025

Source : Interrégime (régime général, MSA)

2 Score moyen de la fragilité sociale des retraités de l'Interrégime_nouvelles pondérations - Population totale de 55 ans et plus, 2025

Source : GéoFragilité Interrégime (régime général, MSA)



ETUDE DE BESOINS

Une étude de besoins a été conduite en 2023.
105 questionnaires ont été collectés.

Extraits de questions posées :

Vous sentez-vous en sécurité dans votre logement par rapport aux risques domestiques (chutes par exemple) ? : 25 % des personnes ne se sentent pas en sécurité dans leur logement

Si vous deviez ou vouliez un jour déménager, serait-ce parce que : 34,13 % des personnes voudraient trouver un logement adapté et 50 % des personnes déménageraient par contraintes à cause de la dégradation de leur état de santé

Quel type de logement vous correspondrait le mieux ? 50 % des personnes souhaiteraient un T2 (logement avec une seule chambre)

Souhaiteriez-vous y prendre vos repas : 30% des personnes souhaiteraient prendre des repas préparés, soit en commun soit dans leur logement. 42.53% souhaiteraient avoir le choix, et 26.44% souhaiteraient préparer eux-mêmes leurs repas

Dans l'éventualité d'un nouveau logement, souhaiteriez-vous être à proximité de : la priorité pour 34.72% des personnes est le service de soins, puis en seconde position les commerces alimentaires (33%), les services arrivent en troisième position (20%) et en dernier les transports

Remarque : Aucune question dans l'étude sur le montant du loyer et des prestations que les personnes seraient prêtes à payer

OFFRE DE SERVICES SUR LA COMMUNE

Environnement médico-social

Maison médicale (3 médecins généralistes), Infirmiers libéraux (5), SSIAD Montluçon Neris, Pharmacie, Masseurs kinésithérapeute (4), Ambulance, EHPAD résidence EMERAUDE, Dentistes (4), Ostéopathe, Orthophoniste, Pôle social (assistante sociale du conseil départemental)

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet est localisé sur un terrain de 8.500 m2 propriété de la commune à proximité du supermarché, en face de la caserne des pompiers

Il se situe à 600 mètres de la maison médicale et du centre-ville.



La disposition du bâtiment permet d'organiser un jardin intérieur avec :

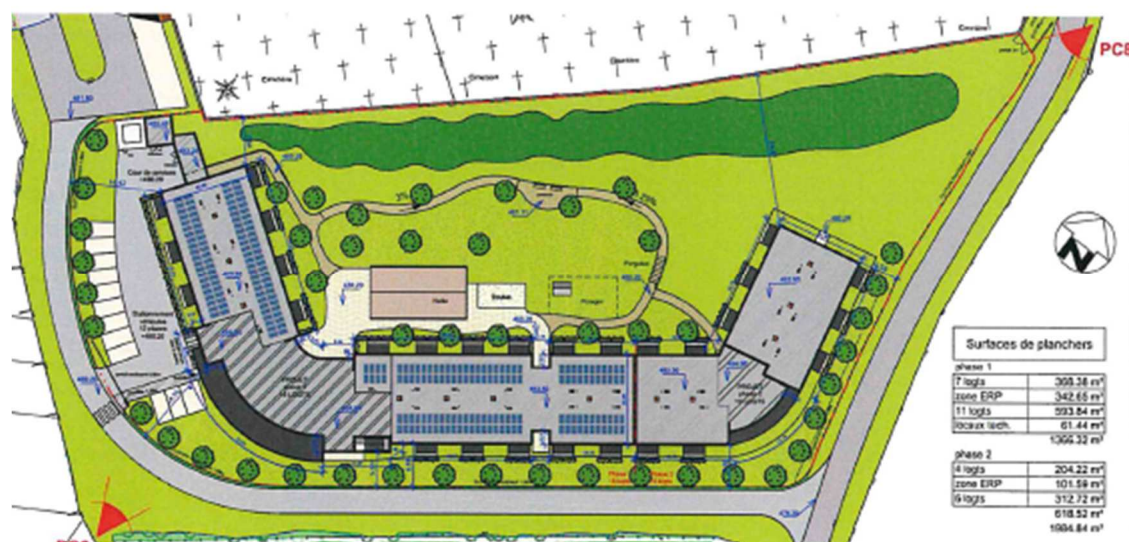
- Une place centrale du type placette de village avec une halle,
- Un boulodrome,
- Un potager,
- Un parcours de déambulation,
- Des aires de repos.

La cour distribue :

- L'accès principal au bâtiment,
- 12 places de stationnement dont 1PMR
- L'accès à une cour technique



La chaufferie sera de type biomasse, la livraison des plaquettes bois s'effectuera depuis le parking du cimetière directement dans la trémie de la chaufferie.



L'entrée de la résidence depuis le parking :



Il s'agit d'une construction neuve d'une résidence de plain-pied de 18 logements :

-14 T2

- 4 T1

Remarque : les plans et le permis de construire prévoient une extension possible de 10 logements supplémentaires à horizon 2035.

Sur ces 18 logements :

- 12 logements seront attribués aux personnes éligibles à l'AVP (l'aide à la vie partagée) : 11 pour personnes âgées et 1 pour personne en situation de handicap
- 6 logements sociaux pourront être occupés autant par des personnes âgées et ou en situation de handicap, que par des jeunes étudiants ou toutes personnes cherchant à se loger sur Montmarault.

Logements équipés de plaques électriques et placards.

Sécurisation des personnes

-Mise en place de téléassistance type « présence verte »

-Adaptation des logements (barres de maintien salle de bain, volets roulants, plain-pied)

-Aménagement des communs : mobilier de la salle commune adapté pour les personnes âgées et ou les personnes en situation de handicap (chaises avec accoudoirs, fauteuils, tables pied central...),

Répartition des logements: tranche ferme 18 logements + tranche conditionnelle 10 logements

***Des espaces communs**

- un hall de 20m²
- un espace de vie de 166m²
- une salle famille de 14m²
- une buanderie de 13m²
- un espace animation de 42m²
- un salon de vie de 17m²
- des sanitaires

***Des locaux de service réservés au personnel**

- un bureau relié au hall d'accueil de 15m²
- un vestiaire de 4m²
- un office de 34m²
- un local poubelle de 11m²
- deux locaux rangement et deux locaux ménage
- une chaufferie, un local silo, un local entretien espaces verts

Le chauffage actuellement envisagé est une chaudière collective bois.

Climatisation : chaque logement et les parties communes seront équipées de pompes à chaleur alimentées par des panneaux photovoltaïques.

12 places de parking

Loyers :

Avec hypothèse prêt CARSAT 20 ans

14 T2 : 1.588,70 €

4 T1 : 1.231,86 €

Eau et électricité comprises.

1 repas en commun hebdomadaire compris

Projet de vie sociale et d'animation :

Le CCAS de la commune est bénéficiaire de l'AVP (Aide à la Vie Partagée) par le Conseil Départemental à hauteur de 7.500 € par personne et pour 12 places, soit 90.000 € par an, pendant 7 ans.

Deux équivalents temps plein sont prévus pour la gestion et l'animation

Ratio en personnel : $2/18 = 0,112$

Les objectifs du projet ont été fixés. Il s'agit de :

- Favoriser le vivre ensemble
- Limiter le risque d'isolement de public fragile
- Garantir la sécurité
- Soutien à l'autonomie
- Garantie des droits et libertés

Le projet de vie sociale et partagée préconisera de faire participer et d'associer toutes les personnes à la vie quotidienne de la structure.

Par exemple, ils pourront prendre leur repas entre voisins, ou en commun dans un espace « restaurant » plutôt que de le prendre seul chez eux.

Il est déjà prévu dans le budget prévisionnel de la structure 1 repas commun par semaine.

Un espace salon leur sera réservé pour discuter et échanger, de même qu'un coin télé sera mis à disposition pour regarder ensemble un film ou un jeu télévisé.

Une charte des « règles de vie en commun » sera rédigée conjointement avec les habitants, elle prévoira une médiation préventive pour les dysfonctionnements et les conflits.

L'habitat inclusif est un lieu de vie qui a choisi de prendre en compte l'autonomie des personnes, c'est-à-dire leur droit et leur capacité à décider de leur mode de vie.

De même, elles pourront s'impliquer dans l'animation et pour exemple participer à des ateliers culinaires, de jardinage ou d'activités manuelles.

En matière d'animation, leurs idées seront sollicitées et le choix réalisé collégialement, pour à la fois des activités d'ordre ludique, culturel et préventif.

D'ores et déjà, il est retenu de mettre en oeuvre des actions de prévention du vieillissement, autant physique que cérébral, en lien avec les associations locales, et le centre social Villefranche Montmarault « Mon village », situé à Villefranche.

Compte tenu de la configuration du projet de la résidence, et en particulier de la vaste salle commune prévue, il sera possible d'y accueillir des manifestations culturelles, des rencontres associatives et intergénérationnelles

L'animateur ou animatrice aura en charge la mise en place et la gestion d'un planning des interventions quotidiennes chez les habitants (passages infirmiers, aide à domicile, aide à la toilette) Ce document mentionnera les heures d'interventions ainsi que les coordonnées des intervenants.

Ce fonctionnement permettra de planifier au mieux les animations pour permettre à chaque habitant de participer.

L'animateur ou animatrice facilitera la collaboration entre les différents partenaires, veillera à la sécurisation du domicile :

Prise en compte des normes environnementales :

Construction neuve donc réglementation RE2020

Chaudière à plaquettes bois

Panneaux photovoltaïques

BUDGET PREVISIONNEL HT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	2.993.422,50 €	Emprunt 40 ans AFL (banque des collectivités)	3.000.000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre, assurances, provisions, ...	600.189,88 €		
Aménagements intérieurs	80.220,35 €		
Fluides, raccordements, ...	76.167,27 €	Demande de prêt sans intérêt 20 ans Carsat Auvergne	750.000,00 €
TOTAL H.T	3.750.000,00 €	TOTAL H.T	3.750.000,00 €

Etude financière :

Les documents comptables et les documents relatifs à l'équilibre de l'opération ont été transmis.

DATE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

Début prévisionnel des travaux : septembre 2026

Durée : 18 mois

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de prêt sans intérêt de 750.000 € remboursable en 20 ans sans différé d'amortissement présentée par la commune de Montmarault (03) pour la construction d'une résidence Habitat Inclusif

RETRAITE

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

7 - Financement des lieux de vie collectifs

d) Demande de subvention et de prêt sans intérêt pour la création d'un Habitat collectif de 20 logements seniors à Chateaugay (63) par Assemblia

CONTEXTE

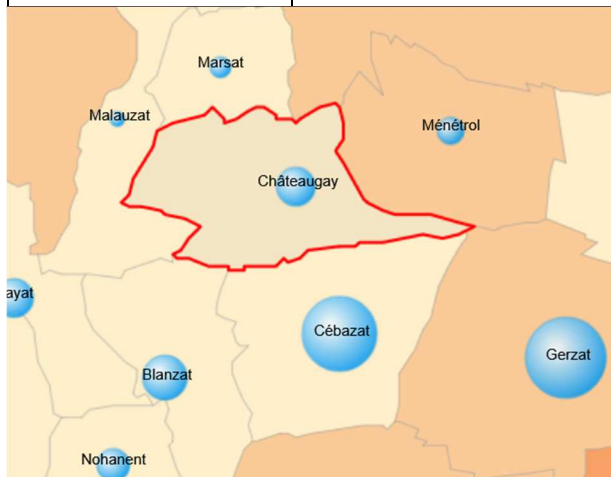
Ce projet a été initié dans le cadre du Fonds "Osiris" résidences innovantes du Conseil Départemental du Puy de Dôme : le Département favorise le développement d'opérations innovantes de logements destinés aux publics fragiles et en particulier personnes âgées. Les logements doivent être produits à des prix abordables et compatibles avec les revenus des publics fragiles.

Assemblia est signataire de la convention globale de partenariat 2024-2027 que la Carsat Auvergne propose aux bailleurs sociaux HLM et qui porte sur plusieurs axes :

- adaptation des logements occupés par des seniors dans les immeubles classiques
- information-sensibilisation des personnels et des locataires seniors sur les aides individuelles d'action sociale retraite
- promotion d'actions collectives de prévention Bien Vieillir
- expérimentation de dispositifs innovants Bien Vieillir
- développement des Lieux de Vie Collectifs seniors

POPULATION DE RETRAITES

<i>Observatoire des fragilités de la Carsat</i>	<i>Diagnostic territorial de la fragilité – 2025 – 80 ans et plus</i>	<i>Nb de retraités fragiles IR – 2025 – 80 ans et plus</i>	<i>Nb de retraités IR – 2025</i>
Commune de Chateaugay	Non fragile	110	878



Etude de besoins :

Enquête questionnaire réalisée en 2021 auprès des habitants de 60 ans et plus de Châteaugay, Blanzat et Malauzat.

415 personnes ont répondu

90% sont propriétaires d'une maison individuelle depuis plus de 20 ans.

76% se déclarent intéressés par un logement spécifiquement conçu pour répondre aux besoins de l'avancée en âge.

Les attentes prioritaires pour un futur logement (et qui ont été repris dans le projet) sont :

- Logement abordable,
- à proximité des commerces
- avec un extérieur privatif
- avec des équipements adaptés
- de plain-pied ou accessible

Les répondants privilégient des T2 ou T3 avec une surface comprise entre 35 et 50 m²

Remarque de l'instructeur : les répondants, 90% de propriétaires, avec des revenus moyens, ne correspondent pas au profil du public qui peut bénéficier d'un logement social

Fichier partagé de demande de logement social : 146 demandes de plus de 60 ans pour des T2 ou T3 sur les 3 communes

Offre médicale de proximité : 2 médecins, 1 dentiste, 1 pharmacie

+ Nombreux EHPAD

+ Une Résidence Autonomie « La Vallée de Bédât » à Cébazat.

DESCRIPTIF DU PROJET

Programme implanté au cœur du centre-bourg, dans un environnement résidentiel bénéficiant d'un accès direct à pied aux commerces et services.

Construction neuve d'un bâtiment R+2 de 20 logements avec salle commune et jardin partagé.

Le bâtiment est intégré à une opération résidentielle globale de 35 logements comprenant des logements familiaux et de l'habitat individuel.

Un espace extérieur pour chaque logement avec la possibilité d'une place de stationnement.

Les logements de cette opération sont constitués de 17 T2 et 3 T3, entre 46 et 66 m².

Tous les logements ont un espace privatif extérieur.

Les logements individuels seront adaptés aux seniors avec sanitaires adaptés, douche plate, cheminement lumineux entre la chambre et le sanitaire, volets électriques.

Loyers prévisionnels : 343 € à 445 € selon la surface + Charges locatives 64 € + Chauffage

+ jardin : 15€ à 20€

+ stationnement : 22 à 28 €

+ garage : 44 à 50€

Espace commun :

Salle de 39 m² avec espace cuisine

Pompe à chaleur réversible

Toilettes
Cuisine équipée
Terrasse

Jardin partagé

Projet de vie sociale et d'animation :

Une charte d'engagement des partenaires (CCAS, CLIC, SISPA, CARSAT, ASSEMBLIA, Club des Aînés, ...) est en cours de rédaction pour permettre de proposer aux futurs locataires :

- La participation à des activités et des animations afin d'entretenir le lien social ;
- Une veille sociale ;
- Un accès aux structures qui pourront les accompagner dans leur perte d'autonomie.

Le CCAS de Chateauguay signataire de la charte contribuera à l'animation du projet social et assurera la gestion et l'occupation de la salle commune.

Le CCAS assurera également des permanences régulières.

La Carsat sera signataire de charte pour faciliter l'implantation d'ateliers de l'Arsept et l'accès aux aides individuelles d'action sociale retraite.

BUDGET PREVISIONNEL TTC

EMPLOIS	MONTANT	PRODUITS	MONTANT	%
FONCIER	349 019,02 €	FONDS PROPRE	307 442,78 €	10%
TRAVAUX	2 037 192,62 €	PRÊTS CDC	1 815 500,00 €	59%
PRESTATIONS INTELLECTUELLES - FRAIS	482 526,84 €	SUBVENTIONS ETAT	83 000,00 €	2,7%
		EPCI	168 825,38 €	5,5%
		DEPARTEMENT	300 000,00 €	9,8%
TVA	206 029,68 €	PRÊT CARSAT SOLLICITE	350.000,00 €	11,4%
		SUBVENTION CARSAT SOLLICITEE	50.000,00 €	1,6%
TOTAL TTC	3 074 768,16 €	TOTAL	3 074 768,16 €	100%

Etude financière : les documents comptables et les documents financiers relatifs à l'opération ont été transmis.

DATE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

Début des travaux : mars 2026

Livraison Mise en service : mars 2028

Le Département Prévention des Risques Professionnels de la caisse est informé.

AVIS TECHNIQUE CARSAT « ACTION SOCIALE RETRAITE / DIRECTION FINANCIERE » :

Favorable sur le projet

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 50.000 € présentée par Assemblia pour la création d'un Habitat collectif de 20 logements seniors à Chateaugay (63).

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de prêt sans intérêt remboursable sur 20 ans de 350.000 € présentée par Assemblia pour la création d'un Habitat collectif de 20 logements seniors Chateaugay (63).

RETRAITE

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

7 - Financement des lieux de vie collectifs

e) Demande de subvention et de prêt sans intérêt d'OPHIS Puy de Dôme pour la création de 13 Lodges seniors à Ennezat (63)

CONTEXTE

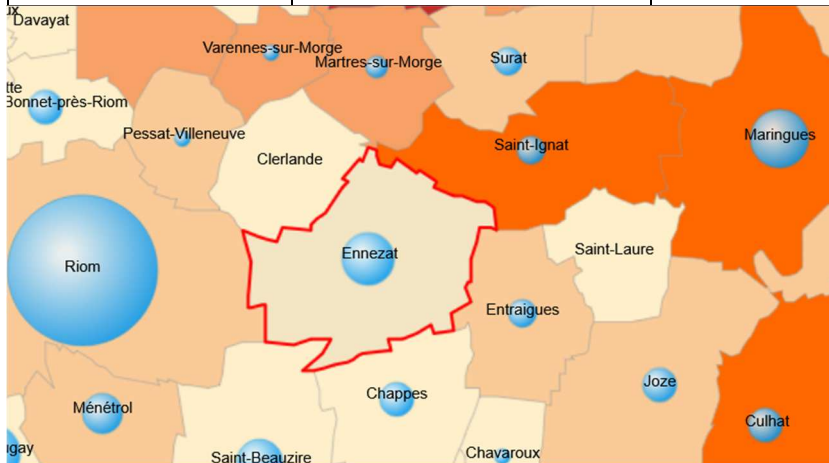
Ce projet a été initié dans le cadre du Fonds "Osiris" résidences innovantes du Conseil Départemental du Puy de Dôme : le Département favorise le développement d'opérations innovantes de logements destinés aux publics fragiles et en particulier personnes âgées. Les logements doivent être produits à des prix abordables et compatibles avec les revenus des publics fragiles.

OPHIS Puy de Dôme est signataire de la convention globale de partenariat 2024-2027 que la Carsat Auvergne propose aux bailleurs sociaux HLM et qui porte sur plusieurs axes :

- adaptation des logements occupés par des seniors dans les immeubles classiques
- information-sensibilisation des personnels et des locataires seniors sur les aides individuelles d'action sociale retraite
- promotion d'actions collectives de prévention Bien Vieillir
- expérimentation de dispositifs innovants Bien Vieillir
- développement des Lieux de Vie Collectifs seniors

POPULATION DE RETRAITES

<i>Observatoire des fragilités de la Carsat</i>	<i>Diagnostic territorial de la fragilité – 2025 – 80 ans et plus</i>	<i>Nb de retraités fragiles IR – 2025 – 80 ans et plus</i>	<i>Nb de retraités IR – 2025</i>
Commune d'Ennezat	Non fragile	78	611



Etude de besoins :

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un Appel à projet par l'EPCI Riom Limagnes et Volcans (RLV) visant à développer une offre de logements sociaux mixtes.

Ce programme de logements a été arrêté à la suite de l'étude de marché et une analyse des besoins sur le territoire de RLV, notamment à partir des éléments liés à la population âgée et au profil des demandeurs de logements sociaux de plus 60 ans sur la commune d'Ennezat et les communes alentours.

Fichier partagé de demande de logement social : 53 demandes de plus de 60 ans sur la commune d'Ennezat

Offre médicale de proximité : 5 médecins, 3 ostéopathes, 3 kinésithérapeutes, 2 dentistes, 7 infirmières, 1 pédicure, 1 orthophoniste et 1 pharmacie.

+EHPAD « Dr Reynaud » jouxtant le projet

DESCRIPTIF DU PROJET

L'opération porte sur la réhabilitation de bâtiments issus de l'ancien EHPAD, désaffecté depuis 2019 suite à la mise en service d'un nouvel établissement.



Le projet est situé à moins de 500 m à pied des services : bureau de poste, banque, bureau de tabac, des commerces et professionnels de santé, pharmacie et maison de santé notamment. Elle se situe à 1 km de l'Intermarché.

25 logements sociaux dont 13 LODGES et 12 logements classiques pour des jeunes ou familles.

Les logements LODGES sont regroupés dans un bâtiment et sont accessibles avec jardins privatifs pour les logements en RDC ou des balcons pour les logements situés en étage.

Les extérieurs existants de l'EHPAD pourront être accessibles pour les habitants des lodges.

Le projet se compose, selon les éléments déterminés à ce jour, de 8 T2 et 5 T3.

Les 13 logements LODGES seront adaptés à la perte de mobilité afin de faciliter les déplacements, et améliorer le confort de vie, notamment par des équipements domotiques faciles d'utilisation (boutons centralisés pour l'extinction des lumières et commande des volets roulants), des barres de maintien, dans la salle de bain et WC ainsi que la possibilité de développer la domotique pour l'installation de caméras ou d'alarmes optionnelles à l'initiative du locataire.

Il est prévu un chauffage raccordé au projet de réseau de chaleur de RLV avec thermostat d'ambiance permettant d'avoir une consommation individuelle ou un autre moyen de chauffage permettant d'atteindre un niveau de performance énergétique. Dans l'attente, une chaudière collective sera mise en place pour le bâtiment avec un module individuel par logement (avec un comptage individuel)

L'isolation sera renforcée au niveau de l'enveloppe du bâtiment par l'extérieur.

L'impact carbone sera réduit par la conservation de la structure.

Les espaces verts situés au sud des bâtiments seront conservés à usage collectif pour les 25 logements.

Une attention particulière est portée à la qualité des espaces extérieurs, avec la création d'un cheminement piéton accessible desservant des zones de jardins partagés équipées de jardinières communes, de tables et bancs le long de ce parcours.

De plus, le projet intégrera la mise en place d'un dispositif de récupération des eaux pluviales, permettant leur réutilisation pour l'entretien des espaces partagés par les locataires.

Enfin, ce projet se distinguera également par son caractère innovant une première pour OPHIS, notamment à travers une labellisation ciblée axée sur l'économie circulaire et la réduction de l'empreinte carbone, en réalisant un véritable travail de réemploi des matériaux (Label CIRCOLAB).

Loyers prévisionnels : 324 € à 561 € selon la surface + Charges locatives + Chauffage

+ jardin : 22€ à 31€

+ stationnement : 25 €

Espace commun :

L'EHPAD qui jouxte le LODGES dispose d'une salle commune située au RDC, à moins de 10 mètres de la résidence. Le CIAS prendra en charge son aménagement et sa gestion, ainsi que la coordination du projet de vie sociale et partagée.

L'espace se composera d'une salle accessible PMR aménagée et mise à disposition en espace de rencontre pour les futurs locataires de la résidence. Elle sera en libre accès pour les locataires du LODGES.

La salle d'une superficie actuelle d'environ 50 m² sera réaménagée d'un espace kitchenette, un plan de travail, four, plaque à induction, lave-vaisselle, frigo, armoire de rangement. Elle est dotée d'ores et déjà de sanitaires adaptés PMR. Les travaux et équipements de la salle seront gérés par le CIAS. Ouverte à tous les locataires du lodge selon une charte d'utilisation établie par le CIAS, cette salle aura pour fonction de faciliter et de créer du lien social entre les résidents.

Projet de vie sociale et d'animation :

En qualité de porteur du projet de vie social, le CIAS coordonnera les activités et rencontrera les locataires au domicile ou dans la salle commune afin de recueillir les souhaits des habitants (permanences régulières sur site)

Le CIAS pilote et coordonne des projets de prévention de la perte d'autonomie et des projets autour du lien social.

Un agent du CIAS, de l'équipe d'animation de l'Ehpad, présent de par ses fonctions quotidiennement sur le site, sera détaché régulièrement selon les besoins à estimer pour effectuer cette coordination, piloter des activités et sera force de propositions

Une charte d'engagement des partenaires (CIAS, CLIC, Conseil départemental, CARSAT, OPHIS, APAMAR, ADMR, ...) sera formalisée pour permettre de proposer aux futurs locataires :

- La participation à des activités et des animations afin d'entretenir le lien social ;
- Une veille sociale ;
- Un accès aux structures qui pourront les accompagner dans leur perte d'autonomie.

Une attention particulière sera portée au développement des compétences des gardiens intervenant sur la résidence pour l'accueil, la tenue des états des lieux, dans le logement et la bienveillance par une présence régulière sur le site du gardien actuel d'Ennezat qui se chargera également du site.

La Carsat sera signataire de charte pour faciliter l'implantation d'ateliers de l'Arsept et l'accès aux aides individuelles d'action sociale retraite.

BUDGET PREVISIONNEL TTC

EMPLOIS	MONTANT	PRODUITS	MONTANT	%
FONCIER	425 285,20 €	FONDS PROPRE	514 536,15 €	19%
TRAVAUX	1 831 231,50 €	PRÊTS	1 076 381,99 €	40%
HONORAIRES	325 737,59 €	SUBVENTIONS ETAT	83 000,00 €	3%
ACTUALISATION - DIVERS	125 663,11 €	EPCI	169 000,00 €	6%
		DEPARTEMENT	245 000,00 €	9%
		PRÊT CARSAT SOLLICITE	600.000,00 €	22%
		SUBVENTION CARSAT SOLLICITEE	20.000,00 €	1%
TOTAL TTC	2 707 918,13 €	TOTAL	2 707 918,13 €	100 %

Etude financière : les documents comptables et les documents financiers relatifs à l'opération ont été transmis.

DATE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

Début des travaux : 4^{ième} trimestre 2026

Livraison Mise en service : 1^{er} trimestre 2028

AVIS TECHNIQUE CARSAT « ACTION SOCIALE RETRAITE / DIRECTION FINANCIERE » :

Favorable

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 20.000 € présentée par OPHIS Puy de Dôme pour la création de 13 lodges seniors à Ennezat (63).

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de prêt sans intérêt remboursable sur 20 ans de 600.000 € présentée par OPHIS Puy de Dôme pour la création de 13 lodges seniors à Ennezat (63).

RETRAITE

CASS du 20 octobre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

7 - Financement des lieux de vie collectifs

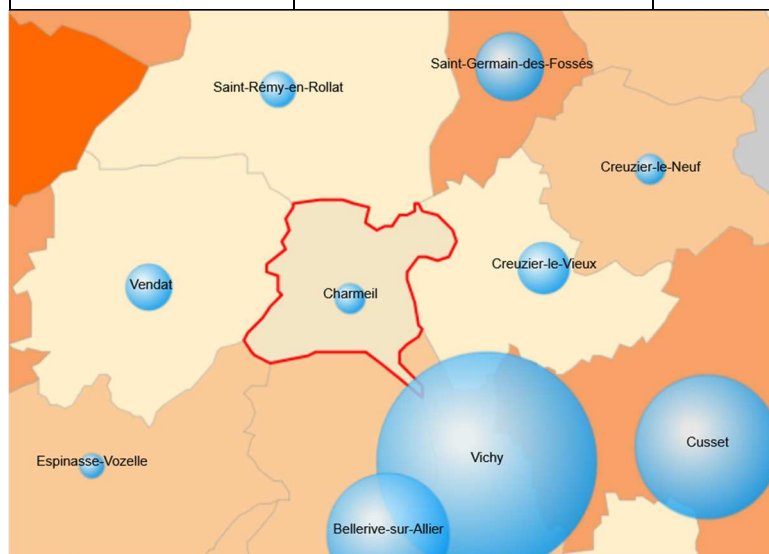
f) Demande de prêt sans intérêt d'Allier Habitat pour la création d'une résidence intergénérationnelle à Charmeil (03)

Allier Habitat est signataire de la convention globale de partenariat 2024-2027 que la Carsat Auvergne propose aux bailleurs sociaux HLM et qui porte sur plusieurs axes :

- adaptation des logements occupés par des séniors dans les immeubles classiques
- information-sensibilisation des personnels et des locataires séniors sur les aides individuelles d'action sociale retraite
- promotion d'actions collectives de prévention Bien Vieillir
- expérimentation de dispositifs innovants Bien Vieillir
- développement des Lieux de Vie Collectifs séniors

POPULATION DE RETRAITES

Observatoire des fragilités de la Carsat	Diagnostic territorial de la fragilité – 2025 – 80 ans et plus	Nb de retraités fragiles IR – 2025 – 80 ans et plus	Nb de retraités IR – 2025
Commune de Charmeil	Non fragile	32	295



Etude de besoins:

Une étude de l'ADIL de l'Allier indique que la commune de Charmeil portée par le dynamisme de Vichy voit croître son nombre d'habitants. Cette étude relève également des données de vieillissement et de précarité sur l'EPCI de Vichy. Par ailleurs, il y a actuellement, 245 demandes de logement dans le parc social en cours faites par des personnes de plus de 60 ans sur l'EPCI de Vichy

Suite à ce constat et l'absence de structures d'hébergement seniors sur la commune, un projet d'habitat multigénérationnel a été réfléchi par la collectivité et Allier habitat

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet, situé en plein centre-bourg, s'intègre dans le cadre du projet de revitalisation de la place Robert CHOPARD avec pour objectif de créer du lien social et de profiter de la proximité des commerces et d'une offre de santé.

Proximité de la Mairie, de la salle culturelle et de la salle des associations.
Zone commerciale à 500 mètres.

Construction neuve de 4 bâtiments comprenant :
-14 logements dont 6 logements seniors PMR en rez-de-chaussée,
-1 salle d'activité,
-1 pôle santé (kiné, podologue, SSIAD).

Les 6 logements individuels (3 T2 et 3 T3 de 40 à 60 m²) seront adaptés aux seniors avec sanitaires adaptés et volets roulants électriques.
Ils bénéficieront d'une terrasse.

Chauffage par pompe à chaleur.

Espaces verts.
Places de stationnement.

Loyers : 298 € à 440 €

Espace commun : une salle d'activité de 34 m² climatisée avec une cuisine équipée et sanitaires



Projet de vie sociale et d'animation :

Le CCAS sera en charge de piloter le projet de vie sociale.

Les futurs locataires seront invités à une réunion pour partager la réflexion sur le projet de vie sociale. Ils seront impliqués dans le choix des activités en fonction de leurs envies, des événements locaux et du tissu associatif.

Le CCAS souhaite associer les animateurs périscolaires et les bénévoles associatifs.

Des animations pourront être proposées :

- Rencontres intergénérationnelles,
- Repas partagés, ateliers cuisine,
- Ateliers Bien Vieillir : ateliers CARSAT, prévention des chutes, atelier mémoire, ...

La commune propose les services suivants :

- Accès au service à domicile ADPA de Bellerive,
- SSIAD,
- Association Déclic Actif labellisée sport santé,
- Mise en place d'une mutuelle communale,
- Service de transport à la demande.

Par ailleurs la commune bénéficie des actions de Vichy Communauté en matière de Sport santé.

BUDGET PREVISIONNEL TTC

Le projet sera réalisé en VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement)

EMPLOIS	MONTANT	PRODUITS	MONTANT	%
Prix d'acquisition VEFA	1 627 831,00 €	Fonds propres	397 404,30 €	23,8%
Frais d'acquisition	32 558,18 €	Emprunts	949 584,88 €	57%
Taxes	6 600,00 €	<u>Subventions</u>		
		- Etat	30 000,00 €	1,8%
		- Conseil départemental	140 000,00 €	8,4%
		Demande de prêt sans intérêt Carsat Auvergne	150.000,00 €	9%
TOTAL TTC	1.666.989,18 €	TOTAL	1.666.989,18 €	100%

Le pourcentage qui peut être financé au prorata de la surface des 6 logements seniors sur les 14 logements est de $319,22 / 753,36 = 42\%$, ce qui correspond à $1.666.989 \times 42\% = 700.135 \text{ €}$

L'aide sollicitée d'un montant total de 150.000 € est bien inférieure au montant maximum allouable qui doit être de 50 % du coût des 6 logements seniors : $150.000 / 700.135 = 21.4 \%$.

Etude financière :

Les documents comptables et les documents financiers relatifs à l'opération ont été transmis.

DATES PREVISIONNELLES DES TRAVAUX

Début prévisionnel des travaux : en attente de la signature du contrat de VEFA

Livraison : en attente de la signature du contrat de VEFA.

AVIS TECHNIQUE CARSAT « ACTION SOCIALE RETRAITE / DIRECTION FINANCIERE » :

Favorable

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de prêt sans intérêt remboursable sur 20 ans de 150.000 € présentée par Allier Habitat pour la création d'une résidence intergénérationnelle à Charneil (03).